



TOURAINÉ - VAL DE LOIRE



Engagé par nature !

Atlas de la biodiversité communale

PORTS-sur-Vienne



Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine-Val de Loire

4 route de l'abbaye 37500 SEUILLY | 02 47 95 93 15

www.cpievaldeloire.org

biodiv@cpievaldeloire.org

SOMMAIRE général			
I. Principe et objectifs de l'ABC	4		
1) La démarche nationale ABC	4		
2) Contexte local	5		
3) Objectifs locaux	5		
II. Méthodologie de recueil de données existantes	6		
1) Approche bibliographique préliminaire	6		
2) Identification des habitats et des paysages	6		
III. Méthodologie d'inventaires	7		
1) Méthodes d'inventaires faune/flore	7		
2) Secteurs d'inventaires	10		
IV. Diagnostic écologique du territoire	12		
1) Occupation du sol	12		
2) Espaces remarquables et zonages environnementaux	15		
a. Site Natura 2000	15		
b. Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)	15		
c. Espace boisé classé (EBC)	15		
d. Espace Naturel Sensible (ENS)	15		
e. ZNIEFF	18		
3) Documents cadres	20		
a. Plan Local d'Urbanisme	20		
b. Le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal de la CC-TVV	21		
c. SRCE	22		
d. Trame Verte et Bleue de la CCSMT	23		
e. Schéma de cohérence territoriale du Pays du Chinonais	24		
f. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux	25		
g. Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux	25		
h. Parc Naturel Régional	25		
V. Inventaire de la faune et analyse	26		
1) Les oiseaux	26		
2) Les reptiles	32		
		3) Les amphibiens	35
		4) Les Orthoptères	38
		5) Les Lépidoptères Rhopalocères	43
		6) Les Odonates	49
		7) Les Mammifères	53
		8) Autre faune	55
		VI. Inventaire de la flore et analyse	60
		VII. Données complémentaires	77
		VIII. Espèces patrimoniales	78
		IX. La démarche Trame verte et bleue	79
		1) Définition	79
		a. Concept clé de la TVB	79
		b. Réservoirs de biodiversité	80
		c. Corridors de biodiversité	80
		2) Eléments de la Trame verte et bleue	81
		a. Sous-trame boisée et lande	81
		b. Sous-trame pelouses sèches	86
		c. Sous-trame prairiale/milieux herbacés hors pelouses sèches	94
		d. Sous-trame aquatique	98
		3) Mise en œuvre de la Trame verte et bleue	102
		a. Corridors de biodiversité	102
		b. Principales zones à enjeux de la TVB et secteurs d'intérêts	104
		X. Pistes potentielles d'améliorations de la TVB – Boîte à outils	106
		XI. Conclusion	112

GLOSSAIRE

Corridor écologique : Voies de déplacement reliant les réservoirs de biodiversité et empruntées par la faune et la flore.

Corine Biotope : Nomenclature européenne des habitats.

Directive Oiseaux : Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 visant à promouvoir la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages du territoire européen.

Directive Habitats : Directive 92/43/CEE visant à promouvoir la protection et la gestion des espaces naturels et des espèces de faune et de flore à valeur patrimoniale que comportent ses États membres.

Espèce :

- **déterminante** : Espèce dont la présence justifie l'inscription d'un site en ZNIEFF. Ce classement prend en compte la rareté, la spécificité et le degré de menace de l'espèce à l'échelle régionale.

- **exotique envahissante** : Espèce introduite à fort pouvoir colonisateur et nuisible au développement des espèces indigènes.

- **indicatrice** : Espèce qui, par sa présence et son abondance, apporte une information sur l'état de conservation d'un habitat.

- **d'intérêt communautaire** : Espèce listée à l'annexe I de la Directive Oiseaux, ou II ou IV de la Directive Habitats, rare et/ou menacée à l'échelle européenne et dont la présence peut justifier la désignation d'un site Natura 2000.

- **menacée** : Espèce menacée de disparition et inscrite sur Liste Rouge Régionale ou Nationale en catégorie « en danger critique », « en danger » ou « vulnérable ».

- **patrimoniale** : Espèce bénéficiant d'un statut de protection et/ou menacée et/ou déterminante.

- **protégée** : Espèce bénéficiant d'une protection régionale ou nationale.

Habitat :

- **déterminant** : Habitat naturel ou semi-naturel dont la présence justifie l'inscription d'un site en ZNIEFF. Ce classement prend en compte la rareté, la spécificité et le degré de menace de l'habitat à l'échelle régionale.

- **d'intérêt communautaire** : Habitat naturel ou semi-naturel listé à l'annexe I de la Directive Habitats, rare et/ou menacé à l'échelle européenne et dont la présence peut justifier la désignation d'un site Natura 2000.

- **menacé** : menacée de disparition et inscrite sur Liste Rouge en catégorie « en danger critique », « en danger » ou « vulnérable ».

- **patrimonial** : Habitat bénéficiant d'un statut de protection et/ou menacée et/ou déterminante.

- **prioritaire** : Habitat d'intérêt communautaire particulièrement rare et menacé sur le territoire européen (limite de répartition, aire restreinte, mauvais état de conservation...) et pour lequel l'Europe porte une responsabilité particulière.

Milieu : Ensemble des facteurs biotiques et abiotiques qui régissent l'existence d'un organisme, animal ou végétal, et d'une biocénose.

Natura 2000 : Réseau européen de sites naturels abritant des habitats ou des espèces listées sur les Directives Habitats ou Oiseaux, et sur lesquels les États membres de l'UE s'engagent à maintenir les habitats naturels et les espèces dans un état de conservation favorable.

Réservoir de biodiversité : Espace naturel présentant une diversité d'habitats au sein desquels de nombreuses espèces peuvent accomplir tout ou partie de leur cycle de vie.

Unité Paysagère : Ensemble de composantes spatiales, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie du territoire concerné.

I. Principe et objectifs de l'ABC

1) La démarche nationale ABC

La démarche d'atlas de la biodiversité dans les communes, ou ABC, a été engagée par l'Etat en mai 2010 à l'occasion de **l'Année Internationale de la Biodiversité**. Cette démarche a pour objectifs, d'une part, de sensibiliser les élus et la population aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité, d'autre part, d'acquérir des connaissances complémentaires afin que la biodiversité soit mieux prise en compte dans les décisions locales. La France, avec ses territoires de métropole et d'outre-mer, est riche d'une grande biodiversité. Les régions, les départements, les communes et tous les acteurs de l'environnement sur les territoires agissent, depuis de nombreuses années, chacun avec les moyens qui lui sont propres. Mais la connaissance de la biodiversité est encore bien sommaire. Or, connaître c'est se donner les moyens d'aménager un territoire et d'organiser des politiques publiques durables qui prennent en compte l'ensemble du patrimoine, y compris le patrimoine naturel. C'est pourquoi le ministère du développement durable propose aux communes volontaires un dispositif pour les aider à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité : **l'atlas de la biodiversité dans les communes**.

L'ABC est ainsi le référentiel de la biodiversité du territoire, dont la ligne directrice est : « S'approprier et protéger la biodiversité de son territoire ». C'est un outil éminemment politique qui constitue, comme tout référentiel, à la fois un guide et un outil d'évaluation.

La procédure d'élaboration se divise en six chapitres :

- La démarche ABC, contexte et objectifs
- Exploitation des données existantes et élaboration de la stratégie d'inventaires
- Lancement et animation de la démarche

- Réalisation du diagnostic
- Restitution des résultats et livrables
- Après l'ABC, vers un plan d'actions pour la biodiversité ?

Au stade d'élaboration de l'ABC, la commune dispose de nombreux éléments d'inventaire et a déjà conduit sur son territoire des actions en rapport avec la biodiversité. Ces éléments doivent intégrer chacune des 6 étapes de construction de l'ABC de PORTS-sur-Vienne. Il y a donc sept repères issus du guide de l'ABC :

- La biodiversité est un patrimoine naturel commun.
- L'ABC permet de disposer d'un diagnostic des enjeux « biodiversité » à la fois stratégique et exhaustif,
- L'ABC permet d'encourager une vision stratégique de la biodiversité et de ses enjeux dans les territoires.
- L'ABC doit constituer une aide à la décision pour les communes afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel.
- L'ABC permet d'avoir une connaissance suffisante en amont pour réduire l'empreinte écologique sur les écosystèmes
- L'ABC, un outil complémentaire de l'étude d'impact. L'ABC ne remplace en aucun cas l'étude d'impact qui est une obligation légale. Toutefois, il permet d'intégrer en amont les enjeux liés à une meilleure prise en compte de la biodiversité et du patrimoine naturel.
- L'ABC doit présenter un contenu le plus opérationnel possible pour répondre aux objectifs suivants :
 - Apporter aux communes une information naturaliste
 - Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux biodiversité propres au territoire
 - Impliquer les acteurs locaux
 - intégrer les aspects socio-économiques en identifiant les activités locales et leurs impacts positifs et négatifs sur la biodiversité

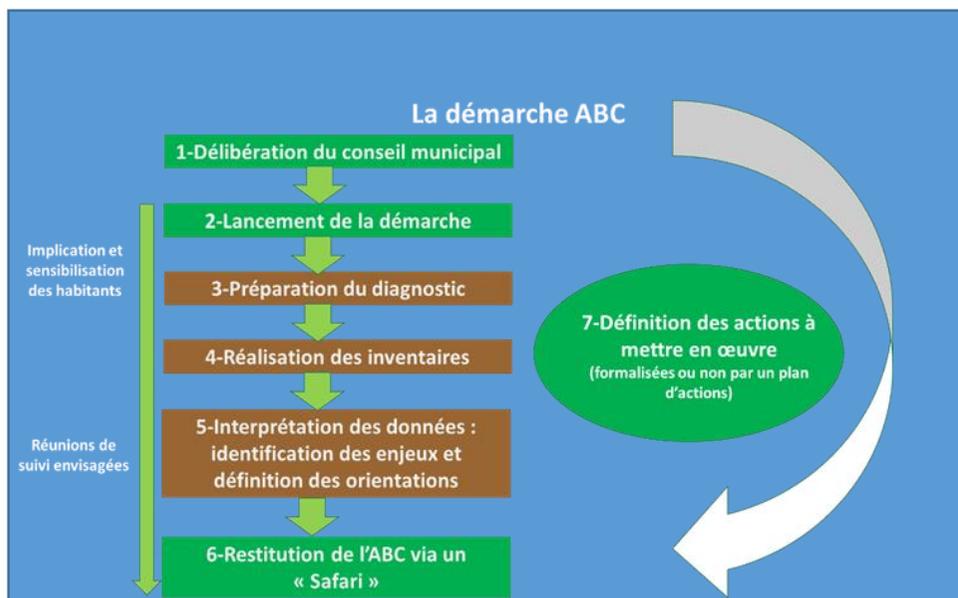


Figure 1 : structuration du déroulé d'un ABC

Contexte local

En 2017, la commune de PORTS-sur-Vienne dépose une demande de financement dans le cadre d'un Appel à Manifestations d'Intention lancé par l'AFB (actuel OFB). Non retenue, la commune, épaulée par le CPIE, dépose une nouvelle fois une demande de subventionnement, en 2018, pour financer la réalisation de son atlas de la biodiversité communale. Cette fois-ci, la commune sera retenue. Elle signe une convention de partenariat avec le CPIE Touraine Val de Loire pour la réalisation de l'ABC. (Annexe 1)

Objectifs locaux

Le but de ce document (référentiel de la biodiversité sur la commune) est de constituer une aide à la décision concernant les programmes d'aménagement et de développement afin de

préserver et valoriser le patrimoine naturel de la commune, en d'autres termes :

- Avoir une meilleure connaissance des milieux et des espèces naturelles *via* leur inventaire
- Définir les enjeux liés au patrimoine naturel pour mettre en place une gestion adéquate et pour assurer le maintien de leurs caractéristiques et leur développement qualitatif et quantitatif
- Mobiliser autour des enjeux liés à la biodiversité et valoriser les espèces remarquables ;
- Mieux prendre en compte les espaces à enjeux dans la planification et l'aménagement local.

Ce document offre une vue d'ensemble, à l'échelle du territoire de la commune. **Il est établi en tant que référentiel sur la question de la biodiversité sur la commune.** Il ne se substitue cependant pas aux études d'impacts réglementaires concernant différents projets, mais peut contribuer à l'élaboration de celles-ci et contribue à la prise en compte des éléments naturels.

L'ABC constitue ainsi un outil incontournable de la gestion des espaces du territoire communal et pour conduire la transition écologique. C'est également une base pour la vulgarisation pédagogique et l'accessibilité à la connaissance de la biodiversité locale. Il aide également, en amont, à éviter la planification de projets pouvant impacter la biodiversité identifiée au préalable dans l'ABC.

Pour aller au-delà de la biodiversité et dans le cadre d'une appréhension plus globale de la thématique environnementale, plusieurs autres aspects, attendant au développement durable, sont abordés dans le cadre de cet atlas, et notamment la réflexion autour du compostage collectif, la sensibilisation à la qualité de l'air, aux espèces exotiques, ainsi que d'autres thématiques développées plus loin dans ce document.

II. Méthodologie de recueil de données existantes

1) Approche bibliographique préliminaire

Une première approche globale est réalisée en collectant et en synthétisant les informations publiques disponibles sur la biodiversité et la valeur écologique du territoire d'étude. Les données sont issues du portail informatique de la DREAL Centre Val de Loire, qui met à disposition du grand public des informations sur les périmètres environnementaux du territoire dans le cadre de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). Par la suite, le CPIE a cherché à capitaliser l'ensemble des données existantes afin d'agrémenter ses listes d'inventaires.

Détails sur :

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-r24.html>
<http://inpn.mnhn.fr/accueil/index>

Les bases de données et contributeurs sont multiples : le **CPIE Touraine Val de Loire** (données anciennes) l'**INPN** a permis donc d'étoffer la liste, ainsi que les données fournies par la **DREAL Centre Val de Loire**, la **LPO Touraine**, l'**A.N.E.P.E. CAUDALIS**, la **SEPANT**, ou encore **LOGRAMI**. Les données **DREAL** (fournies *via* le **SINP**) intègrent des observations de plusieurs observateurs différents, de même que les données récoltées *via* STERNE 2.0. Certaines, anciennes, ne sont plus à jour et donc plus valides. Seules les données récentes sont traitées ici (postérieures à 2000) mais la liste totale des espèces (1815/2020) figure en fin de document (Annexe 1).

Il est par ailleurs très intéressant de citer l'article de Gilbert Cochet <http://www.fne-centrevaldeloire.org/index.php/recherches-naturalistes/file/13-recherches-naturalistes-n-15> qui traite des

résultats très positifs sur la biodiversité résultant de l'effacement du barrage sur la biodiversité.

Identification des habitats et des paysages

Le travail d'analyse cartographique repose sur la digitalisation des ensembles d'habitats présents sur le territoire d'étude. En s'appuyant sur des photographies satellites plus ou moins récentes (2008, 2012, 2016, 2018), chaque habitat est numérisé en polygone sous logiciel de traitement d'information géographique (SIG). Ce travail minutieux de découpage de l'espace est ensuite complété et validé par des prospections de terrain qui assurent la conformité entre l'analyse cartographique et la réalité de terrain.

Cette approche permet en outre d'identifier un réseau de sites potentiellement favorables à la biodiversité et sur lesquels vont porter les efforts de prospection de terrain. Ces inventaires sont menés durant la période optimale de développement des espèces avec pour objectif d'en évaluer la diversité biologique et d'identifier les enjeux écologiques locaux.

L'identification des habitats repose sur la typologie Corine Biotopes, le système hiérarchisé de classification des habitats européens, avec une correspondance des habitats selon la classification EUNIS. Tous les habitats sont rattachés à une sous-trame écologique particulière (sous-trame forestière, sous-trame aquatique, sous-trame prairiale...), dans la mesure du possible, de manière à faciliter l'analyse des continuités écologiques au sein du paysage.

III. Méthodologie d'inventaires

1) Méthodes d'inventaires faune/flore

Le recensement des espèces a été réalisé suivant différentes pratiques, entre 2019 et 2020, dans le cadre de l'ABC :

- Relevés botaniques

L'observateur procède soit à des inventaires à la volée, en prospectant la commune de manière aléatoire sur les routes et chemins accessibles, soit à des inventaires ciblés sur des habitats pré-identifiés comme intéressants (nature de végétation, situation topographique et pédologique, données historiques, etc.). Cela permet d'obtenir un échantillonnage plus ou moins homogène de la végétation sur le territoire communal. Les inventaires sont réalisés idéalement entre mars et septembre, période de développement optimal de la flore, et ce, durant deux saisons (2019 puis 2020) afin d'essayer d'avoir une vue représentative de la flore présente sur la commune de PORTS-sur-Vienne. Lorsque certaines espèces n'étaient pas déterminées sur place, l'observateur a pu procéder à des prélèvements, limités afin de ne pas impacter l'espèce, pour une détermination *ex situ*. Les inventaires ont été réalisés en bord de chemins, de bois, de cultures, ou sur les secteurs en propriété communale afin de respecter la propriété privée. Le secteur de l'ENS a également bénéficié d'inventaires. Les relevés botaniques contribuent à la détermination de l'occupation des sols et des habitats.

Figure 2 : Secteur ENS, entre pelouse sèche et pré-bois thermophile calcicole PORTS-sur-Vienne , mai 2019 – CPIE TVL



- Points d'écoutes (diurne et nocturne)

Les points d'écoutes permettent d'inventorier les espèces faunistiques émettant un chant ou un cri (oiseaux, amphibiens, Orthoptères, par exemple). Ces sessions d'observations sont réalisées de manière statique, afin de se soustraire au bruit engendré par le déplacement. On note alors les espèces entendues. Cela peut permettre d'identifier et de confirmer le caractère reproducteur de certaines espèces, quand il s'agit du chant. Les points d'écoutes sont réalisés en été pour les Orthoptères. On les réalise idéalement au milieu d'une prairie, d'une pelouse sèche, d'un boisement, et on cherche à identifier l'ensemble des espèces stridulant. Les chants chez les Orthoptères peuvent être un critère plus aisé de détermination que les critères morphologiques entre deux espèces proches, comme cela peut être le cas chez les *Chorthippus*, par exemple. Cela peut également faciliter la détection d'espèces arboricoles, ou discrètes. Pour l'avifaune, les inventaires par écoute peuvent se faire toute l'année. Au printemps, période de forte activité, ils permettent de recenser les individus reproducteurs, et ainsi attester de la nidification de l'espèce sur le lieu de l'inventaire. En hiver, cela permet de plus facilement identifier les différents hivernants. L'automne et l'été sont moins propices. Enfin, pour les amphibiens, on procède à des écoutes printanières, permettant de mettre en avant la présence des reproducteurs et facilitant la détection des espèces. En effet, certaines peuvent chanter sous l'eau ou dissimulées dans la végétation, les rendant délicates à observer sans passer par l'écoute. Ce sont les principaux taxons bénéficiant de cette méthodologie.

Cependant, d'autres taxons peuvent être identifiés de la sorte, comme les *Cicadidae* dont font partie les cigales, souvent très dures à observer, mais dont le chant, caractéristique, permet de facilement attester de la présence de l'espèce.



Figure 4 : Serez-vous retrouver *Tibicina haematodes*, la Cigale rouge ? (PORTS-sur-Vienne, Juillet 2020, CPIE TVL)

- Capture momentanée au filet à insectes

Chez les insectes, il est possible de procéder à une capture temporaire pour déterminer un individu que l'observateur n'arrive pas à identifier spontanément pour différentes raisons : observation furtive, vol rapide, distance, individu âgé et délavé, détermination délicate requise entre deux espèces proches. On peut procéder de la sorte pour les Orthoptères, les Rhopalocères et les Odonates, principaux taxons suivis dans les cadres des inventaires de l'ABC, concernant l'entomofaune. Une fois déterminé, l'insecte est relâché là où il a été capturé. La manipulation sera limitée et le temps de captivité doit être le plus rapide possible. On veille par ailleurs à ne pas capturer les insectes en posture de vulnérabilité (tandem copulatoire, jeune imago, par exemple). La capture est réalisée en dernier recours, afin de ne pas perturber l'insecte.



Figure 3 : *Satyrium illicis*, Thèle de l'Yeuse, petit papillon volant souvent au niveau de la cime des arbres, en fin de détermination, prêt à repartir – PORTS-sur-Vienne juillet 2019 – CPIE TVL

- Recherches visuelles à l'aide d'optiques (jumelles, longue-vue)

Cette technique est essentiellement employée pour l'avifaune. Souvent perchés en hauteur, furtifs dans les fourrés, en vol, ou bien simplement éloignés, les oiseaux sont parfois difficiles à identifier à l'œil nu. On utilise ainsi du matériel optique adapté afin de faciliter l'identification. Lors des prospections actives, on s'appuie davantage sur les jumelles, plus légères et à la portabilité accrue. La longue vue sert essentiellement pour observer en bords de Vienne ou depuis des postes fixes. Cela contribue à limiter le dérangement car l'observateur ne cherche pas à s'approcher de l'oiseau observé. C'est également tout à fait indiqué pour les rapaces, pouvant survoler leur territoire de chasse parfois de très haut, les rendant indéterminables à l'œil nu.

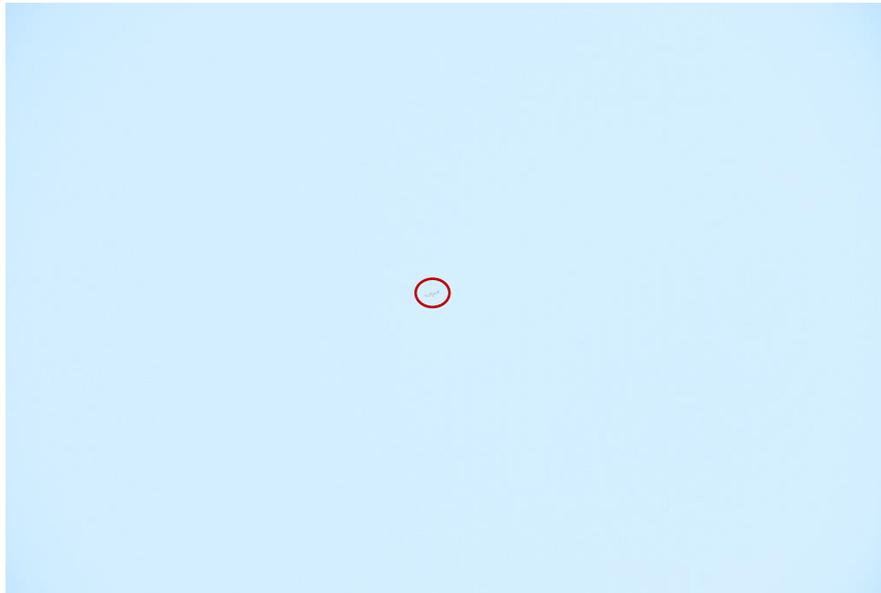


Figure 5 : Sans matériel adéquat, ce Busard Saint Martin mâle *Circus cyaneus* ici dans le cercle rouge, n'aurait pas pu être identifié.

- Recherches d'indices et de traces

Certaines espèces sont difficiles à observer, mais leur présence peut être révélée par les suivis des traces et indices qu'elles laissent. On cherche donc à trouver des indices de présences, qui peuvent prendre diverses formes : crottes, empreintes, poils, restes de repas, gîtes, mues et exuvies, etc. Cela permet d'identifier indirectement les espèces présentes sur le territoire. On prospecte pour cela les secteurs favorables aux espèces visées, et on relève les différentes traces de présence.



Figure 6 : mue de serpent à déterminer, récoltée sur PORTS-sur-Vienne – juin 2020 – CPIE TVL

Au-delà de ces méthodes, les observations sont réalisées directement par l'observateur, sur le terrain. L'ensemble des observations est consigné puis retranscrit dans un tableau qui est ensuite trié.

2) Secteurs d'inventaires

Les recherches ont porté en priorité sur les habitats naturels les plus favorables à la biodiversité : pelouses sèches, bois de feuillus, zones humides, prairies naturelles... De nombreuses espèces dites patrimoniales (rares, menacées, protégée...) ont été recensées sur le territoire communal au cours des presque 30 passages réalisées sur la commune entre 2019 et 2020.

Précisons ici une nouvelle fois que cet atlas de la biodiversité a été considérablement enrichi par les données recueillies auprès du réseau de **bénévoles naturalistes du CPIE Touraine-Val de Loire**, du **PNR Loire-Anjou-Touraine** (via la base de données STERNE 2.0), mais aussi l'**INPN** ainsi que les données fournies par la **DREAL Centre - Val de Loire**, la **SEPANT**, la **LPO Touraine**, **L'A.N.E.P.E. CAUDALIS** ou encore **LOGRAMI**. Les données DREAL intègrent des observations de plusieurs observateurs différents (**CPIE TVL**, **CBNPB**, **SEPANT**, **Caudalis**, **LPO 37**, **CD37**, **SBL**). La **fondation LISEA**, rattachée à la construction de la LGV, a également fourni plusieurs données concernant la présence d'espèces aux abords du tracé, obtenues dans le cadre d'étude préalable. Le CPIE remercie ici l'ensemble des contributeurs.

Le CPIE a également récupéré des données anciennes liés à des inventaires de pelouses sèches, l'une des richesses écologiques de la commune. A ce propos, l'ensemble des sites de pelouses sèches que l'on trouve sur la commune a fait l'objet de prospections naturalistes entre 2009 et 2011 (anciennes prospections valorisables dans le cadre de l'ABC) puis entre 2019 et 2020 (prospections réalisées dans le cadre de l'ABC).

Dans les tableaux d'espèces récapitulant la connaissance de la biodiversité sur la commune de PORTS-sur-Vienne, on trouve différents statuts :

- Législation nationale : Espèce protégée en France avec précision de l'article
- Législation régionale : Espèce protégée en Région Centre Val de Loire avec précision de l'article
- Espèce déterminante ZNIEFF en Région Centre Val de Loire : X
- Statut sur les différents Listes Rouges - CR : En Danger Critique ; EN : En Danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi Menacé ; LC : Peu menacé.



Figure 7 : Criquet pansu, espèce déterminante ZNIEFF, sur Viorne Lantane, PORTS-sur-Vienne - CPIE TVL 2020

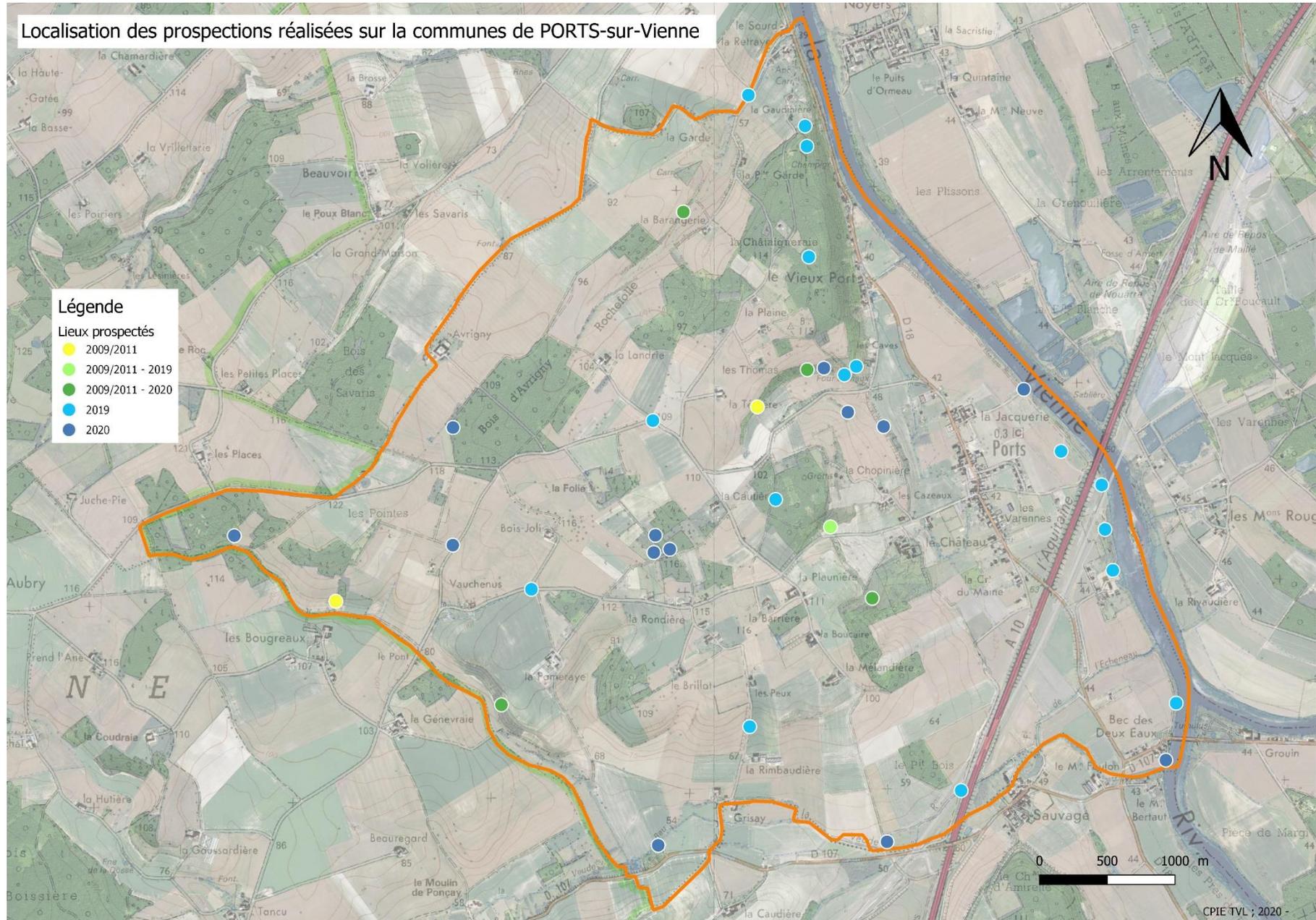


Figure 8 : Secteurs de prospections de l'ABC de PORTS-sur-Vienne - CPIE TVL

IV. Diagnostic écologique du territoire

1) Occupation du sol

Dans la zone étudiée, l'occupation des sols semble largement influencée par les activités humaines. L'essentiel du territoire est voué aux activités agricoles, en très grande majorité des espaces culturels. La vigne, dominante dans le proche chinonais, se retrouve ici presque inexistante. On retrouve également le centre du village à l'est de la commune, avec, un peu partout, des lieux-dits et quelques bâtis isolés. Le bâti est ici relativement disparate. On note par ailleurs la présence d'une voie de chemin de fer (LGV) et d'une autoroute (A10), au sud-est de la commune. Ces deux infrastructures linéaires chevauchent la Vienne dans un axe est/ouest, à l'est de la commune. La Vienne, bordant la commune au nord, est ici alimentée par de petits ruisseaux, en rive gauche, ainsi que par la Veude de Ponçay.

Quelques bois parsèment également la commune, offrant une diversité dans ce paysage de culture. À noter également la topographie de la commune, marquée par un imposant coteau au nord. Les bords de Vienne sont également bien végétalisés. Dans ce secteur, la populiculture est très limitée, avec la présence très limitée de cet habitat. On retrouve quelques plantations de pins sur les hauteurs.

On dénombre une trentaine d'habitats, avec des degrés de déclinaisons variés.

Parmi ces habitats, huit sont déterminants ZNIEFF. Ils sont très majoritairement concentrés sur les espaces de pelouses sèches que l'on retrouve sur la commune de PORTS-sur-Vienne.

Parmi ces habitats, quatre sont d'intérêt communautaire (tableau 1), que l'on retrouve tous concentrés sur le coteau, entre autres.



Figure 9 : Une prairie sèche sur la commune de PORTS-sur-Vienne – CPIE Touraine Val de Loire, 2020

Cartographies des habitats (Corine biotopes)

Légende

- Cours d'eau
- Pelouses sèches
- Occupation des sols**
- 22 - Eaux douces stagnantes
- 24.1 - Lits des rivières
- 31.8 - Fourrés
- 34 - Pelouses calcicoles sèches et steppes
- 37 - Prairies humides et mégaphorbiaies
- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 38.2 - Prairies de fauche de basse altitude
- 41 - Forêts caducifoliées
- 43 - Forêts mixtes
- 44 - Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides
- 65 - Grottes
- 81.1 - Prairies sèches améliorées
- 82.11 - Grandes cultures
- 83.21 - Vignobles
- 83.321 - Plantations de Peupliers
- 84.2 - Bordures de haies
- 84.3 - Petits bois, bosquets
- 84.5 - Parcs boisés
- 85.2 - Petits parcs et squares citadins
- 85.3 - Jardins
- 86.3 - Sites industriels
- 86.43 - Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts
- 87.1 - Terrains en friche
- 87.2 - Zones rudérales
- Aires de stationnement (CCB : 86 - Villes, villages et sites industriels)

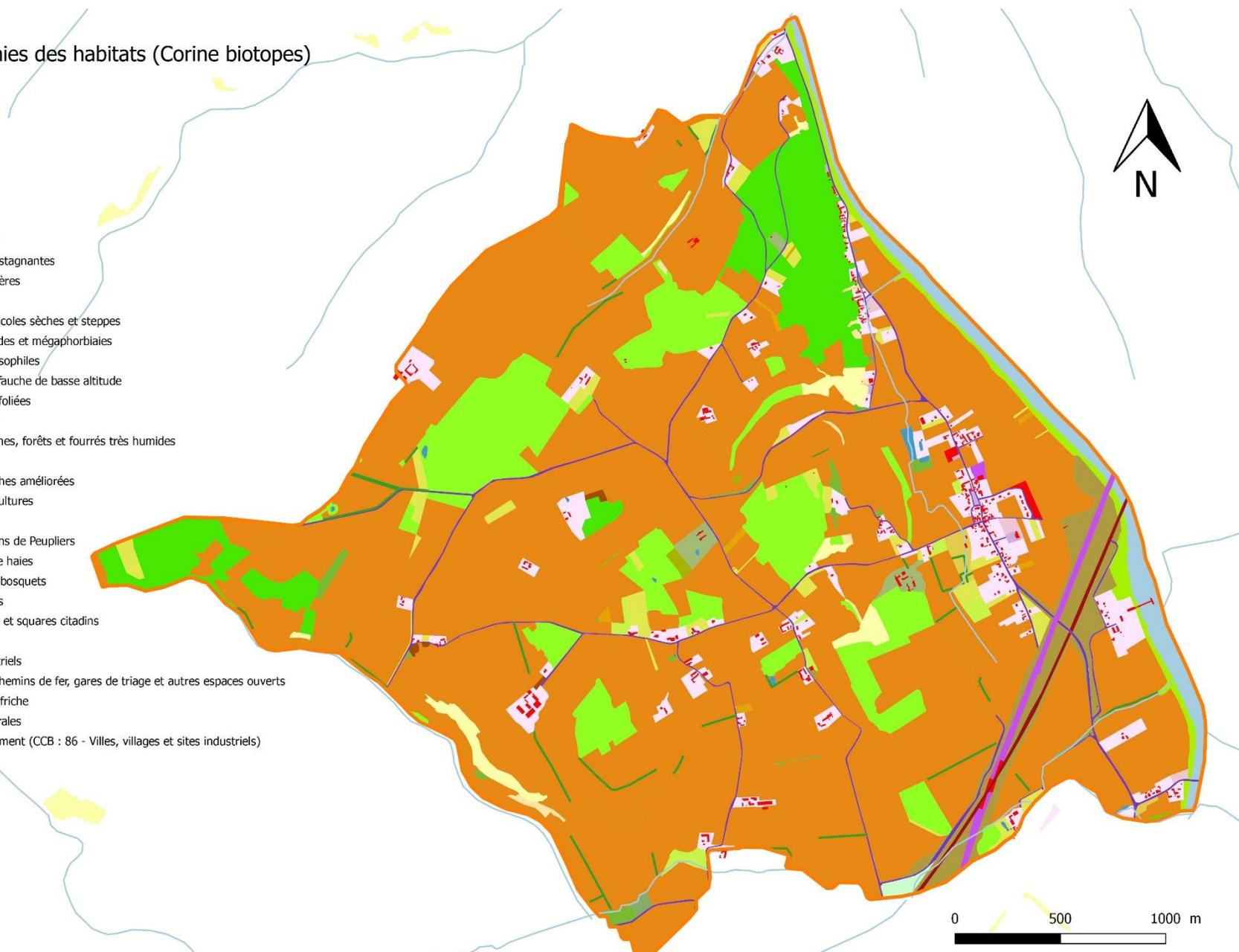


Figure 10 : cartographie d'habitats – Corine Biotope

Corine Biotope	Eunis	Déterminant ZNIEFF	Intérêt communautaire
22.1 - Eaux douces	C1 - Eaux dormantes de surface		
24 - Eaux courantes	C2 - Eaux courantes de surface		
31.81211- Fruticées médio-européennes à Prunelliers et Troènes	F3.11211 - Fourrés à Prunellier et Troène médio-européens	X	
31.881 - Landes à Genévriers	F3.161 - Fourrés des collines calcaires à Genévrier	X	5130-2
34.32 - Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides	E1.26 - Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques	X	
34.322 - Pelouses semi-sèches médio-européennes à Bromus erectus	E1.262 - Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	X	6210
34.324 - Pelouses alluviales et humides du Mesobromion	E1.264 - Pelouses alluviales et humides du <i>Mesobromion</i>	X	6210-13
37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques	E3.41 - Prairies atlantiques et subatlantiques humides	X	
38.11 - Pâturages continus	E2.11 - Pâturages ininterrompus		
38.21 - Prairies de fauche atlantiques	E2.21 - Prairies de fauche atlantiques		
41.22 - Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes	G1.A12 - Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes	X	
41.4 - Forêts mixtes de pentes et ravins	G1.A4 - Forêts de ravin et de pente		
41.71 - Chênaies blanches occidentales et communautés apparentées	G1.7 - Forêts caducifoliées thermophiles		
41.711- Bois occidentaux de Quercus pubescens	G1.711 - Chênaies à Quercus pubescens occidentales		
43 - forêts mixtes	G4 - Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères		
44.1 - Formations riveraines de Saules	G1.11 Saules riveraines		
54.121 - Cônes de tufs	C2.121 - Sources pétifiantes avec formations de tuf ou de travertins	X	7220-1
65 - Grottes	H1.2 - Intérieurs des grottes		
81.1 Prairies sèches améliorées	E2.61 - Prairies améliorées sèches ou humides		
82.11 - Grandes cultures	I1.1 - Monocultures intensives		
83.21 - Vignobles	B.4 - Vignobles		
83.311 - plantations de conifères	G3.F1 - Plantations de conifères indigènes		
83.321 - Plantations de Peupliers	G1.C1 - Plantations de Populus		
84 - Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs	E7 - Prairies peu boisées		
84.2 Bordures de haies	A - Haies		
84.3 - Petits bois, bosquets	G5.5 - Petits bois anthropiques mixtes de feuillus et conifères		
84.5 - Parcs boisés	E7.2 - Parcs boisés subcontinentaux		
85.2 Petits parcs et squares citadin	I2.23 - Petits parcs et squares citadins		
85.3 - Jardins	I2.2 - Petits jardins ornementaux et domestiques		
86.3 - Sites industriels	J1.4 - Sites industriels des zones urbaines et périphériques		
86.43 - Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts	J4.3 - Réseaux ferroviaires		
87.1 - Terrains en friche	I1.53 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces		
87.2 - Zones rudérales	E5.13 - Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnée		

Tableau 1 : Liste des habitats rencontrés ou connus sur la commune de PORTS-sur-Vienne durant l'ABC 2019/2020 et correspondance Corine Biotope/Eunis

https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_typo/22

https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_typo/7

2) Espaces remarquables et zonages environnementaux

Le territoire d'étude présente un panel de milieux variés et une biodiversité intéressante, bien que très localisée.

Il englobe ainsi tout ou partie de plusieurs zonages écologiques :

- 1 Espace Naturel Sensible du département (Coteau de PORTS-sur-Vienne)
- 4 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
- Plusieurs éléments classés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme (arbres et haies).

a. Site Natura 2000

Le dispositif européen Natura 2000 regroupe un ensemble de sites naturels terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 est un outil territorial qui permet de concilier la préservation de la nature avec les préoccupations socio-économiques. Les sites constituant le réseau Natura 2000 possèdent un document d'objectifs qui fixe des orientations de gestion permettant la conservation des milieux et des espèces ayant justifié leur désignation.

Le territoire de la commune n'est concerné par aucun site Natura 2000.

b. Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Ces arrêtés, pris par le préfet du département, permettent d'appliquer à certains espaces intéressants la préservation d'un point de vue naturel et une protection réglementaire. Ils encadrent ce qui est autorisé ou ce qui ne l'est pas sur un secteur visé, afin de

limiter au maximum l'impact qu'une activité humaine non maîtrisée pourrait avoir sur le site (faune, flore, habitat).

Le territoire de la commune n'est pas concerné par un APPB.

c. Espace boisé classé (EBC)

Les parcelles ou entités paysagères bénéficiant de ce classement (les haies, les alignements d'arbres ou les arbres isolés) ne peuvent voir de changement d'affectation. En somme, cela permet de préserver ces éléments.

Le territoire de la commune n'est concerné par aucun site classement en EBC.

d. Espace Naturel Sensible (ENS)

La gestion de site naturel par le Conseil Départemental d'Indre et Loire est lié à la ligne directive des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Financés par la TDENS, ces espaces peuvent faire l'objet de suivis scientifiques, de travaux de gestion et d'aménagement pour recevoir du public. Ces sites, souvent en gestion foncière totale ou partielle par le CD (facilitée par le droit de préemption en vigueur sur leur périmètre), permettent ainsi d'offrir au plus grand nombre à accès à la nature, tout en gérant le milieu de manière à préserver les enjeux biologiques présents. Sur la commune de PORTS-sur-Vienne, on trouve un ENS : le Coteau de PORTS-sur-Vienne. Ce site de 35 hectares, inscrit à l'inventaire des ENS en 2012 puis classé depuis octobre 2014, est découpé en plusieurs parcelles cadastrales réparties entre du foncier privé et des parcelles appartenant au CD. Le conseil départemental poursuit sa politique d'acquisition foncière pour avoir la maîtrise totale de l'ensemble du site. Le coteau est couvert majoritairement par des boisements, entrecoupés de secteurs de végétations herbacées. La topographie du site est assez irrégulière, prenant la forme d'un coteau suivant la Vienne, à déclivité forte le long de la route le bordant à l'est.



Figure 11 : Azuré du Serpolet, hôte de pelouses sur PORTS-sur-Vienne – CPIE TVL

On trouve plusieurs habitats intéressants, comme :

- Les secteurs de pelouses calcicoles xérothermophiles – formation végétales constitué d’herbacées souvent rases et appréciant les sols pauvres, drainants et bien exposés
- Les cavités souterraines, anciennement exploités par l’homme et aujourd’hui délaissées pour alimenter les fours à chaux puis comme champignonnières – habitat très prisé par les chauves-souris, inventoriées par le Conseil Départemental

- Les sources tufeuses résurgentes, présentes du fait d’une géologie particulière, et entraînant la présence d’eau à flanc de coteau
- Les boisements thermophiles – secteur de chasse pour les chauves-souris, mais aussi intéressant pour son imbrication avec les pelouses calcaires, formant des zones d’écotone biodiversifiant.

La faune et la flore, également détaillées ci-dessous, sont particulièrement riches et comprennent bon nombre d’espèces rares et protégées. Les habitats sont également rares, en particulier les sources tuffières, seul site connu en région.

<https://espacesnaturels.touraine.fr/coteau-de-ports.html>

Précisons ici que le Conseil Départemental est susceptible d’ouvrir des clairières et de restaurer des zones de pelouses au fur et à mesure des acquisitions. Ainsi, il y aura un maintien de boisements, mais pour des raisons écologiques et paysagères, des secteurs pourront être rouverts, dans une logique de mosaïque d’habitats et de favorisation des habitats de pelouses, plus patrimoniaux.

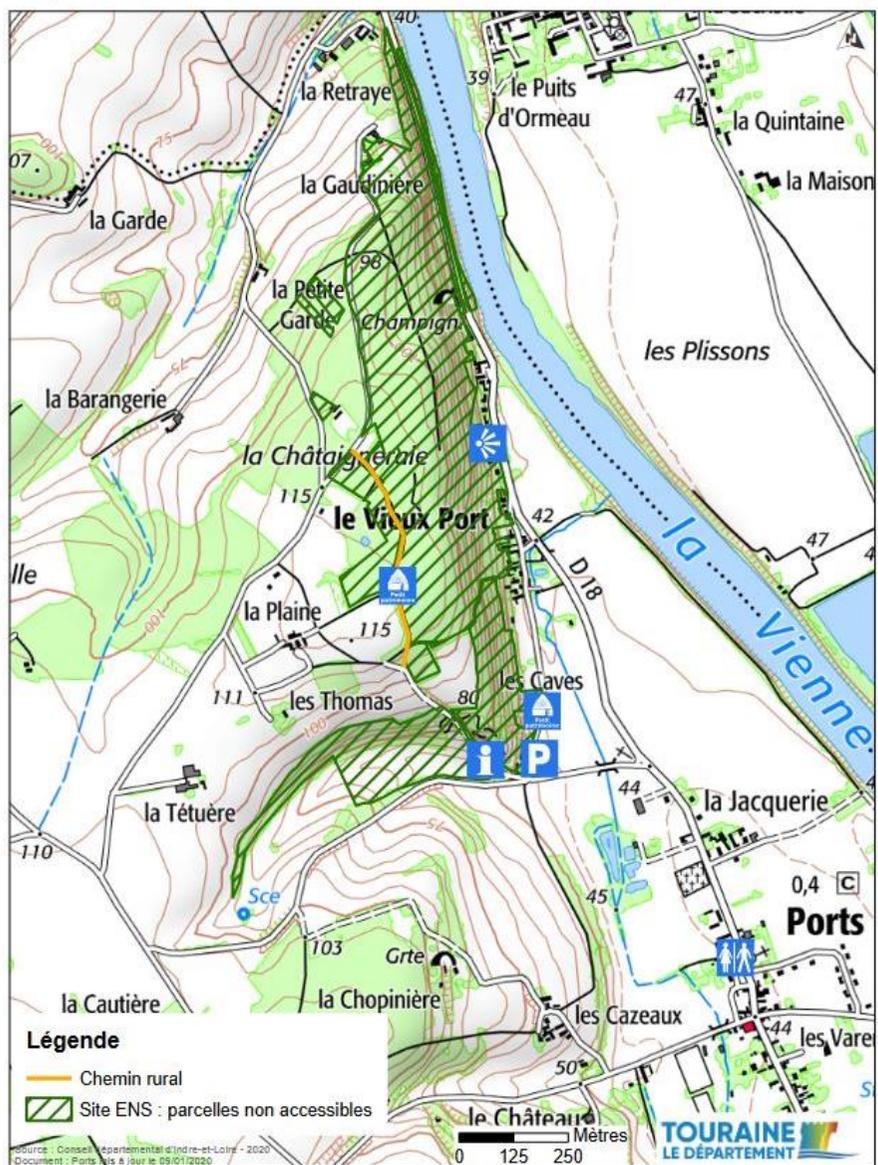


Figure 12 et 12 bis : Zonage de l'Espace naturel sensible du coteau du Vieux Port : Source CD37, à gauche ; Etat cadastrale de l'ENS, à droite

e. ZNIEFF

Il existe sur la commune quatre Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique, Faunistique. Ces zones sont des outils d'informations mettant en avant l'intérêt du patrimoine naturel en présence.

Elles concernent ici toutes des habitats de pelouses sèches imbriqués avec des habitats forestiers, implantés sur coteaux.

ZNIEFF de type I n° 240009733 « Pelouses et sources du Vieux Ports » (49 ha) : Plus grande ZNIEFF de la commune, le secteur est également un ENS. On trouve ici, comme décrit pour l'ENS, une imbrication de pelouses sèches et de boisements, à flanc de coteau, surplombant d'importantes caves.

L'intérêt du site repose sur cette mosaïque d'habitats et sur la richesse importante d'espèces faune/flore patrimoniales. La fiche ZNIEFF <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240009733/tab/especes> met en avant 52 espèces déterminantes : 16 espèces d'insectes, 8 espèces de Chiroptères (site d'importance régionale) et plantes. Parmi ces espèces, certaines sont protégées régionalement voire nationalement. On compte également de nombreuses espèces n'étant pas déterminantes, mais patrimoniales. **Ce site est l'un des secteurs terrestres les plus patrimoniaux de la commune d'un point de vue écologique.** On trouve aussi bien des espèces liées à des zones humides, comme le Choïn noirâtre, que l'Azuré du Serpolet, papillon rare et protégé lié aux pelouses sèches.

ZNIEFF de type I n° 240030923 « Pelouses de la Pommeraye » (4 ha) : Ce site à l'ouest de la commune est bien exposé et bénéficie de bonnes conditions pour qu'une végétation de pelouse sèche s'installe. L'intérêt du site est essentiellement botanique, du point de vue des espèces déterminantes, avec 14 espèces identifiées contre une seule espèce faunistique. Le site est cependant très enclavé entre les

grandes cultures, qui peuvent avoir un impact sur les abords du site et sur son isolement écologique.

<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240030923>

ZNIEFF de type I n° 240030921 « Pelouses de la Plaunière » (2 ha) : Petit site se trouvant au cœur de la commune, il est coupé en deux par une route permettant de traverser la commune d'est en ouest. Bien que réduit, sa végétation typique de pelouses calcaire abrite plusieurs espèces caractéristiques de ces milieux, comme le Criquet pansu ou le Sylvandre pour la faune, ou la Laîche de Haller et le Limodore avorté pour la flore

<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240030921>

ZNIEFF de type I n° 240030933 « Pelouses de la Barangerie » (1,3 ha) : plus petite zone identifiée en ZNIEFF sur la commune, elle est par ailleurs composite puisque ce sont deux entités qui la composent. On retrouve ici des landes à genévriers, ainsi que des patchs de pelouses sèches, cependant dégradés par des faciès enfrichés et colonisés par des Prunelliers, des Cornouillers, etc. On retrouve ici essentiellement des espèces déterminantes végétales. Le site est lui aussi quelque peu coincé au cœur de la matrice agricole, mais se trouve malgré tout à proximité de l'ENS.

<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/240030933>



Figure 13 : Pelouse de PORTS-sur-Vienne avec faciès d'embuissonnement entre deux cultures

Les fiches ZNIEFF se trouvent en annexe II.

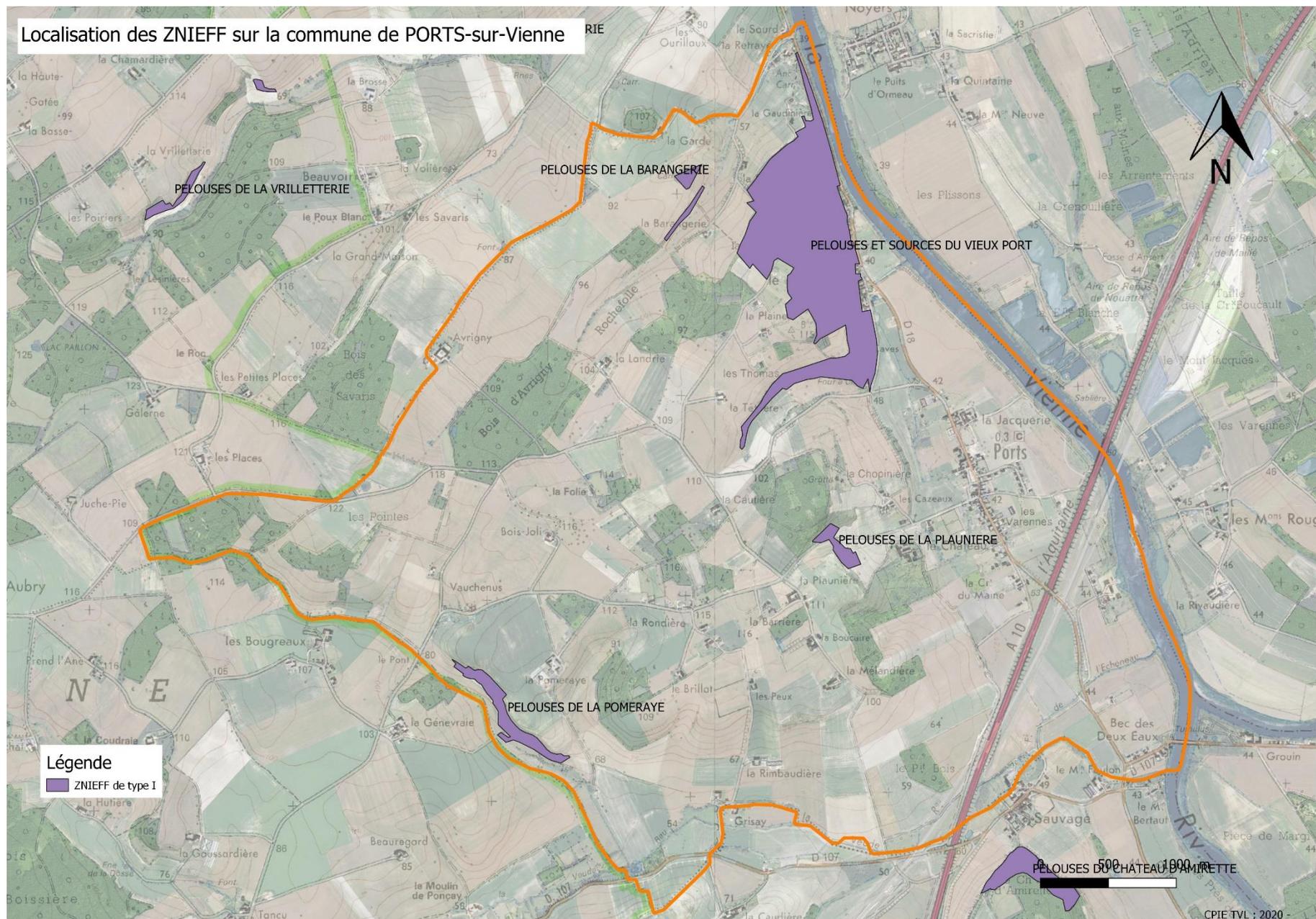


Figure 14 : Localisation des ZNIEFF sur la commune de PORTS-sur-Vienne – Source INPN

3) Documents cadres

Il existe de nombreux outils réglementaires qui cadrent, détaillent et explicitent les différents éléments naturels : SRC, SCOT, PLUi, PLU. La partie concernant l'environnement est plus ou moins prépondérante dans ces documents. Ici, on synthétise les différentes mentions de l'environnement de la commune parmi ces documents.

a. Plan Local d'Urbanisme

Ce document recense, avec une cartographie adaptée, une biodiversité reconnue sur le territoire avec quatre ZNIEFF de type I, trois zones humides et un réservoir de biodiversité identifié pour les chiroptères. S'ajoute à cet inventaire l'ENS décidé par le CD37.

Le PLU de la commune de PORTS-sur-Vienne date de 2017. En dehors des aspects d'urbanisme, cet outil réglementaire traite d'environnement par la prise en compte des haies et des arbres isolés, des pelouses sèches mais aussi les cours d'eau, etc., et délimite les secteurs dits naturels. Dans les objectifs fixés par la commune, on retrouve notamment celui-ci : « *Prévoir la protection de l'environnement et de la biodiversité, préserver et mettre en valeur les continuités écologiques* ».

Sur la commune, la matrice agricole est très présente, et cela s'observe *via* la part importante de la couverture du zonage spécifique (A), très majoritaire sur la commune. Les secteurs N sont essentiellement des zones boisées et des espaces de bords de Vienne. Les pelouses calcaires sont également notifiées comme secteur naturel.

http://www.ports-37.com/images/Ports/PLU/APPROBATION/04c_Rgmt_Graph_Le_TC_Ports_PLU_APPRO.pdf

Ce classement en zone N désigne les secteurs « à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère naturel. Ces zones sont à préserver de toute urbanisation nouvelle, à l'exception des constructions et installations nécessaires à l'activité forestière et à l'exception des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées, et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. »

L'environnement de la commune est ici décrit comme : « *Une commune occupée en grande partie par des espaces cultivés, de moindre qualité écologique. Elle recense néanmoins quelques milieux intéressants pour la faune et la flore, réservoirs de biodiversité :*

- Quelques boisements situés sur les coteaux calcaires aux lieux-dits la Chopinière, ainsi qu'au sud du Château et enfin au lieudit Petit Bois constituent des milieux intéressants, d'autres boisements, écologiquement moins intéressants constituent néanmoins la sous-trame boisée du territoire.

- Plusieurs espaces sont constitués de pelouses et lisières sèches sur sols calcaires : sur la butte du Vieux-Port, en bas du coteau au sud-ouest de la Pommeraye, ainsi qu'au lieu-dit la Barangerie.

- La Vallée de la Vienne et la Vallée de la Veude. Les vallées sont accompagnées de milieux humides et de prairies constituant des complexes intéressants pour le développement d'une faune et d'une flore particulières. »

On compte également quelques arbres isolés et linéaires de haies, qu'il est également intéressant de notifier ici.

Les différents zonages (ENS et ZNIEFF sont également cités dans le PLU) : http://www.ports-37.com/images/Ports/PLU/APPROBATION/01a_RdeP_Tome1_Ports_APPRO.pdf

Le PLU de PORTS-sur-Vienne fait état de 23 espèces faunistiques. Ce chiffre, très relatif, est nettement tronqué vis-à-vis de la richesse biologique de la commune et s'appuie probablement sur des inventaires très partiels, puisqu'il n'intègre pas les données CPIE anciennes. En effet, les inventaires réalisés par le CPIE Touraine Val de Loire entre 2009 et 2011 concernant les pelouses calcaires figurent dans les annexes du document.

b. Le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal de la CC-TVV

La fusion des communautés de communes du Bouchardais, du Richelais et du Sainte Maurien a conduit à l'obligation de la réalisation d'un PLUi pour répondre aux besoins de correction des documents d'urbanisme de certaines communes de la CC-TVV. La communauté de communes Touraine Val de Vienne a ainsi réalisé un

PLUi, entré en vigueur en 2020. Pour le territoire de PORTS-sur-Vienne, le PLUi reprend l'intégralité des données du PLU entré en vigueur le 1er septembre 2017

https://www.cc-tvv.fr/Telechargement/PLUi/Procedure/Approbation/Dossier_approuve/01_rapport_de_presentation/01e_RP_TOME%205_ECOLOGIE_appro.pdf

Le volet environnemental du PLUi de la CC-TVV, relativement conséquent, indique ainsi que l'urbanisme et ses projets sur la commune de PORTS-sur-Vienne, sur les parcelles étudiées en centre bourg, n'est pas une menace pour les parcelles concernées. Il ne prend pas en compte l'ensemble de la commune, et notamment les forts enjeux de la Vienne, par exemple. La Trame Verte et Bleue élaborée à l'échelle de la communauté de communes de Sainte Maure de Touraine en 2016 et déclinée au 1/25 000 sous forme d'un atlas communal, est retranscrite dans ce document à partir de l'ensemble des documents liés, indique que sur la commune de PORTS-sur-Vienne, on retrouve essentiellement des zones de corridors diffus à préciser localement.

On retrouve également des pointages de stations où la concentration d'espèces patrimoniales est importante. Cela se base sur de la bibliographie. C'est le cas pour plusieurs secteurs de PORTS-sur-Vienne, avec des enjeux modérés à forts au niveau botanique. Les enjeux faunistiques sont étonnement peu mis en avant dans ce document, malgré une bonne connaissance *via* les inventaires ZNIEFF et sur le site ENS, ce dernier concentrant une belle richesse faunistique avec des enjeux forts au niveau entomologique ou chiroptérologique.

Toutefois, du point de vue de la sensibilité écologique potentielle, la commune de PORTS-sur-Vienne apparaît au niveau de son coteau, de ses pelouses sèches et de ses cours d'eau (Vienne et ruisseaux) comme ayant des enjeux majeurs.

Concernant les secteurs aux des potentialités d'urbanisation (à l'ouest du centre-bourg), la cartographie des habitats (p 115/575 du document pdf précédemment cité) ne montre que des habitats présentant un degré de patrimonialité limité, avec des cortèges d'espèces liées ne représentant potentiellement que des enjeux faibles à modérés, de par leur faible attachement à ces zones (ndr). Les inventaires réalisés dans le cadre du PLUi n'indiquent aucune espèce floristique patrimoniale ou même exotique envahissante. Pour la faune, seules quelques espèces sont remarquées, et certaines viennent compléter la liste d'espèce de cet ABC.

c. SRCE

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est un document cadre, élaboré régionalement. Ce document cherche à établir un état des lieux des continuités écologiques à l'échelle régionale et à faire ressortir les secteurs à enjeux (aussi bien les zones à conserver que les zones à renforcer).

Ce document cadre est découpé à l'échelle de bassin. Le secteur de PORTS-sur-Vienne est compris dans le bassin de vie de Chinon. La commune est y mentionnée notamment pour ses cavités à Chauves-souris et est compris dans l'ensemble des pelouses des coteaux de la Vienne.

On retrouve dans les cartographies du SRCE la commune PORTS-sur-Vienne pour la sous-trame prioritaire des pelouses et lisières sèches

sur sols calcaires, ainsi que sur la sous-trame prioritaire des milieux boisés.

Le SRCE note, pour cette trame mais plus globalement, une importante rupture de continuité écologique sur la commune, au niveau du rapprochement en la LGV et l'autoroute, qui constitue une zone artificialisée de grande ampleur et difficilement franchissable.

http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/SRCE/fascicules_par_Bassin_de_vie/SRCE_Centre_BASSIN_DE_VIE_CHINON_20140220.pdf

d. Trame Verte et Bleue de la CCSMT

Cette TVB, réalisée en 2016, fait état d'une commune très agricole avec une zone de discontinuité forte au niveau des infrastructures linéaires. On note cependant, comme dans les autres documents, un aspect intéressant avec la présence de nombreux boisements de taille variée, ainsi que des pelouses sèches clairsemées çà et là sur la commune. Les zones humides sont très relictuelles sur la commune et ne concernent qu'une surface très réduite, se concentrant ponctuellement autour des ruisseaux et de la Vienne

Fait étonnant, le secteur de l'ENS n'est pas identifié comme réservoir de biodiversité, concentrant pourtant un patrimoine naturel important à l'échelle de la communauté de commune. Il est toutefois cartographié en sous trame de zone de présence des Chiroptères. La TVB cible ainsi « des colonies d'importance nationale qui sont localisées sur les communes de Ports, Neuil, Saint-Epain et Sainte Maure-de-Touraine » (page 99).

<http://www.tvb.cc-tvv.fr/>

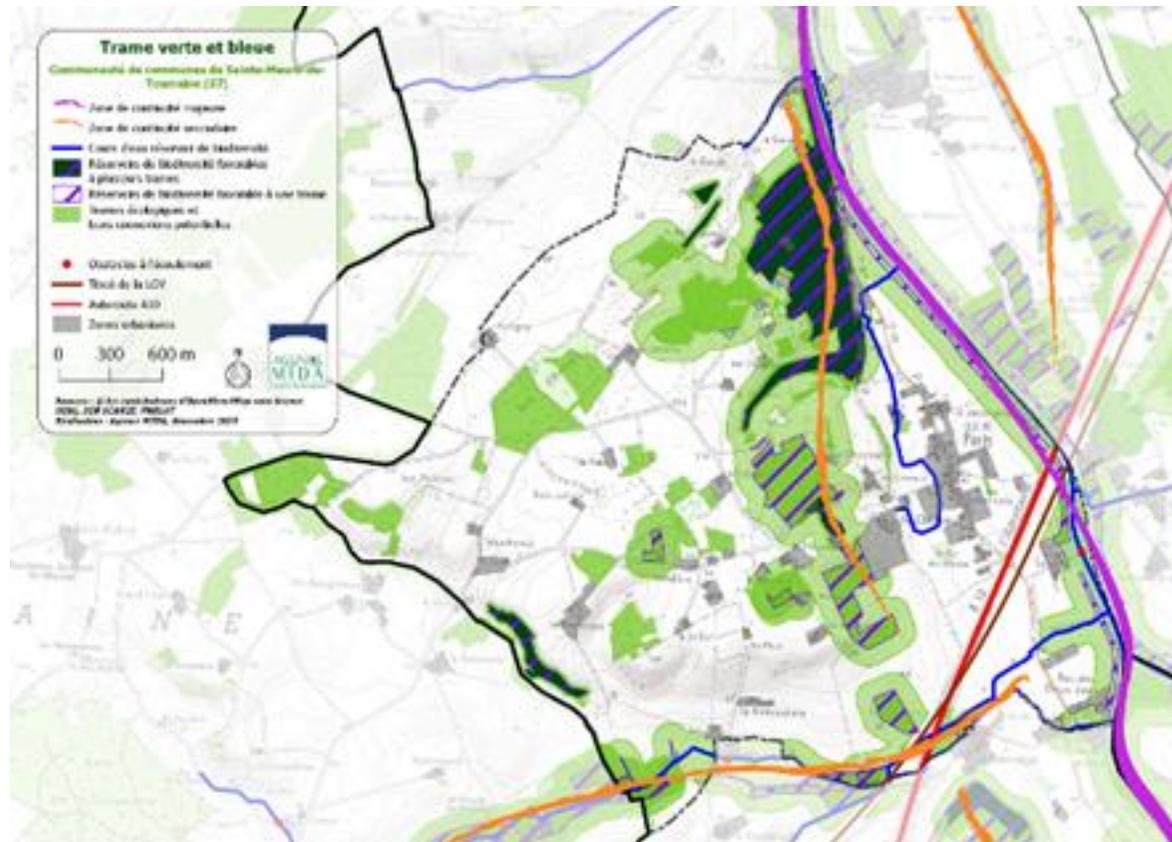


Figure 16 : TVB de la CCSMT – zoom sur PORTS-sur-Vienne

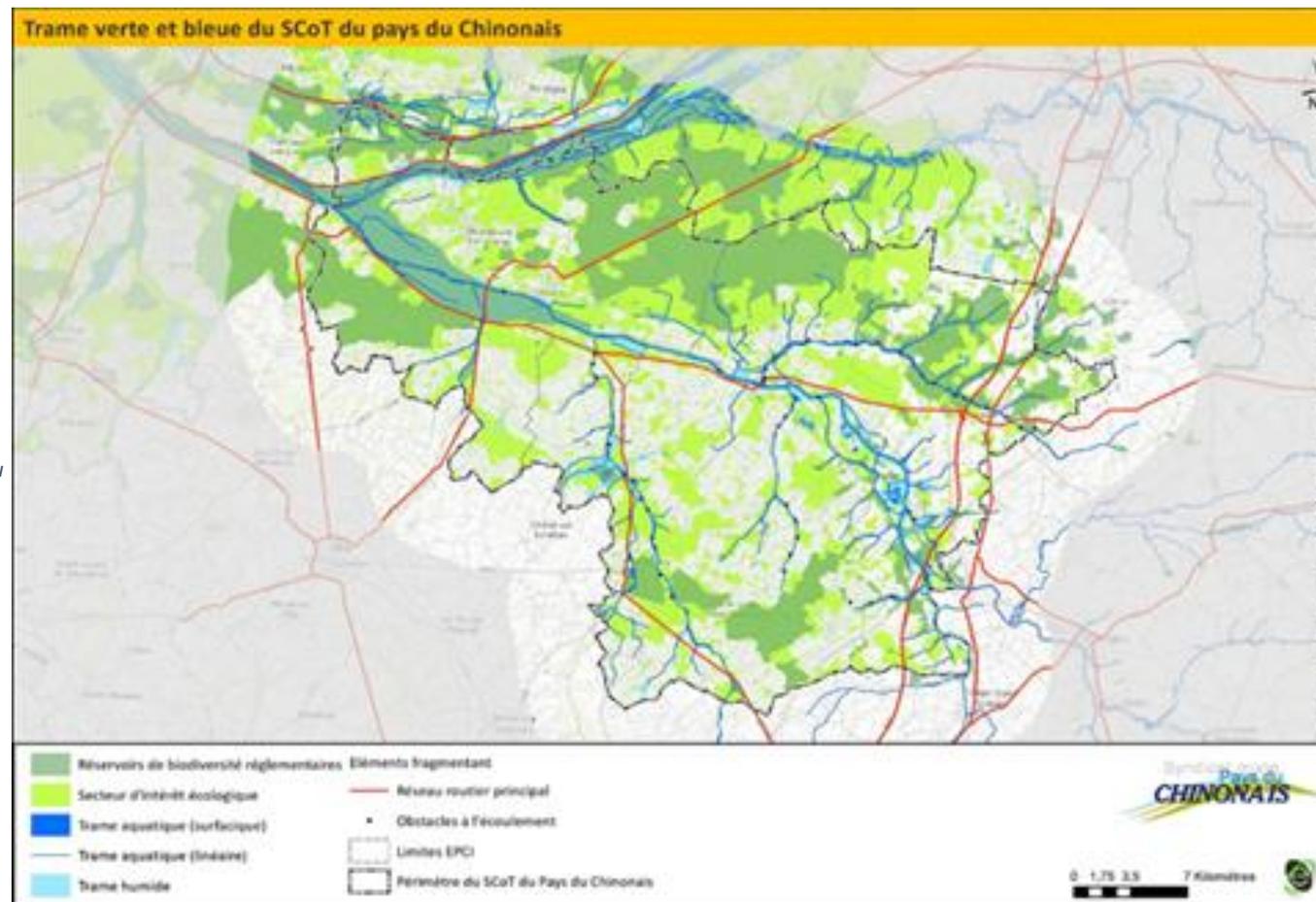
e. Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Chinonais

Aussi connu sous le nom de SCoT, ce document permet une approche à mi-chemin entre le local et le régional (SRADDET). C'est un outil d'aménagement du territoire qui cherche à « (...) concevoir l'avenir d'un territoire, à une échelle de 10 à 20 ans (18 ans pour le cas du SCoT du Pays du Chinonais), en choisissant son modèle de développement. »

<http://www.pays-du-chinonais.fr/en-action/scot/>

Les différents secteurs d'intérêt de la commune sont notifiés dans les documents graphiques (Vienne, pelouses sèches, secteur ENS). Ces zones sont bien identifiées comme zones naturelles à ne pas dégrader. Ce document signale également qu'il est nécessaire de mieux prendre en compte la biodiversité et les écosystèmes.

Figure 17 : TVB à l'échelle du SCoT du pays du Chinonais



f. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Ce document cadre a pour but de planifier l'usage des masses d'eaux et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Il détermine pour une durée de six ans (2016-2021) les orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il fixe également des objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre. Le SDAGE Loire-Bretagne propose plusieurs orientations fondamentales (quatorze en tout), parmi lesquelles on retrouve :

- Préserver les zones humides
- Préserver la biodiversité aquatique

La prise en compte de la biodiversité aquatique et des zones humides est donc là encore, bien affirmée *via* cet outil.

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html>

g. Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Aussi appelé SAGE, ce document ciblé sur le bassin de la Vienne existe depuis 2006 et a fait l'objet d'une révision validée en 2013. Il est porté par l'Établissement Public Territorial de Bassin de la Vienne. Son périmètre compte 310 communes dont trois en Indre-et-Loire, parmi lesquelles se trouvent la commune de PORTS-sur-Vienne. Pour ce SAGE, les enjeux sont multiples :

- Garantir une bonne qualité des eaux superficielles et souterraines
- Préserver les milieux humides et les espèces pour maintenir la biodiversité
- Restaurer les cours d'eau du bassin
- Optimiser la gestion quantitative des eaux du bassin de la Vienne

<http://www.eptb-vienne.fr/-SAGE-Vienne-.html>

Sur le bassin de la Vienne tourangelle auquel appartient la commune de PORTS-sur-Vienne un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est en cours d'élaboration. Les éléments constitutifs de l'ABC seront portés à connaissance pour le territoire concerné et notamment sur le programme de lutte contre l'érosion des sols que la municipalité a inscrit à son plan de développement et d'aménagement communal.

h. Parc Naturel Régional

La Commune de PORTS est aux portes de l'actuel périmètre du PNR Loire Anjou Touraine. Le nouveau projet de périmètre du PNR, courant de 2023 à 2038, prévoit une extension qui englobera la commune.

http://www.pnrlat.fr/communication/charte/PNRLAT_CHARTE_11-2020.pdf

V. Inventaire de la faune et analyse

1) Les oiseaux

Les oiseaux constituent généralement un taxon bien connu par la forte pression d'observation habituellement liée à ce taxon. Il existe plusieurs méthodes d'inventaires, la plus connue et la plus employée étant l'inventaire par observations directes avec identification des oiseaux à vue et à l'ouïe. En réalisant des points d'écoute (méthode adaptée au contexte local en s'inspirant du protocole STOC EPS – Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Échantillonnages Ponctuels Simples- élaboré par le MNHN) durant toute l'année, il est possible de réaliser un inventaire de l'avifaune présente sur la commune de PORTS-sur-Vienne. Pour cela, l'observateur réalise à la fois des inventaires à la volée, lors de ses déambulations sur la commune, et à la fois des observations ciblées sur des espaces identifiés comme propices. L'observateur a cherché ici à effectuer des relevés sur l'ensemble des habitats sur la commune, dans la mesure du possible. Au printemps, les écoutes se déroulent idéalement le matin, moment de la journée où les oiseaux sont les plus actifs vocalement. Les inventaires peuvent se poursuivre en journée, selon la période de l'année. D'autres inventaires ont eu lieu durant la nuit, car plusieurs espèces d'oiseaux ne s'y manifestent qu'à ce moment (exemple des Strygiformes – Chouettes et Hiboux).

Concernant le STOC, l'observateur, muni de jumelles, arrive sur site qu'il souhaite inventorier et observe cinq à dix minutes d'attente, avant de commencer 15 minutes d'observations. Ce temps de latence en amont de l'écoute permet de tamponner le dérangement créé par l'arrivée de l'observateur. Une fois ce temps respecté, l'observation peut commencer. Durant l'observation, le naturaliste recense à la vue et l'ouïe les espèces présentes. Il peut ponctuellement s'aider de jumelles.

Pour les sessions d'observations plus libres ou plus ciblées, l'observateur peut s'aider d'une longue vue.

Les inventaires ont été menés toute l'année, entre 2019 et 2020, et ont permis d'appréhender les oiseaux au fur et à mesure de saisons. On retrouve ici deux entités paysagères qui influencent le peuplement en présence. On trouve d'une part la Vienne, qui attire plusieurs espèces d'oiseaux d'eau (limicoles, ardéidés), et d'autre part la matrice culturelle de plaine, où les espèces comme les perdrix, les faisans ou les vanneaux se retrouvent parfois en nombre, mais aussi des passereaux comme les Bruants (zizi, jaune, proyer) ou encore la Linotte mélodieuse. On trouve d'autres secteurs attirant les oiseaux, comme les jardins et les parcs, propices à la reproduction et au nourrissage.

D'autres milieux, comme les prairies, les friches bordant les infrastructures linéaires, ou les boisements attirent une avifaune plus ou moins généraliste, mais permet aux oiseaux de bénéficier d'une mosaïque d'habitats qui leur est favorable.

La commune ne bénéficie pas de grands ensembles écologiquement intéressants, couvrant des centaines voire milliers d'ha d'un seul tenant, ne permettant pas l'implantation de cortèges spécialisés (ex : cortège complexe d'oiseaux forestiers, ou encore lié au bocage). En effet, la matrice culturelle étant la matrice dominante et étant faiblement à modérément attractive pour une avifaune variée, on retrouve majoritairement des espèces généralistes ou de zones ouvertes, à l'échelle de la commune.

Les inventaires ont permis de lister 73 espèces d'oiseaux. Les données historiques provenant des autres structures permettent d'augmenter cette liste à 98 espèces. Parmi cette liste, on dénombre une majorité d'oiseaux protégés nationalement. Cependant, plusieurs espèces bénéficient d'un aspect patrimonial renforcé par leur inscription sur la liste rouge nationale ou régionale, leur déterminance ZNIEFF ou encore leur présence à l'annexe I de la Directive Oiseaux de 1979.

Alouette des champs

Espèce autrefois très commune, on la trouve aujourd'hui bien moins présente. On l'observe un peu partout sur la commune, mais dans des densités de populations moyennes, voire faibles. L'espèce s'accommode de certains milieux cultureux, mais aussi de prairies mésophiles. Son chant, inlassablement lancé depuis les airs, en volant, retentit dès le milieu de l'hiver.



Figure 19 : Alouette des champs - INPN

Bouscarle de Cetti

Passereau de taille moyenne, typique des zones humides. C'est avant tout son chant puissant qui permet de l'identifier.

Perdrix grise

Cette espèce prairiale se retrouve assez aisément sur les espaces de grandes cultures, en compagnie plutôt nombreuses. L'espèce trouve sur la commune des espaces favorables, mais pourrait être présente en densité plus importante avec une mosaïque de milieux plus variés.



Figure 18 : Perdrix grise - INPN

Pie grièche écorcheur

Cette espèce remarquable a pour habitude de piquer ses proies dans les fourrés épineux ou sur les fils barbelés. On la retrouve dans le secteur où l'aubépine et le prunellier sont bien présents. L'espèce est peu présente sur la commune et le maintien d'habitat favorable est important afin que la population soit pérenne.



Figure 20 : Pie grièche écorcheur, CPIE Touraine Val de Loire 2020

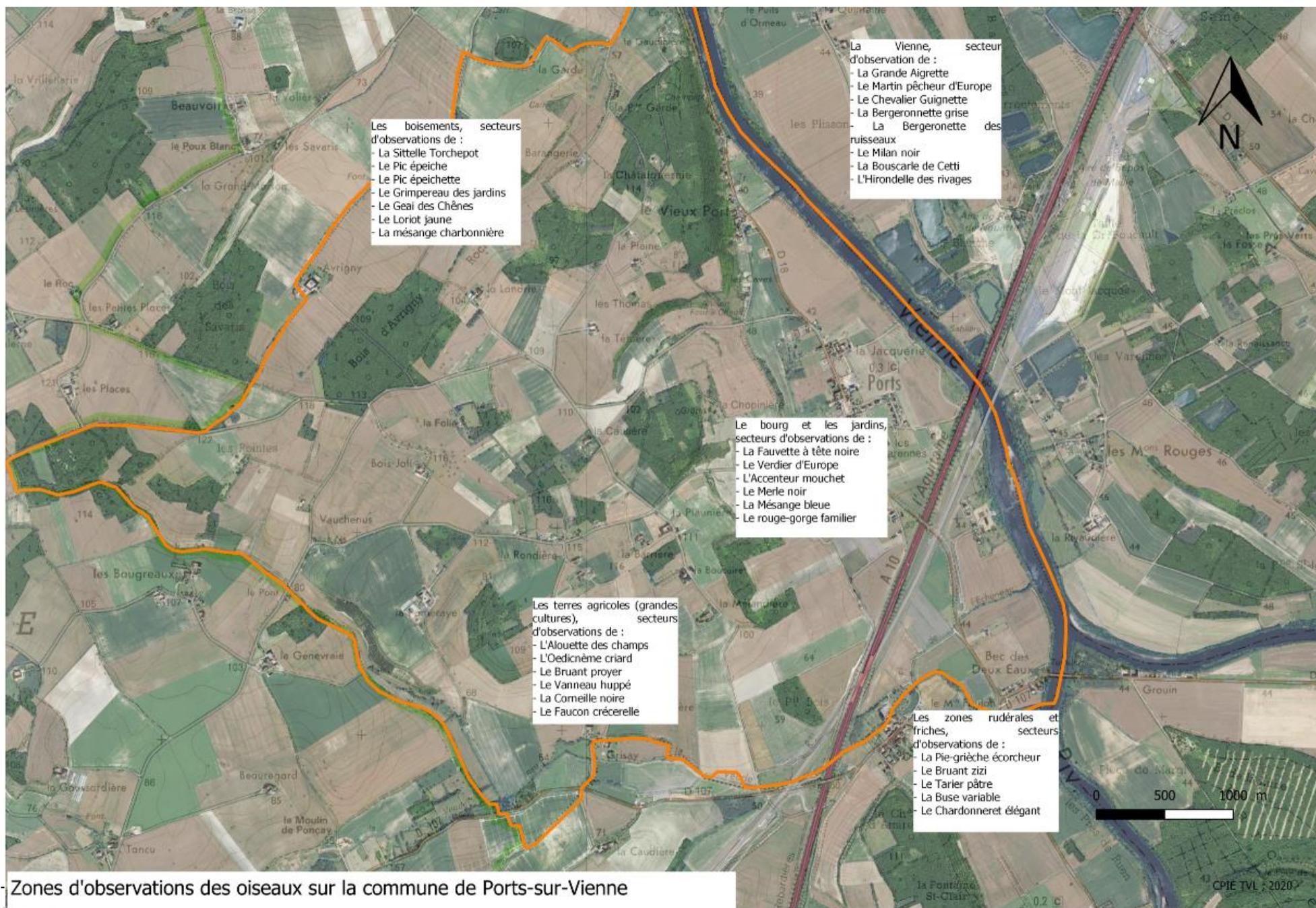
Grande Aigrette

Ce grand échassier au plumage entièrement blanc est une espèce que l'on observe de plus en plus ces dernières années. Observée sur la commune en train de se nourrir, notamment en bords de Vienne ou dans les prairies, l'espèce n'est cependant pas nicheuse.



Figure 21 : Grande Aigrette - INPN

Figure 22 : localisation des espèces patrimoniales d'oiseaux



Zones d'observations des oiseaux sur la commune de Ports-sur-Vienne

Nom scientifique (Taxref V10.0)	Nom vernaculaire	Législation				Menaces (Listes rouges)					Invasives		Déterminante ZNIEFF
		Europe	France	Centre Val de Loire	Indre et Loire	Monde	Europe	France	France reproducteur	Centre Val de Loire	Europe	Invasibilité régionale (CEN)	
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe		Article III et VI	Annexe A	Annexe A								
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte	Directive oiseaux	Article III										
<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette	Directive oiseaux	Article III							EN			X
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue, Orite à longue queue	Directive oiseaux	Article III										
<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs	Directive oiseaux											
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Directive oiseaux	Article III	Annexe I			VU	VU					X
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert												
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres	Directive oiseaux	Article III										
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	Directive oiseaux	Article III										
<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Grande Aigrette		Article III	nnexe A et	Annexe A								X
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré		Article III										
<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna	Directive oiseaux	Article III	Annexe A	Annexe A								X
<i>Burhinus oedicephalus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	Directive oiseaux	Article III	Annexe I									
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Directive oiseaux	Article III	Annexe A	Annexe A								
<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse												
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	Directive oiseaux	Article III					VU					
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	Directive oiseaux	Article III										
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti	Directive oiseaux	Article III										X
<i>Chloris chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe		Article III										
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier												
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire												
<i>Corvus frugilegus</i> Linnaeus, 1758	Corbeau freux	Directive oiseaux											
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue		Article III										
<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1803)	Cygne tuberculé	Directive oiseaux	Article III										
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre	Directive oiseaux	Article III										
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Directive oiseaux	Article III					VU					
<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	Directive oiseaux	Article III										X
<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette		Article III	nnexe A et	Annexe A								X
<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer		Article III										
<i>Emberiza cirius</i> Linnaeus, 1758	Bruant zizi	Directive oiseaux	Article III										
<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	Directive oiseaux	Article III					VU					
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Directive oiseaux	Article III										
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	Directive oiseaux	Article III	Annexe A	Annexe A								
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Directive oiseaux	Article III										
<i>Fulica atra</i> Linnaeus, 1758	Foulque macroule												
<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau												
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	Directive oiseaux											
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	Directive oiseaux	Article III										
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Directive oiseaux	Article III										
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur		Article II	Annexe I									
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle		Article III										
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir		Article III	nnexe A et	Annexe A					VU			X
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise		Article III										
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux		Article III										
<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe, Loriot jaune		Article III										
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière		Article III										
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique		Article III										
<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix grise												
<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran		Article III										
<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide												

2) Les reptiles

Les reptiles constituent un taxon souvent mal aimé, à tort. Concernant les ophidiens, cette mauvaise réputation, combinée avec une chasse aux serpents qui a sévit officiellement jusqu'à la seconde moitié du XX^{ème} siècle, en plus de la destruction d'habitats, a entraîné une chute des effectifs de serpents. Pour les lézards, pas de chasse organisée, mais une fragmentation et une perte d'habitat tout aussi dévastatrice. Il est devenu aujourd'hui bien moins fréquent d'observer ces animaux. Rappelons ici que toutes les espèces de reptiles de France métropolitaine sont strictement protégées. Pour réaliser leur inventaire, plusieurs techniques existent, mais seule une a été utilisée lors de l'ABC : la prospection à pied avec recherche active. En effet, la pose de plaque de tôle noire permet de faciliter l'observation, mais les plaques sont régulièrement vandalisées et/ou enlevées. En ce sens, seule la technique de la prospection active est réalisée ici. L'observateur, entre avril et mai, peut prospecter en journée les secteurs favorables préalablement identifiés : lisière de haie, ourlets forestiers, pelouses sèches, mais aussi bords de cours d'eau, par exemple.

L'observateur parcourt le terrain en évitant d'avoir son ombre projetée au devant de ce qu'il regarde, pour éviter d'effrayer les reptiles. Entre avril et mai, il parcourt le terrain lors de journées à température moyenne, mais avec une forte luminosité, ce qui implique que les reptiles passent plus de temps à s'exposer. La plupart des espèces apprécient les milieux chauds où l'exposition peut se faire facilement.

Les inventaires mettent en avant assez peu d'espèces sur la commune. Certains secteurs sont tout à fait favorables, mais parfois difficilement prospectables (coteau de PORTS-sur-Vienne par exemple, très pentu), alors que d'autres secteurs sont peu propices à ces espèces (matrices paysagères). Durant les inventaires, trois espèces ont été trouvées. Une espèce vient compléter la

connaissance de ce taxon avec les données recueillies *via* les autres structures, portant le nombre de reptiles à 4 espèces.

Les reptiles se trouvent un peu partout sur la commune. Entre le Lézard des murailles, très anthrophile, la Couleuvre verte et jaune, appréciant les zones de friches, la Couleuvre à collier, peu exigeante pour peu qu'il fasse assez chaud et qu'elle puisse se réfugier en cas de dérangement, ce taxon couvre une bonne surface sur la commune, en dehors des espaces ruraux de grandes cultures, défavorables à ce taxon.

Couleuvre verte et jaune

Ce grand ophidien – qui peut dépasser 1m50 – est assez courant en Indre-et-Loire, bien qu'on le retrouve moins fréquemment qu'il y a encore quelques décennies. Il porte localement le nom de *Fouet* ou de *Sanglard*. Cette espèce thermophile se retrouve aussi bien en bord de cours d'eau bien exposé que sur des coteaux calcaires, et apprécie les secteurs où la végétation herbacée est entrecoupée d'arbres et d'arbustes. Sur la commune, on le retrouve du haut du coteau jusqu'au bords de la Vienne.



Figure 23 : Couleuvre verte et jaune, INPN

Lézard vert

Ce grand lézard peut s'observer facilement, sous réserve d'être discret. On le retrouve sur des talus, mais aussi dans les ronciers ensoleillés, où il se camoufle aisément dans la végétation. Les mâles s'ornent de belles couleurs bleu ciel au niveau de la gorge, alors que les femelles portent deux lignes blanches sur le dos.

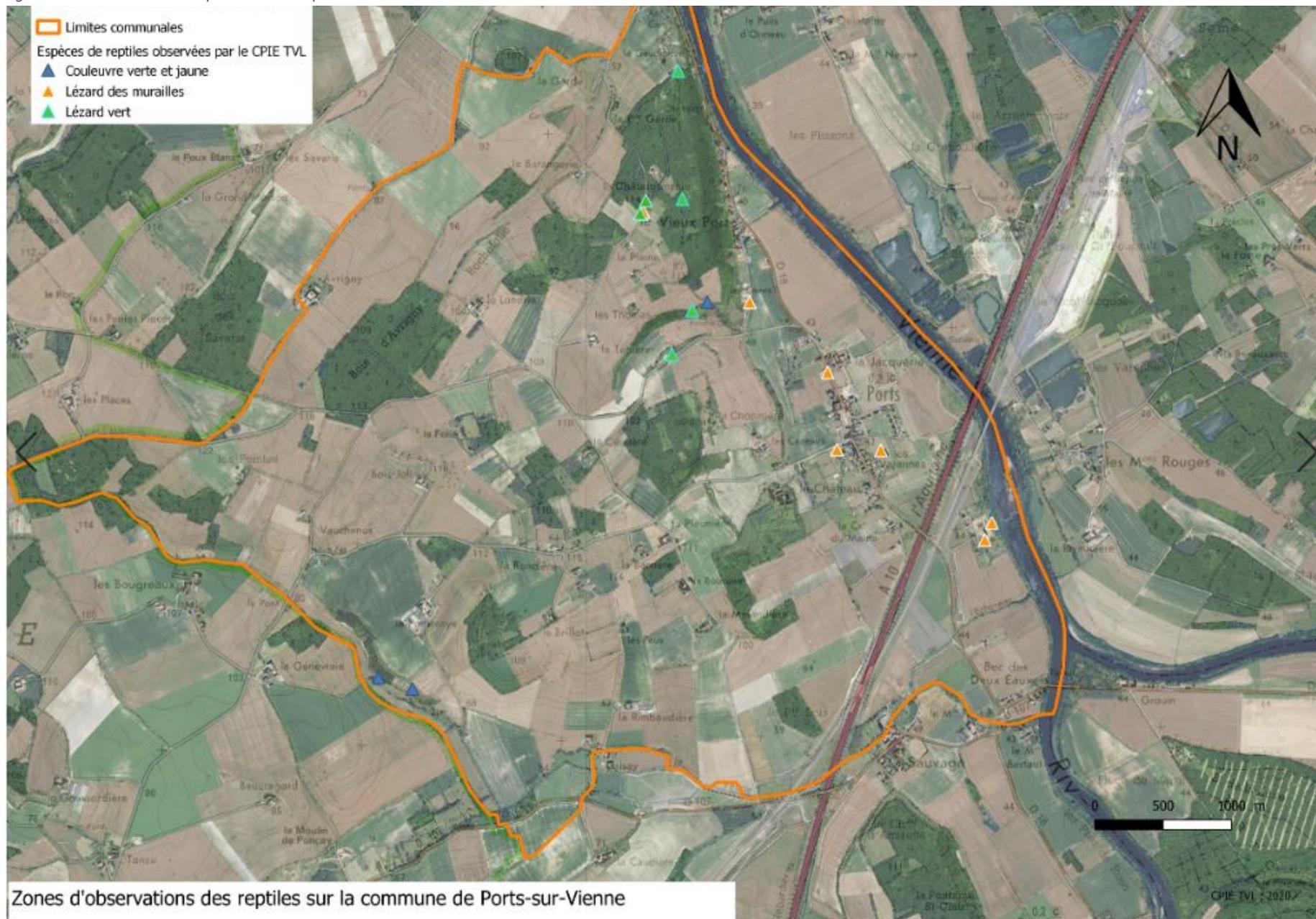


Figure 24 : Lézard vert - CPIE Touraine Val de Loire

Nom scientifique (Taxref V10.0)	Nom vernaculaire	Législation				Menaces (Listes rouges)				Invasives		Déterminante ZNIEFF	
		Europe	France	Centre Val de Loire	Indre et Loire	Monde	Europe	France	France reproducteur	Centre Val de Loire	Europe		Invasibilité régionale (CEN)
<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune (La)	Annexe IV	Article II										
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard vert	Annexe IV	Article II										
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Annexe IV	Article II										
<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre helvétique (La)		Article II										

Tableau 3 : liste des espèces de reptiles observées sur la commune de PORTS-sur-Vienne . En blanc, les espèces observées entre 2019 et 2020 par le CPIE TVL, en beige, les espèces observées par les partenaires : LPO 37, SEPANT, Caudalis

Figure 25 : localisation des reptiles observés par le CPIE entre 2019 et 2020



3) Les amphibiens

Ce taxon regroupe, sous nos latitudes, grenouilles, crapauds, salamandres et tritons. Ces animaux sont pour beaucoup essentiellement nocturnes. D'autres espèces ont des mœurs relativement diurnes. On les retrouve dans les zones humides, dans les mares et les étangs, ainsi qu'à proximité des cours d'eau. Ces animaux requièrent une dualité d'habitats : aquatiques et terrestres. Ils sont dépendants de la présence d'eau (non courante) pour leur reproduction, et d'habitats terrestres variés pour le reste de l'année. Pour réaliser l'inventaire, il faut donc rechercher à la fois des habitats terrestres et des habitats aquatiques favorables, et réaliser des passages diurnes et nocturnes.

Les passages en journée se font essentiellement en fin de printemps et en été, mais peuvent courir presque toute l'année. On recherche des individus à l'aide d'un troubleau (larves ou imagos réfugiés dans l'eau), ou bien à l'écoute (imago reproducteur). Ce sont essentiellement les grenouilles du complexe des Grenouilles vertes (*Pelophylax sp*) et les Grenouilles agiles (*Rana dalmatina*) que l'on peut observer au stade imaginal, en journée, sur la commune de PORTS-sur-Vienne. Les larves prises aux troubleaux sont identifiées immédiatement et remises à l'eau rapidement afin de limiter stress et dérangement.

Les passages nocturnes permettent de recenser les tritons, les salamandres, ainsi que les crapauds, dont le cœur de l'activité de reproduction se déroule une fois le soleil couché. Comme pour le passage diurne, on respecte d'abord un temps d'écoute, pour détecter les éventuels chanteurs, avant de procéder à une prospection plus active à l'aide d'un troubleau.

De jour comme de nuit, on recherche également les pontes des amphibiens (anoures essentiellement).

La technique de la pose de nasses, efficace mais stressante, peut présenter des risques et n'a pas été employée ici.

La faible présence de zones humides et de mares limite fortement la présence de ce taxon sur le territoire communal. La présence de la Vienne permet aux espèces les moins exigeantes de s'implanter, le long des berges, mais celles très liées aux milieux lenticques sont très peu représentées sur la commune.

Dans le cadre de l'ABC, on retrouve ainsi essentiellement les Grenouilles vertes en bords de Vienne et de petits cours d'eau, avec quelques Grenouilles agiles dans les milieux de prairies méso-hygrophiles. Il est probable que le Crapaud commun soit présent dans les jardins, les regards d'eau, etc. Pour ce qui est des urodèles leur présence est très faiblement détectée avec uniquement le Triton palmé. Les inventaires de terrain ont permis de mettre en avant la présence de trois espèces.

Les données recueillies *via* les autres structures font état de trois espèces supplémentaires, dont le Triton crêté, soit six espèces en tout.

Triton palmé

Par chez nous, c'est l'espèce la plus commune. Espèce peu exigeante en termes de milieu, on la retrouve aussi bien dans des mares prairiales que forestières. Il est peu présent sur la commune, du fait d'un nombre de mares peu élevé et de difficulté de connexions entre habitats.



Figure 26 : Triton palmé - CPIE Touraine Val de Loire

Triton crêté

Grand triton, cette espèce fortement patrimoniale se retrouve dans une mare proche d'un boisement, sur les hauts de la commune (Yves Renoux, Obs 37 - La Plaine). Il est important de bien préserver son habitat terrestre et son habitat aquatique car il dépend étroitement de la bonne qualité de ces deux habitats.



© Yannick LEDORÉ, FFAL

Figure 27 : Triton crêté - INPN

Rainette verte

Ce petit amphibien aux mœurs arboricoles est souvent assez discret, jusqu'au moment où il se met à chanter. On le retrouve parfois dans des points d'eau assez restreints, voire à proximité de piscine et dans les jardins.



Figure 28 : Rainette arboricole – CPIE Touraine Val de Loire

Nom scientifique (Taxref V10.0)	Nom vernaculaire	Législation				Menaces (Listes rouges)					Invasives		Déterminante ZNIEFF	
		Europe	France	Centre Val de Loire	Indre et Loire	Monde	Europe	France	France reproducteur	Centre Val de Loire	Europe	Invasibilité régionale (CEN)		
<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé (Le)		Article III											
<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille verte (La), Grenouille commune	Annexe V	Article V											
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile (La)	Annexe IV	Article II											
<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette verte (La)		Article II											
<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse (La)	Annexe V	Article III											
<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté (Le)	Annexe II et IV	Article II								NT			X

Tableau 4 : liste des espèces des amphibiens observées sur la commune de PORTS-sur-Vienne. En blanc, les espèces observées entre 2019 et 2020 par le CPIE TVL, en beige, les espèces observées par les partenaires : LPO 37, SEPANT, Caudalis

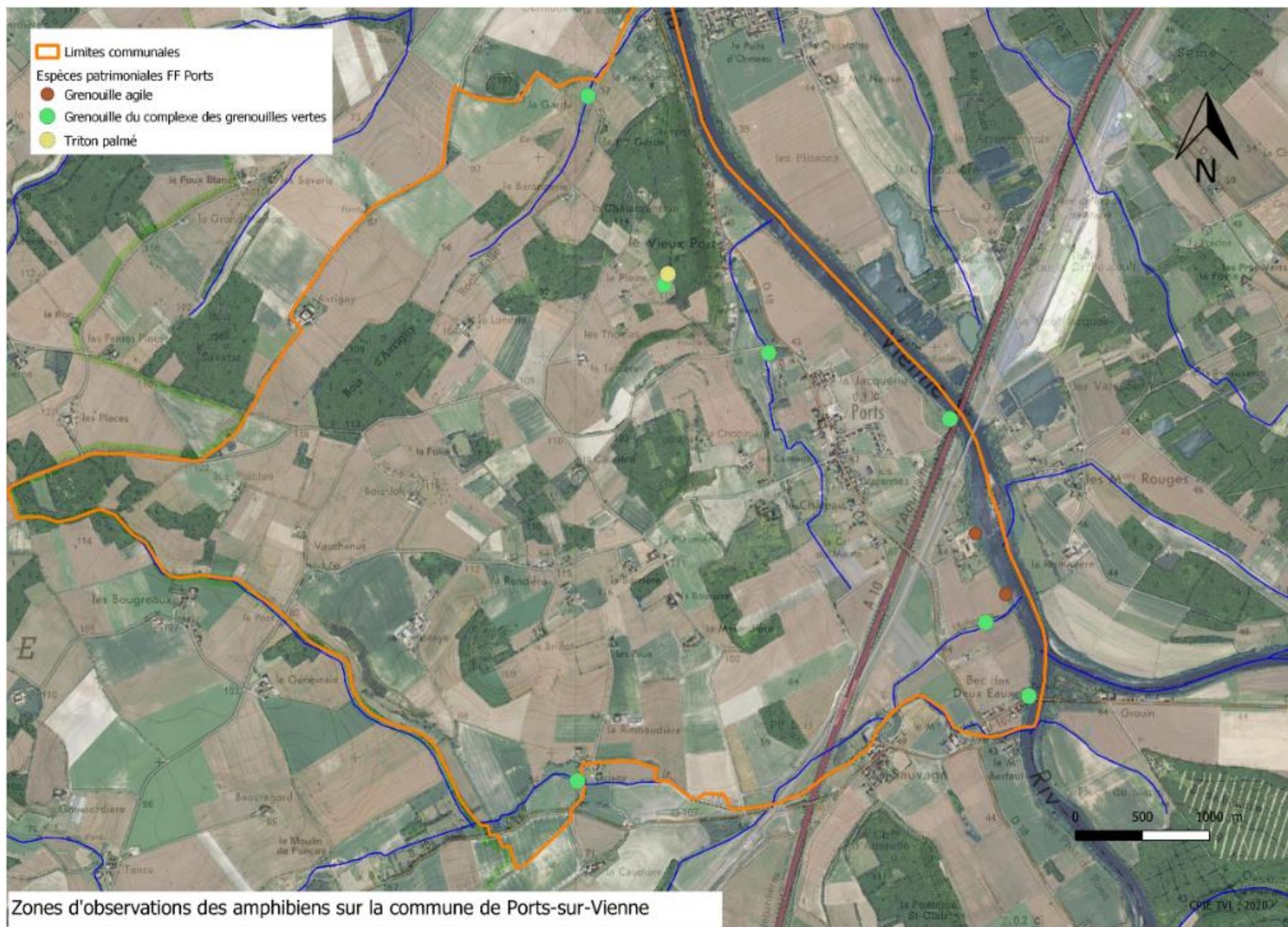


Figure 29 : localisations des amphibiens observés par le CPIE entre 2019 et 2020

4) Les Orthoptères

Sous ce terme sont regroupés sauterelles, criquets et grillons. Ce sont de bons indicateurs. En effet, certaines espèces affectionnent des milieux particuliers et leur présence est un témoin de la nature et de la qualité de l'habitat.

Leur inventaire se déroule idéalement de juin à septembre. On identifie essentiellement les imagos et sub-imagos, les larves n'étant pas toujours facilement identifiables à l'espèce pour des individus appartenant à un même genre. L'observateur prospecte en journée, avec des conditions météorologiques spécifiques : température supérieure à 24°C, pas ou peu de vent, pas de précipitations. Les inventaires se réalisent ici de jour. Les prospections de nuit peuvent apporter des informations complémentaires mais n'ont pas été menées ici. L'observateur parcourt un transect et identifie les individus à vue ou à l'ouïe. Il peut procéder à des captures temporaires afin d'identifier les individus à la détermination délicate. L'insecte est ensuite relâché. On prospecte essentiellement les milieux herbacés, qu'ils soient secs ou plus humides, ainsi que les lisières forestières. Les secteurs agricoles, très peu propices, en tout cas pour les zones de grandes cultures, sont peu prospectés.

On trouve sur la commune 27 espèces *via* les inventaires réalisés dans le cadre de l'ABC. La synthèse des données permet d'identifier 5 espèces supplémentaires, soit un total de 32 espèces.

Parmi les données, on trouve plusieurs espèces patrimoniales. Le cortège est ici varié, avec des exigences écologiques assez vastes entre les espèces de prairies humides en bords de Vienne et les espèces xérophiles présentes sur les secteurs de pelouses sèches et les friches thermophiles, au niveau du coteau par exemple.

Ce taxon concentre plusieurs espèces à enjeux, actuellement cantonnées sur certains secteurs bien précis : pelouses sèches et bords de Vienne. L'augmentation de surfaces favorables, au moins

au déplacement des espèces, serait un plus pour permettre le développement des différents noyaux de population.

Criquet tricolore

Ce grand criquet se retrouve essentiellement dans les habitats herbacés frais (prairies humides, bords de cours d'eau et habitat proche). On le retrouve ici en bords de Vienne, essentiellement, entre le secteur de Maison rouge et les prairies au nord du lieu-dit *Les Varennnes*. L'espèce est probablement sous-estimée, mais actuellement le nombre de stations connues en Indre-et-Loire est limitée, sa conservation représente un enjeu.



Figure 30 : *Criquet tricolore* - INPN

Criquet pansu

Petit criquet microptère, cette espèce se complait dans les zones à végétation herbacée méso-xérophiles. On le retrouve facilement sur la commune, pour peu que le couvert herbacé lui convienne. Espèce en limite nord d'aire de répartition en Indre-et-Loire, l'espèce est déterminante ZNIEFF.



Figure 31 : Criquet pansu - INPN

Ephippigère des vignes

Cette sauterelle de belle taille apprécie les milieux mixtes entre prairie sèches et fourrés arbustif. On la trouve essentiellement sur le secteur du coteau et dans les prairies plus sèches. Souvent détectée plus tardivement dans la saison, son « dard » impressionnant n'est rien d'autre qu'une tarière de ponte, tout à fait inoffensive.



Figure 32 : Ephippigère des vignes - INPN

Tétrix des plages

Espèce de petit criquet passant facilement inaperçu, il est découvert dans le département en 2020 par L. Palussière, y compris sur la commune de PORTS-sur-Vienne. L'espèce apprécie les bords de Vienne et les habitats pionniers à substrat grossier et à végétation lacunaire. Il est probable que l'espèce soit encore sous-estimée, mais il est important d'adapter une gestion favorable à l'espèce. Sa rareté constitue un enjeu fort.



Figure 34 : Tétrix des plages - INPN

Caloptène ochracé

Ce gros criquet aux élytres teintées de rose apprécie les milieux sec et chaud, à végétation herbacée ou lacunaire. On le trouve ainsi plus facilement sur les zones de coteaux, mais aussi dans les secteurs à l'est de la commune sur des zones où la végétation correspond à ces attentes écologiques (prairie sèches et friches thermophiles).



Figure 33 : Criquet ochracé - CPIE Touraine Val de Loire

Ephippigère à cou roux

Espace disparue, signalée par la L. Palussière – SEPANT il y a encore quelques années. Espèce à rechercher, car pouvant représenter un fort enjeu de conservation sur le secteur de l'ENS du coteau de PORTS-sur-Vienne.



Figure 35 : Ephippigère à cou roux - INPN

Nom scientifique (Taxref V10.0)	Nom vernaculaire	Législation				Menaces (Listes rouges)					Invasives		Déterminante ZNIEFF	
		Europe	France	Centre Val de Loire	Indre et Loire	Monde	Europe	France	France reproducteur	Centre Val de Loire	Europe	Invasibilité régionale (CEN)		
<i>Calliptamus barbarus</i> (O.G. Costa, 1836)	Caloptène ochracé, Criquet de Barbarie													X
<i>Calliptamus italicus</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptène italien, Criquet italien, Calliptame italien													
<i>Chorthippus albomarginatus</i> (De Geer, 1773)	Criquet marginé													
<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux, Oedipode bimouchetée													
<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste, Sauteriot													
<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine													
<i>Chorthippus vagans</i> (Eversmann, 1848)	Criquet des Pins													
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun													
<i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Dectique verrucivore, Sauterelle à sabre, Sauterelle à sabre										EN			X
<i>Ephippiger diurnus</i> Dufour, 1841	Ephippigère des vignes										NT			
<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout de Barneville, 1815)	Criquet des mouillères, Criquet des Bromes													
<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet glauque, Criquet gaulois													
<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	Grillon champêtre, Grillon des champs, Gril, Riquet													
<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	Leptophye ponctuée, Sauterelle ponctuée, Barbier													
<i>Mecostethus parapleurus</i> (Hagenbach, 1822)	Criquet des Roseaux, Parapleure alliacé										EN			X
<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	Grillon des bois, Grillon forestier, Nemobie forestier													
<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie, Oecanthe transparent, Grillon transparent													
<i>Oedipoda caerulea</i> (Linnaeus, 1758)	OEdipode turquoise, Criquet à ailes bleues et noires													
<i>Paracinema tricolor</i> (Thunberg, 1815)	Criquet tricolore										EN			X
<i>Pezotettix giornae</i> (Rossi, 1794)	Criquet pansu													X
<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	Phanéroptère commun, Phanéroptère porte-faux													
<i>Phaneroptera nana</i> Fieber, 1853	Phanéroptère méridional													X
<i>Pholidoptera griseoaptera</i> (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée, Ptérolèpe aptère													
<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	Decticelle grisâtre, Dectique gris													
<i>Pseudochorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures, Oedipode parallèle													
<i>Roeseliana roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée, Dectique brévipenne													
<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire													
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés)													
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i> (Latreille, 1802)	Grillon bordelais, Grillon d'été													
<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux, Gomphocère, Gomphocère faux													
<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène													
<i>Paratettix meridionalis</i>	Tétrix des plages													
<i>Uromenus rugosicollis</i>	Ephippigère à cou roux													

Tableau 5 : liste des espèces d'orthoptères observées sur la commune de PORTS-sur-Vienne . En blanc, les espèces observées entre 2019 et 2020 par le CPIE TVL, en beige, les espèces observées par les partenaires : LPO 37, SEPANT, Caudalis. Le statut du Tétrix des plages, très rare dans la région, reste à préciser. L'Ephippigère à cou roux est quant à elle non observée depuis quelques années mais reste à rechercher.

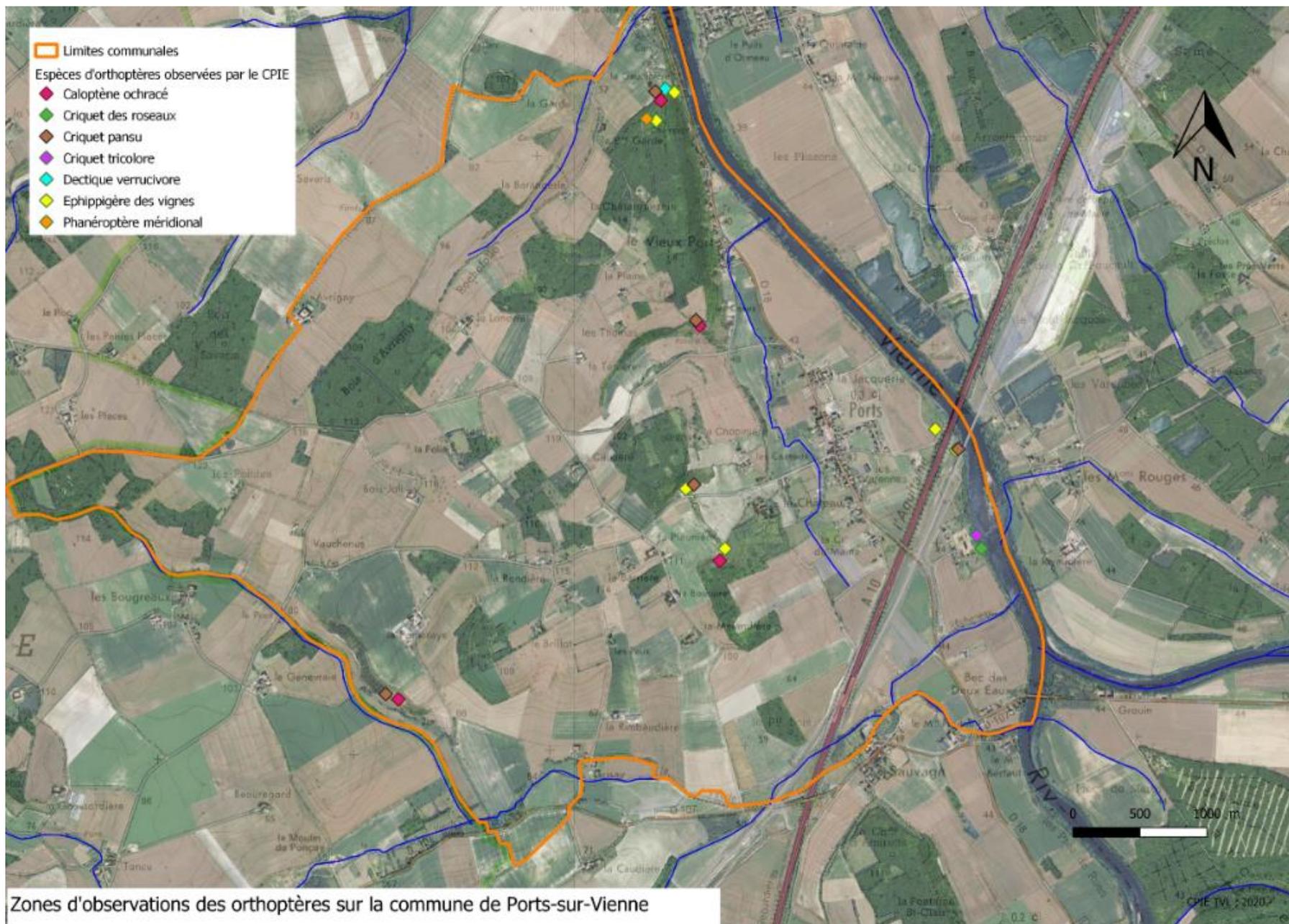


Figure 36 : Localisation des Orthoptères patrimoniaux observées entre 2019 et 2020 par le CPIE

5) Les Lépidoptères Rhopalocères

Cela regroupe ce que l'on peut appeler communément les papillons de jour ayant les antennes en massue. Ils sont généralement mieux connus du grand public. Ces espèces sont intéressantes car elles peuvent être indicatrices de la qualité du milieu sur lequel on les retrouve. Pour inventorier ces insectes, on réalise des transects (adaptation du protocole STERF mis en place par le MNHN), mais aussi des prospections libres afin d'essayer d'appréhender le plus d'espèces possible. Les transects cherchent à recouper l'ensemble des milieux favorables aux rhopalocères. L'observateur parcourt les transects à pas régulier et consigne l'observation de chaque individu entrant dans un rayon de 3 mètres autour de lui. Des captures momentanées, à l'aide d'un filet à papillons, peuvent être réalisées lorsqu'une détermination plus délicate doit être effectuée sur un individu. Les suivis sont réalisés entre trois et quatre fois par an pour tenter d'observer l'ensemble des espèces présentes à l'année. En effet, il existe une grande amplitude entre les apparitions des différentes espèces qu'il est possible d'appréhender en réalisant des sorties à différents moments de l'année, parfois même relativement tôt ou relativement tard dans la saison.

Sur la commune, les inventaires ont permis d'identifier 41 espèces. En s'appuyant sur les listes d'espèces issues des données recueillies auprès des autres structures, cette liste s'élève à 52 espèces.

Cette liste comprend notamment l'Azuré du Serpolet, espèce protégée nationalement. On trouve sur la commune plusieurs espèces plutôt généralistes et faiblement exigeantes du point de vue de l'habitat, lié à un contexte agricole dominant. On trouve également un cortège de rhopalocères liés aux milieux xérothermophiles, par la sous-trame de pelouses sèches qui subsiste. Les zones humides ne se ressentent pas dans l'expression du cortège des Rhopalocères.

Azuré de Serpolet

« Grand » papillon parmi les petit papillons bleus, l'Azuré du Serpolet est un hôte type des pelouses sèche calcicole. Cette espèce pond ces œufs sur l'origan, et entretient une relation particulière avec une fourmi du genre *Myrmica*. Il fait partie des quelques espèces protégées nationalement. On retrouve d'autres espèces patrimoniales sur la commune, essentiellement liées aux habitats que l'on retrouve sur les zones de pelouses sèches. Peu mobile au niveau de sa dispersion, il est important de conserver un maillage dense de pelouses sèches pour la pérennité de l'espèce.



Figure 37 : Azuré du Serpolet - CPIE Touraine Val de Loire

Virgule

Ce papillon aux ailes courtes et au corps trapu est une Hespérie. On le trouve sur le site du coteau de PORTS, au niveau de la pelouse des Thomas – L. Palussière, Sepant 2017. L'espèce n'a pas été revue dernièrement, mais les densités très faibles de populations peuvent expliquer cela. L'espèce reste à rechercher.



Figure 38 : Virgule - INPN

Grand Nègre des bois

Ce papillon brun aux ocelles noires et bleues se retrouve sur les zones de pelouses sèches. Il est très cantonné à ces secteurs à la végétation typique et dépend fortement du bon état de conservation des habitats de pelouses. On le retrouve sur le coteau de PORTS-sur-Vienne et les secteurs proches.



Figure 39 : Grand Nègre des bois - INPN

Sylvandre

Grand papillon brun gris au ailes barrées de blanc, ce *Satyrinae* se retrouve sur les zones de pré-bois calcicole. Son vol puissant et son envergure conséquente facilite son observation, jusqu'à ce qu'il se pose sur l'écorce d'un chêne, ou l'homochromie le rend difficile à repérer. On le retrouve sur les secteurs de pelouses sèches, essentiellement sur le secteur du coteau de PORTS-sur-Vienne, mais il s'observe aussi lorsqu'il se déplace parfois loin de son lieu d'émergence, jusqu'en bas de la vallée à proximité de la Vienne.



Figure 40 : Sylvandre - INPN

Fluoré

Papillon aux couleurs chatoyantes, on le retrouve sur les pelouses sèches de la commune. Pouvant être relativement mobile, il reste néanmoins très lié à la présence de ces plantes hôtes, que l'on retrouve essentiellement sur le coteau de PORTS et sur les ZNIEFF.



Figure 41 : Fluoré - INPN

Nom scientifique (Taxref V10.0)	Nom vernaculaire	Législation				Menaces (Listes rouges)				Invasives		Déterminante ZNIEFF	
		Europe	France	Centre Val de Loire	Indre et Loire	Monde	Europe	France	France reproducteur	Centre Val de Loire	Europe		Invasibilité régionale (CEN)
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil - de-F												
<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique (La), Jaspé (Le)												
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre ar												
<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-coraïl (Le), Argus brun (L')												
<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite Violette (La), Nacré violet (Le)												
<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	Silène (Le), Circé (Le)												
<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passe-Ro												
<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'												
<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1760)	Céphale (Le), Arcanie (L')												X
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon d												
<i>Colias alfariensis</i> Ribbe, 1905	Fluoré (Le)												X
<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (Le)												
<i>Cupido alceas</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Azuré de la Faucille (L'), Argus rase-queue (L'),									NT			
<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	Argus frêle (L'), Argus minime (L'), Lycène naine												X
<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	Point de Hongrie (Le), Grisette (La)												
<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)													
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)												
<i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)	Sylvandre (Le), Portier de la forêt (Le), Silène (L'									VU			X
<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)												
<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère (La), Satyre (Le)												
<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Lotier (La), Piéride de la Moutarde (La												
<i>Limnitis reducta</i> Staudinger, 1901	Sylvain azuré (Le), Camille (Le)												
<i>Lycæna phlaeas</i> (Linnaeus, 1760)	Cuivré commun (Le), Argus bronzé (L'), Bronzé (L'												
<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste (L'), Bel-Argus (Le), Argus bl												X
<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx (Le), Sphinx du Caille-Lait (Le)												
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)												
<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commu												
<i>Melitæa cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain (La), Déesse à ceinturons (L'												
<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvaine (La), Sylvain (Le), Sylvine (La)												
<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)												
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')												
<i>Phengaris arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du Serpolet (L'), Azuré d'Arion (L'), Argus	Annexe IV	Article II				EN			VU			X
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Chou (La), Grande Piéride du Chou (La												
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Navet (La), Papillon blanc veiné de vé												
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le)												
<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré de l'Ajonc (L'), Argus bleu-violet (L'), Argu												X
<i>Plebejus argyrognomon</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré des Coronilles (L'), Azuré porte-arceaux (L'									VU			X
<i>Plebejus idas</i> (Linnaeus, 1760)	Azuré du Genêt (L'), Argus sagitté (L'), Bleu-vio									VU			X
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré												
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le)												
<i>Satyrium ilicis</i> (Esper, 1779)	Thécla de l'Yeuse (La), Lyncée (Le), Porte-Queu												
<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	Hespérie du Dactyle (L'), Hespérie européenne (a												
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), C												
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Va												
<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	Zygène du Pied-de-Poule (La), Zygène des Lotie												
<i>Zygaena loti</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Zygène du Lotier (La), la Zygène du Fer-à-Chev									NT			X

Nom scientifique (Taxref V10.0)	Nom vernaculaire	Législation				Menaces (Listes rouges)				Invasives		Déterminante ZNIEFF	
		Europe	France	Centre Val de Loire	Indre et Loire	Monde	Europe	France	France reproducteur	Centre Val de Loire	Europe		Invasibilité régionale (CEN)
<i>Agapeta hamana</i>													
<i>Anthophila fabriciana</i>													
<i>Apatura illa</i>	Petit Mars changeant												
<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla de la Ronce (La), Argus vert (L')												
<i>Ematurga atomaria</i>													
<i>Heliiothis viriplaca</i> (Hufnagel, 1766)													
<i>Hemaris fuciformis</i>													
<i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)	Virgule (La), Comma (Le)												
<i>Idaea ochrata</i>													
<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit Sylvain (Le), Petit Sylvain azuré (Le), Deux												
<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux (Le), Argus myope (L'), Polyom												
<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré (L')												X
<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 17	Mélitée des Centaurées (La), Grand Damier (Le)												X
<i>Minois dryas</i> (Scopoli, 1763)	Grand Nègre des bois (Le), Dryade (La)										VU		X
<i>Pyrgus malvae</i> (Linnaeus, 1758)	Hespérie de l'Ormière (L'), Hespérie de la Mauve												
<i>Quercusia quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Chêne (La), Porte-Queue bleu à une l												
<i>Scopula ornata</i>													
<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	Hespérie de la Houque (L'), Thaumás (Le), Band												
<i>Tyta luctuosa</i>													
<i>Zygaena transalpina</i> (Esper, 1780)	Zygène transalpine (La)												X
<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	Zygène des prés (La), Zygène des Cornettes (L												

Tableau 6 : liste des espèces de Lépidoptères observées sur la commune de PORTS-sur-Vienne. En blanc, les espèces observées entre 2019 et 2020 par le CPIE TVL, en beige, les espèces observées par les partenaires : LPO 37, SEPANT, Caudalis. Ce tableau comprend les Rhopalocères et les Hétérocères.

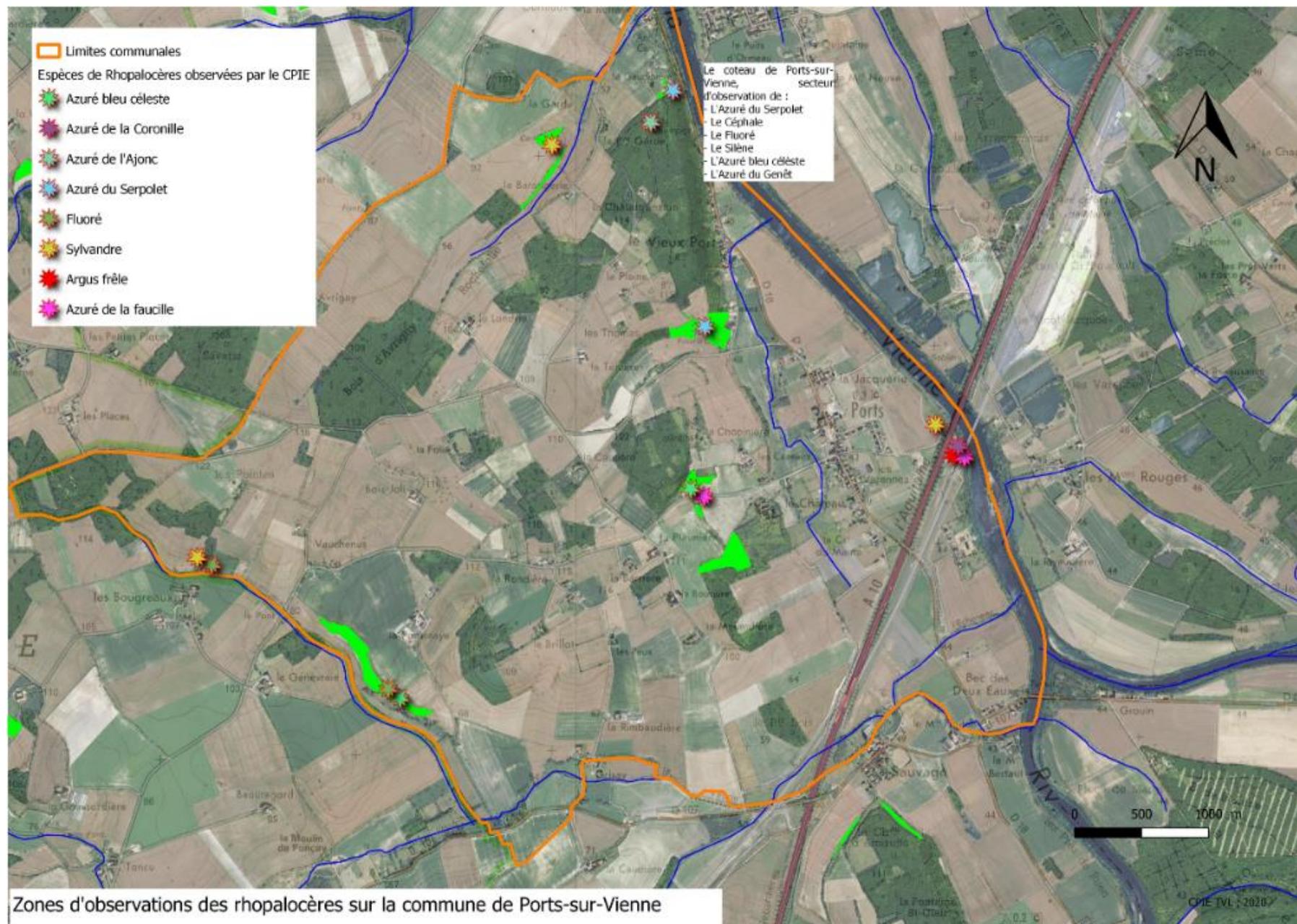


Figure 42 : Localisation des Rhopalocères patrimoniaux observés par le CPIE entre 2019 et 2020

6) Les Odonates

Les libellules et demoiselles, souvent mal connues du grand public, mais appréciées des naturalistes, bénéficient d'un fort potentiel de sympathie. Colorées, dynamiques, elles vivifient les abords des cours d'eaux, des mares et des étangs. On les retrouve préférentiellement aux abords des zones humides mais peuvent parfois se retrouver au-delà de celles-ci.

Leur inventaire se déroule idéalement entre mars et septembre. On s'inspire ici du protocole STELI mis en place par le MNHN. L'observateur parcourt plusieurs tronçons, répartis sur la commune de manière à recouper l'ensemble des milieux en présence favorables aux odonates. Chaque tronçon est prospecté durant un pas de temps équivalent (environ 30 minutes) et les prospections ont lieu plusieurs fois par an pour tenter d'appréhender l'ensemble des espèces présentes. Des captures momentanées, à l'aide d'un filet à papillons, peuvent être réalisées lorsqu'une détermination plus délicate doit être faite sur un individu. Le relâché est fait immédiatement après l'identification.

Les inventaires ont permis de mettre en avant la présence de 21 espèces. Les données combinées émanant des autres structures permettent de rajouter 2 espèces à la liste découlant des inventaires de 2019 et 2020.

Les enjeux liés aux odonates sont ici assez peu marqués vis-à-vis des autres ordres d'insectes évoqués précédemment. Seules quelques espèces bénéficient d'un certain statut de patrimonialité : c'est le cas de l'Agrion de Mercure. La part très faible de zones humides sur la commune limite le champ des possibles en termes d'implantation d'odonates, qui se cantonnent très majoritairement au poumon bleu de la commune, à savoir la Vienne ainsi que les ruisseaux.

Gomphe semblable

Espèce peu commune dans le département, ce gomphe s'observe en bords de Vienne (L. Palussière, SEPANT). Comme toutes les libellules et demoiselles, on retrouve l'espèce au stade larvaire dans le milieu aquatique. Les larves de cette espèce se retrouvent dans les cours d'eau présentant une granulométrie variable, allant du sable aux fonds plus grossiers. Il existe plusieurs gomphes pouvant se ressembler. La distinction se fait par un ensemble de critères comme la couleur des pattes ou les motifs ornant le thorax et l'abdomen.



Figure 43 : Gomphe semblable - INPN

Anax empereur

Plus grande espèce de libellule de France, cet anisoptère patrouille inlassablement son territoire. Cette espèce apprécie différents types de milieux, mais c'est aux abords de la Vienne et dans les espaces périphériques qu'on peut l'observer le plus souvent.



Figure 44 : Anax empereur - INPN

Agrion de Mercure

Petite demoiselle bleue, cette espèce bénéficie d'un fort degré de protection, y compris à l'échelle de l'Union Européenne. On le retrouve sur les petits ruisseaux, comme ici au sud de la commune. Les populations en bonne santé font souvent état de nombreux individus, mais bien souvent on ne trouve que de petits noyaux de populations avec des effectifs limités.



Figure 45 : Agrion de Mercure - INPN

Calopteryx éclatant

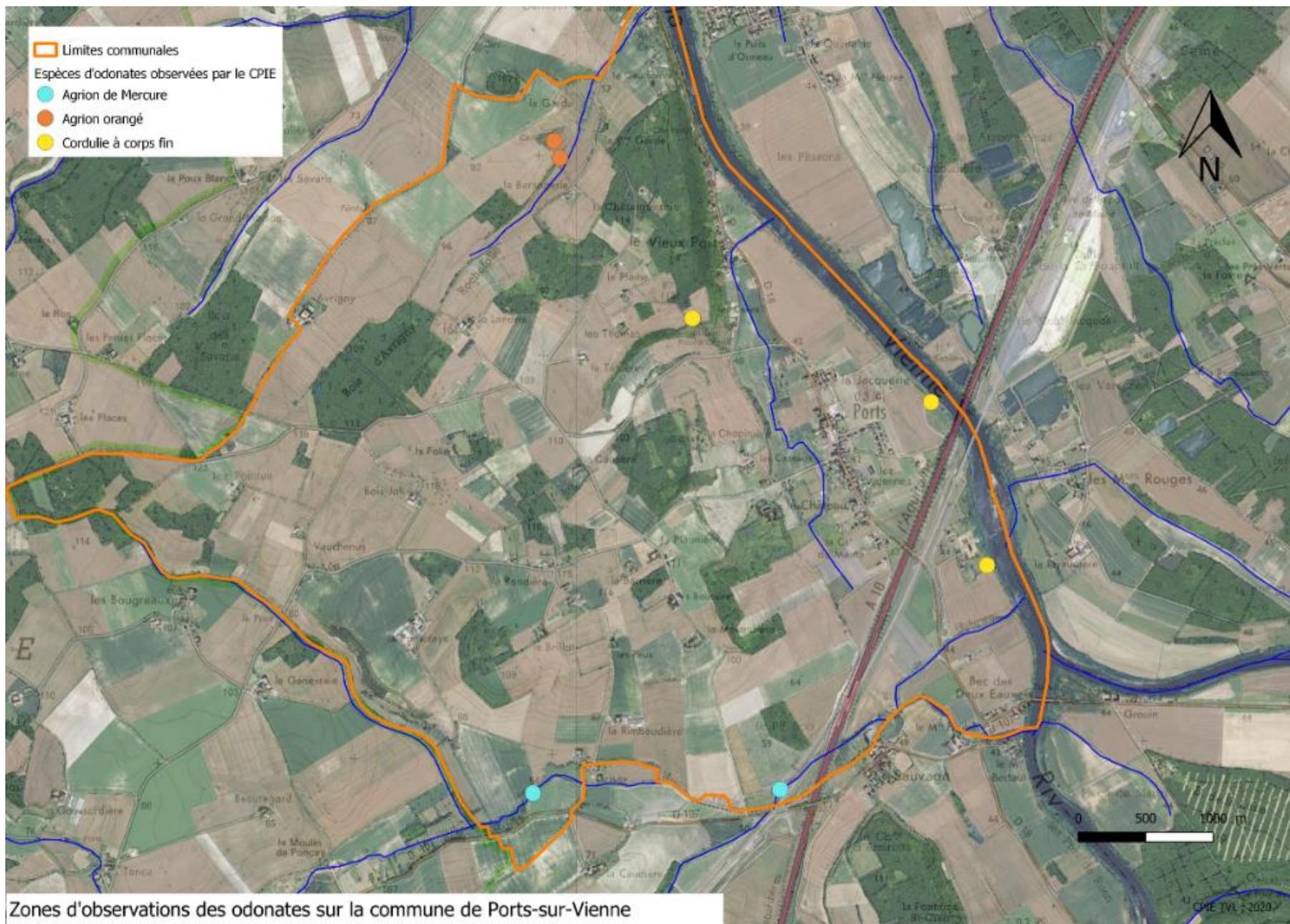
Grande demoiselle typique des cours d'eau, on la reconnaît à son corps bleu métallisé pour les mâles et vert pour les femelles, ainsi qu'aux ailes noircies au tiers supérieur (mâles uniquement). On les retrouve en quantité aux bords de la Vienne, également dans les zones herbacées connexes, où les individus se posent parfois par dizaines sur la végétation rivulaire.



Figure 46 : Calopteryx éclatant - INPN

Nom scientifique (Taxref V10.0)	Nom vernaculaire	Législation				Menaces (Listes rouges)				Invasives		Déterminante ZNIEFF	
		Europe	France	Centre Val de Loire	Indre et Loire	Monde	Europe	France	France reproducteur	Centre Val de Loire	Europe		Invasibilité régionale (CEN)
<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur (L')												
<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Caloptéryx éclatant												
<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge												
<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert												
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure	Annexe II	Article III						NT				
<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)	Cordulégastré annelé (Le)												
<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	Crocothémis écarlate (Le)												
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant												
<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	Libellule déprimée (La)												
<i>Onychogomphus forcipatus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphe à forceps (Le), Gomphe à pinces (Le)												
<i>Orthetrum albistylum</i> (Selys, 1848)	Orthétrum à stylets blancs (L')												
<i>Orthetrum brunneum</i> (Boyer de Fonscolombe)	Orthétrum brun (L')												
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé (L')												
<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin (La), Oxycordulie à corps fin (La)	Annexe II et IV	Article II						VU				X
<i>Platycnemis acutipennis</i> Selys, 1841	Agrion orangé								NT				X
<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes, Pennipatte bleuâtre												
<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Petite nymphe au corps de feu (La)												
<i>Sympetma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun												
<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	Sympétrum méridional (Le)												
<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang												
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié (Le)												
<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	Aeschne mixte												
<i>Boyeria irene</i> (Boyer de Fonscolombe, 1838)	Aeschne paisible (L')												X
<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	Agrion de Vander Linden, Naiade de Vander Lind												
<i>Gomphus simillimus</i> Selys, 1840	Gomphe semblable (Le)												X

Tableau 7 : liste des espèces d'odonates observées sur la commune de PORTS-sur-Vienne. En blanc, les espèces observées entre 2019 et 2020 par le CPIE TVL, en beige, les espèces observées par les partenaires : LPO 37, SEPANT, Caudalis. Certaines espèces portées à connaissance tardivement sont intégrées dans le tableau en fin de document, sans être intégrées ici (donnée Gilbert Cochet)



7) Les Mammifères

Il est possible de diviser les mammifères en sous-catégories : on retrouve les mammifères terrestres, les mammifères amphibies et les mammifères volants (chiroptères – non inventoriés dans le cadre des prospections ABC). Les méthodes d'inventaires diffèrent selon les types.

Mammifères amphibies

On comprend par cette dénomination les espèces ayant leur écologie liée à la fois au milieu terrestre et au milieu aquatique, avec une dépendance vitale aux deux. Les prospections se font en bords de cours d'eau, en recherchant les traces et indices. Campagnol amphibie, Castor d'Europe, Loutre d'Europe : la première n'a pas été trouvée. Les deux autres ont fait l'objet d'observations indirectes où sont présentes dans les bases de données (les trois espèces sont présentes sur les rives de la Vienne pour la commune de PORTS-sur-Vienne).

Les inventaires peuvent être menés toute l'année, mais on évite les périodes d'assec prolongées ou au contraire les périodes de crue de la Vienne. Ces espèces sont étroitement liées au bon état écologique des cours d'eau et du milieu terrestre. Ce cortège constitue un enjeu important sur la commune, et leur présence représente un patrimoine. Le Campagnol amphibie a bénéficié de mesures compensatoires sur la commune dans le cadre des travaux engendrés par la construction de la LGV.

Castor d'Europe : Cette espèce est le plus gros rongeur d'Europe. On le retrouve cantonné à la Vienne et à ses berges sur la commune. L'espèce peut s'observer directement, mais c'est plus souvent *via* les observations de réfectories (crayons et sifflets) que l'on constate sa présence. L'espèce, auparavant menacée d'extinction à cause de la chasse, a été réintroduite en Loire, puis a recolonisé les terrains dont

elle avait été chassée. Sa présence constitue un enjeu de préservation.



Figure 48 : Castor d'Europe - CPIE Touraine Val de Loire

Mammifères terrestres

Concernant les mammifères terrestres, les inventaires sont également réalisés par observations directes et par recherche de traces et indices. La commune présente une richesse modérée à ce point de vue, avec assez peu d'espèces. On retrouve toutefois les espèces les plus courantes comme le Renard roux, l'Ecureuil roux, le Blaireau, le Lièvre d'Europe.

Chauves-souris

L'ensemble des espèces présentes sur le territoire de France métropolitaine est protégé. On les retrouve ici en grande quantité, notamment au pied du coteau, dans les cavités où elles passent l'hiver et peuvent se regrouper pour le *swarming*. On totalise 10 espèces (Caudalis et autres). Le peuplement de chiroptères est particulièrement important, avec des effectifs remarquables. Pour cela, la commune de PORTS-sur-Vienne est un site important en Indre-et-Loire pour les Chiroptères.

Grand Rhinolophe : Cette grande chauve-souris, pour le cortège de France métropolitaine, se reconnaît à son nez typique et à sa posture qui la caractérise, avec ses ailes qui l’enveloppent complètement. On le retrouve en vol au-dessus des espaces bocagers, prairiaux et à l’orée des boisements.



L. Arthur

Figure 49 : Grand Rhinolophe - INPN

Nom scientifique (Taxref V10.0)	Nom vernaculaire	Législation				Menaces (Listes rouges)				Invasives		Déterminante ZNIEFF
		Europe	France	Centre Val de Loire	Indre et Loire	Europe	France	France reproducteur	Centre Val de Loire	Europe	Invasibilité régionale (CEN)	
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen, Chevreuril, Brocard (mâle), C											
<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	Lièvre d'Europe											
<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau											
<i>Mus musculus</i> Linnaeus, 1758	Souris grise, Souris domestique											
<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin									X	Fort	
<i>Ondatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766)	Rat musqué									X	Fort	
<i>Pipistrellus</i>	Pipistrelle sp											
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux		Article II									
<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier											
<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux											
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe, Barbastelle	Annexe II et IV	Article II				VU					X
<i>Canis lupus</i> Linnaeus, 1758	Loup gris	Annexe II et IV	Article II	Annexe A				VU				
<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe	Annexe II et IV	Article II						VU			X
<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758	Cerf élaphe											
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe		Article II									
<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	Char forestier		Article II	Annexe A					VU			
<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe		Article III	Annexe A	Annexe A					EN		X
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	Annexe IV	Article II									X
<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire)	Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreille	Annexe II et IV	Article II									X
<i>Myotis myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin	Annexe II et IV	Article II									X
<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches	Annexe IV	Article II									X
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer	Annexe IV	Article II					VU				X
<i>Plecotus</i> sp. Geoffroy Saint-Hilaire, 1818	Oreillard sp											
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe	Annexe II et IV	Article II									X
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe	Annexe II et IV	Article II									X

Tableau 8 : liste des espèces de mammifères observées sur la commune de PORTS-sur-Vienne. En blanc, les espèces observées entre 2019 et 2020 par le CPIE TVL, en beige, les espèces observées par les partenaires : LPO 37, SEPANT, Caudalis, données historiques INPN et SINP. Le Chat forestier ou le Loup sont par exemple disparus de la commune depuis longtemps mais figurent sur les liste de l'INPN. Certaines espèces portées à connaissance tardivement sont intégrées dans le tableau en fin de document, sans être intégrées ici (donnée Fédération des chasseurs)

8) Autre faune

En dehors des taxons suivis classiquement, il existe de nombreux groupes taxonomiques présentant un intérêt à être connu. C'est le cas pour les mollusques ou les poissons, par exemple (et globalement pour la faune des rivières), mais aussi pour un grand nombre d'ordre d'insectes. Aucun inventaire n'a été réalisé spécifiquement dans le cadre de l'ABC mais les structures partenaires ont pu partager des jeux de données intéressants faisant ressortir la présence de nombreuses espèces supplémentaires dont certaines présentant des enjeux forts de conservation.

L'expertise de l'OFB et de LOGRAMI concernant les données de faune liée à la Vienne sont précieuses. M. Bramard (OFB), met en avant la probable présence de quasiment toutes les espèces de macro bivalves, pouvant potentiellement être observées sur la Vienne médiane (dont PORTS-sur-Vienne), excepté la Mulette perlière.

« La fédération de pêche (Grégoire Ricou) a mené une recherche assez récemment pour détecter la lote de rivière par ADN Environnementale. La Lote était encore régulièrement capturée à l'aval immédiat du barrage de maisons rouges avant sa démolition dans les enrochements en aval de la passe (les enrochements au niveau des ponts doivent lui être assez favorables) » (Michel. Bramard, OFB).

Grande Mulette

Espèce particulièrement patrimoniale, peut-être même l'une des plus patrimoniales de la commune. On la retrouve dans le lit de la Vienne. Bénéficiant d'un programme Life +, cette espèce d'intérêt communautaire fait l'objet d'un enjeu de conservation important, entraînant la nécessité du maintien du bon état écologique de son

habitat. On la trouve aujourd'hui dans des effectifs réduits, il est important de bien considérer cette espèce et la responsabilité locale à la conserver. En effet, cette espèce a une aire de répartition très limitée, et à l'échelle de l'Europe et à l'échelle nationale, la population locale est importante et sa préservation doit être une priorité. Elle est par ailleurs une espèce parapluie pour l'ensemble de la malacofaune présente ici (cf Etude de Gilbert Cochet).

Aloses

Ces poissons sont des espèces migratrices. Leur retour en amont et en aval de l'ancien barrage et la présence de frayère sur la commune est la conséquence positive des travaux d'arasement du barrage. En effet, la continuité écologique du cours d'eau était interrompue entre 1922 et 1998 avec la présence du barrage pour la centrale hydro-électrique. L'effacement de l'ouvrage a permis de restaurer une continuité hydraulique, sédimentaire et biologique, avec des résultats observables désormais loin en amont. La présence de ces espèces (Alose feinte et Grande Alose) est à considérer comme un enjeu fort voire très fort et le maintien de l'intégrité écologique du milieu est importante. (Données LOGRAMI et OFB).

Pour aller plus loin :

Il est important de signaler ici que l'effacement du barrage en 1998 est en fait l'une des premières actions réalisées en faveur de la continuité écologique des cours d'eau, jusqu'alors largement mise à mal par divers projets entravant le lit des cours d'eau. En effet, la continuité écologique est à l'époque encore très peu prise en compte, et l'arasement du barrage constituait donc une action innovante sur le territoire. L'objectif de restauration écologique est ici largement atteint, comme le souligne plusieurs études dédiées au sujet (LOGRAMI, OFB).

Le programme de suivi mis en place sur dix ans suite à l'effacement du barrage, par l'Université de Chinon, a montré une augmentation exceptionnelle du nombre de poissons migrateurs.

En 2004 et 2007, la station automatique de comptage située 20 km en amont de Maisons-Rouges a enregistré respectivement :

- 3 500 et 9 500 aloses
- 8 300 et 41 600 lamproies marines
- 2 et 12 truites de mer
- 2 et 11 saumons sauvages adultes

Des espèces absentes de l'amont du site durant la période de présence du barrage ont ainsi été de nouveau observées. Certaines espèces, comme la Truite de mer ou le Saumon sauvage, ont été observé, bien qu'en effectif faible. Cependant, pour les espèces comme les Aloses ou les Lamproies, les travaux d'arasement ont permis aux populations de décupler leur effectif et de retrouver leur territoire perdu, vers l'amont du site. Cela est d'autant plus salvateur pour les deux espèces d'Alose, pour qui l'hybridation est synonyme de déclin.

D'autres taxons, comme les mollusques ou les odonates, ont également largement profité de cet arasement, comme le souligne les différentes études, dont celle de Gilbert Cochet, citée précédemment. Ce projet avant-gardiste pour l'époque, est aujourd'hui un exemple à suivre, et la très forte patrimonialité constatée sur ce tronçon de la Vienne constitue un enjeu majeur sur la commune, qu'il est particulièrement important de préserver.

Figure 50 : Grande Alose - INPN



Chabot

Cette petite espèce est indicatrice d'une bonne qualité des eaux. Elle atteste, lorsqu'elle est présente, d'une variété et d'une bonne qualité des milieux et des conditions physico-chimiques dans lesquelles elles se trouve, et contribue ainsi à désigner le cours d'eau dans lequel elle se trouve comme biogène et écologiquement intéressant.

Lamproie marine

Cette espèce faussement associée à un poisson est une migratrice. L'espèce rejoint l'océan durant une partie de sa vie puis revient sur son lieu de naissance. PORTS-sur-Vienne bénéficie de plusieurs sites de reproduction de l'espèce (LOGRAMI). Précisons ici que LOGRAMI signale que le secteur abrite des zones de croissance de juvéniles (appelés ammocètes) qui peuvent passer entre trois et cinq ans dans le substrat sablo-limoneux des cours d'eau. LOGRAMI précise l'importance de leur préservation. Ces zones de croissance à ammocètes (bancs de sables, zones de dépôts sédimentaires, etc.) sont mobiles, et peuvent évoluer annuellement. Il est délicat de cibler précisément les secteurs à enjeux.

Figure 51 : Lamproie Marine - INPN



Tableau 9 : liste des espèces de poissons et agnathes observées sur la commune de PORTS-sur-Vienne. En beige, les espèces observées par les partenaires : LOGRAMI et OFB. Certaines espèces portées à connaissance tardivement sont intégrées dans le tableau en fin de document, sans être intégrées ici (Gilbert Cochet)

Nom scientifique (Taxref V10.0)	Nom vernaculaire	Législation				Menaces (Listes rouges)					Invasives		Déterminante ZNIEFF	
		Europe	France	Centre Val de Loire	Indre et Loire	Monde	Europe	France	France reproducteur	Centre Val de Loire	Europe	Invasibilité régionale (OFB)		
<i>Abramis brama</i> (Linnaeus, 1758)	Brème commune													
<i>Alburnoides bipunctatus</i> (Bloch, 1782)	Spirilin													
<i>Alburnus alburnus</i> (Linnaeus, 1758)	Ablette													
<i>Alosa alosa</i> (Linnaeus, 1758)	Grande alose							VU		VU				
<i>Alosa fallax</i> (Lacepède, 1803)	Alose feinte							NT		VU				
<i>Anguilla anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille européenne							CR		VU				
<i>Barbus barbus</i> (Linnaeus, 1758)	Barbeau fluviatile													
<i>Blicca bjoerkna</i> (Linnaeus, 1758)	Brème bordelière													
<i>Carassius gibelio</i> (Bloch, 1782)	Carassin argenté													
<i>Chelon ramada</i> (Risso, 1827)	Mulet porc													
<i>Chondrostoma nasus</i> (Linnaeus, 1758)	Hotu													
<i>Cyprinus carpio</i> Linnaeus, 1758	Carpe													
<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Brochet							VU						X
<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun													
<i>Gymnocephalus cernua</i> (Linnaeus, 1758)	Grémille													
<i>Lampetra fluviatilis</i> (Linnaeus, 1758)	Lamproie fluviatile							VU		EN				X
<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Lamproie de Planer													X
<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)	Perche Soleil										X			
<i>Leuciscus aspius</i> (Linnaeus, 1758)	Aspe													
<i>Micropterus salmoides</i> (Lacepède, 1802)	Achigan à grande bouche										X			
<i>Perca fluviatilis</i> Linnaeus, 1758	Perche													
<i>Petromyzon marinus</i> (Linnaeus, 1758)	Lamproie marine							NT		VU				X
<i>Phoxinus phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	Vairon													
<i>Pseudorasbora parva</i> (Temminck & Schlegel, 1846)	Pseudorasbora													
<i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)	Bouvière													X
<i>Rutilus rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	Gardon													
<i>Salmo salax</i> (Linnaeus, 1758)	Saumon atlantique							VU		EN				X
<i>Salmo trutta</i> (Linnaeus, 1758)	Truite de mer									NT				X
<i>Sander lucioperca</i> (Linnaeus, 1758)	Sandre													
<i>Scardinius erythrophthalmus</i> (Linnaeus, 1758)	Rotangle													
<i>Silurus glanis</i> Linnaeus, 1758	Silure glane													
<i>Squalius cephalus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevaine													
<i>Tinca tinca</i> (Linnaeus, 1758)	Tanche													

Nom scientifique (Taxref V10.0)	Nom vernaculaire	Législation				Menaces (Listes rouges)					Invasives		Déterminante ZNIEFF
		Europe	France	Centre Val de Loire	Indre et Loire	Monde	Europe	France	France reproducteur	Centre Val de Loire	Europe	Invasibilité régionale (CEN)	
<i>Araneus diadematus</i>	Epeire diadème												
<i>Argiope bruennichi</i>	Argiope frelon												
<i>Libelloides longicornis</i> (Scopoli, 1763)	Ascalaphe commun												
<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse												
<i>Carabus auratus</i>													
<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu												
<i>Ocyopus olens</i>													
<i>Rhagonycha fulva</i>													
<i>Coreus marginatus</i> (Linnaeus, 1758)	Corée marginée												
<i>Graphosoma italicum</i> (O.F. Müller, 1766)	Punaise arlequin												
<i>Henosepilachna argus</i> (Geoffroy in Fourcroy)													
<i>Pyrrhocoris apterus</i> (Linnaeus, 1758)	Gendarme, Pyrrhocore, Soldat, Suisse												
<i>Helix aspersa</i>	Petit gris												
<i>Pomatias elegans</i>	Pomatie striée												
<i>Pseudunio auricularius</i> (Spengler, 1793)	Grande Mulette	Annexe IV	Article II			CR	CR			CR			X
<i>Zonitoides nitidus</i> (O.F. Müller, 1774)	Luisantine des marais												
<i>Misumena vatia</i> (Clerck, 1757)	Misumène variable												
<i>Exapion ulicis</i> (Forster, 1771)													
<i>Exochomus quadripustulatus</i> (Linnaeus, 1758)													
<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)													
<i>Larinus turbinatus</i> Gyllenhal, 1835													
<i>Lixus ochraceus</i> Boheman, 1842													
<i>Psylliodes chalconera</i> (Illiger, 1807)													
<i>Rutpela maculata</i>													
<i>Saperda scalaris</i> (Linnaeus, 1758)													
<i>Faxonius limosus</i> (Rafinesque, 1817)	Ecrevisse américaine									X	Fort		
<i>Procambarus clarkii</i> (Girard, 1852)	Ecrevisse de Louisiane									X	Fort		
<i>Aelia acuminata</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise à tête allongée												
<i>Alydus calcaratus</i> (Linnaeus, 1758)													
<i>Brumus quadripustulatus</i>													
<i>Cardiastethus fasciventris</i> (Garbiglietti, 1866)													
<i>Carpocoris purpureipennis</i> (De Geer, 1773)													
<i>Corizus hyoscyami</i> (Linnaeus, 1758)	Corise de la jusquiame												
<i>Cyphostethus tristriatus</i> (Fabricius, 1787)													
<i>Dolycoris baccarum</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise brune à antennes & bords panachés												
<i>Geocoris erythrocephalus</i> (Lepelletier de Saint-Amand)	Géocore à tête rouge												
<i>Gonocerus acuteangulatus</i> (Goeze, 1778)	Gonocère du buis												
<i>Gonocerus juniperi</i> Herrich-Schäffer, 1839	Gonocère du genévrier												
<i>Gonocerus juniperi</i> Herrich-Schäffer, 1839													
<i>Himacerus mirmicoides</i> (O. Costa, 1834)	Nabide-fourmi												
<i>Nabis pseudoferus</i> Remane, 1949													
<i>Orsillus depressus</i> (Mulsant & Rey, 1852)													
<i>Palomena prasina</i> (Linnaeus, 1760)	Punaise verte												
<i>Rhopalus parumpunctatus</i> Schilling, 1829													
<i>Tettigetina argentata</i> (Olivier, 1790)	Cigarette argentée (la)												

Tableau 10 : liste des espèces d'autres taxons observées sur la commune de PORTS-sur-Vienne. En blanc, les espèces observées entre 2019 et 2020 par le CPIE TVL, en beige, les espèces observées par les partenaires SEPANT, Caudalis, CD 37, données SINP, INPN

IV. Inventaire de la flore et analyse

Les espèces végétales traduisent la nature de la commune. En effet, ce sont les premiers éléments constituant un écosystème en entrant en interaction avec le biotope. Par leurs exigences très variées, les espèces végétales peuvent se retrouver presque partout et traduire les conditions de sols, climatiques, et même apporter des informations sur les activités de l'Homme.

L'inventaire de la flore sert également à donner la nature des milieux en présence : forêt xérophile, prairies mésophiles, friches, etc.

Pour leur inventaire, l'observateur se déplace sur la commune et effectue des inventaires à la volée, permettant d'inventorier le plus d'espèces possibles. On essaye de se rendre sur l'ensemble des milieux présents pour réaliser les inventaires, afin d'avoir une vision proche de la réalité en termes de richesse spécifique.

La commune peut se décomposer en plusieurs parties : terres agricoles, zones boisées, bords de Vienne et pelouses sèches. Les inventaires ont donc eu lieu sur l'ensemble de ces secteurs.

Les secteurs agricoles présentent une richesse très limitée. Les zones cultivées sont des grandes cultures régulièrement travaillées, ce qui induit des conditions peu propices à l'implantation d'une flore spécifique. Les zones de prairies sont plus intéressantes, de même que les secteurs boisés. Ce qui rend la commune de PORTS-sur-Vienne intéressante, c'est la présence de plusieurs sites de pelouses calcaires implantés sur coteau, ainsi que les bords de Vienne.

Les inventaires ont permis de mettre en avant 322 espèces de plantes, complétées par 290 espèces liées à des données récoltées auprès des partenaires.

On observe plusieurs espèces patrimoniales sur la commune, essentiellement localisées sur les secteurs de pelouses sèches.

Alisier de Fontainebleau

Seule espèce bénéficiant d'une protection nationale à l'échelle de la commune, on le retrouve sur la pelouse de la Gaudinière (CPIE) ou sur la Pelouse des Thomas (CD37). L'espèce est peu fréquente, et cela est suffisamment intéressant pour le notifier.

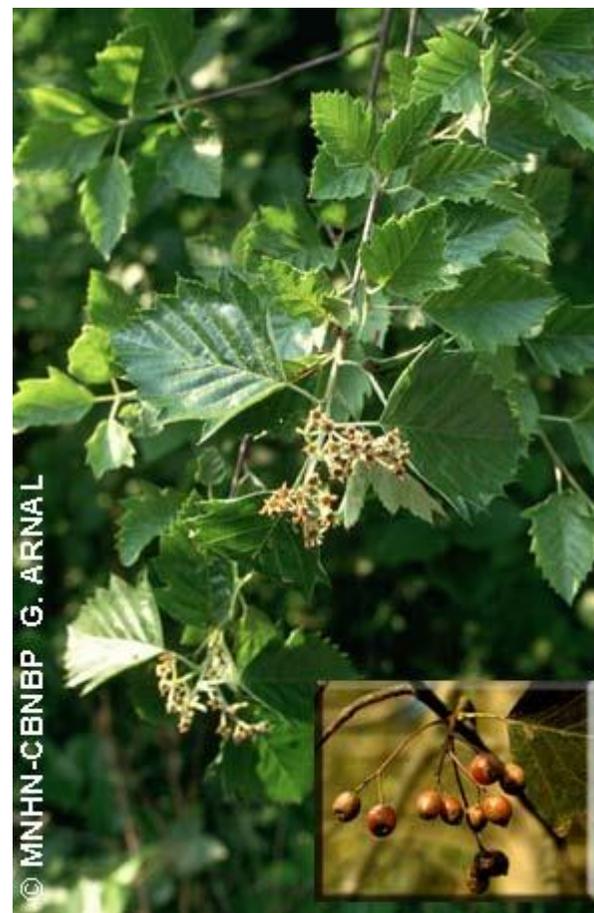


Figure 53: Alisier de Fontainebleau - INPN

Choin noirâtre

Espèce habituellement rattachée aux zones de marais alcalin, on la retrouve ici sur le coteau de PORTS. En effet, la présence de source tuffeuse permet de recréer à flanc de coteau les conditions proches de celles d'une zone humide, offrant ainsi la possibilité à des espèces hygrophiles de se développer, dont le choin.



Figure 54 : Choin noirâtre - INPN

Épipactis des marais

Cette orchidée des zones humides se retrouve sur le flanc du coteau, pour les mêmes raisons que l'espèce précédente. Protégée à l'échelle de la région Centre Val de Loire et listée comme EN (En danger) à l'échelle régionale, sa présence contribue fortement à l'intérêt écologique du coteau. Il est important de limiter l'enfrichement pour favoriser l'espèce.



Figure 55 : Epipactis des marais - INPN

Céphalanthère à grandes fleurs

Espèce des pelouses sèches, cette orchidée peu courante se retrouve sur le secteur du coteau de PORTS, mais pas seulement. On la retrouve aussi sur d'autres sites de pelouses sur la commune.



Figure 57 : Céphalanthère à grandes fleurs - INPN

Laïche humble

Cette petite cypéracée se retrouve sur des milieux calcaires xérothermophiles. Sa taille réduite et son inflorescence limitée peuvent facilement lui permettre de passer inaperçu.



Figure 56 : Laïche humble - INPN

Tableau 11 : liste des espèces de flore observées sur la commune de PORTS-sur-Vienne. En blanc, les espèces observées entre 2009 et 2020 par le CPIE TVL, en beige, les espèces observées par les partenaires : SEPANT, Caudalis, données SINP et INPN comprenant des données CD37, SBL, CBNBP, CPIE TVL, SEPANT

Nom scientifique (Taxref V10.0)	Nom vernaculaire	Indigénat Centre	Législation				Menaces (Listes rouges)				Invasives		Déterminant ZNIEFF	
			Europe	France	Centre Val de Loire	Indre et Loire	Monde	Europe	France	Centre Val de Loire	Europe	Invasibilité régionale (CEN)		
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre	p												
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo											Fort		
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	p												
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	p												
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	Achillée sternutatoire	p						LC						
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire	p												
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailanthé											Fort		
<i>Aira caryophylla</i> L., 1753	Canche caryophillée	p												
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante	p												
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	p												
<i>Allium sphaerocephalon</i> L., 1753	Ail à tête ronde	p												X
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes	p												
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	p						LC						
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs	p												
<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale	p												
<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	Amarante hybride											Moyen		
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambroisie à feuilles d'Armoise											Moyen		
<i>Lycopsis arvensis</i> L., 1753	Lycopsidie des champs	p												
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	p												
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	p												
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois	p												
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalius	p												
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	p												
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	p												
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	p												
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté	p												
<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale	p												
<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	Aspérule de l'esquinancie	p												
<i>Avena sativa</i> L., 1753	Avoine cultivée													
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	p												
<i>Bidens tripartita</i> L., 1753	Bident trifolié	p												
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlore perfoliée	p												X
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	p												
<i>Brassica nigra</i> (L.) W.D.J.Koch, 1833	Moutarde noire, Chou noir	p												
<i>Briza media</i> L., 1753	Brize intermédiaire	p												
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	p												
<i>Bromus secalinus</i> L., 1753	Brome faux-seigle, Brome Seigle													
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	p	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<i>Bupleurum falcatum</i> L., 1753	Buplèvre en faux	p												
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis commun, Buis sempervirent	p												
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune, Bêruée	p												
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies	p												

<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse																		
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne lantane	P																	
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca	P																	
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée, Ers velu	P																	
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée																		
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik., 1790	Dompte-venin	P																	
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Pensée des champs	P																	
<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de Rivinus, Violette de rivin	P																	
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	P																	
<i>Xanthium orientale</i> L., 1763	Lampourde à gros fruits																		Moyen
<i>Xanthium strumarium</i> L., 1753	Lampourde glouteron	P																	Moyen
<i>Adonis aestivalis</i> L., 1762	lutte de sang d'été, Adonis d'été	P											NT	CR					X
<i>Adonis flammea</i> Jacq., 1776	Goutte de sang rouge vif, Adonis flamme, Adonis couleur de	P											NT	CR*					X
<i>Agrimonia procera</i> Wallr., 1840	Aigremoine élevée, Aigremoine odorante	P																	
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire	P																	
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	P																	
<i>Alisma lanceolatum</i> With., 1796	Alisma lancéolé	P																	
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Alisma plantain d'eau	P										LC							
<i>Amaranthus blitum</i> L., 1753	Amarante livide, Amarante Blite	P																	
<i>Androsace maxima</i> L., 1753	Androsace des champs	P																	X
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières	P																	
<i>Angelica sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i> L., 1753																			
<i>Anisantha diandra</i> (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines	P																	
<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	Anthyllide vulnéraire	P																	
<i>Aphanes arvensis</i> L., 1753	Alchémille des champs	P																	
<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	Ancolie vulgaire, Clochette	P																	
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop., 1772	Arabette poilue	P																	
<i>Arabis sagittata</i> (Bertol.) DC., 1815	Arabette hérissée, Arabette sagittée	P																	X
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes	P																	
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sablina à feuilles de serpolet	P																	
<i>Asplenium ceterach</i> L., 1753	Cétérach	P																	X
<i>Atriplex patula</i> L., 1753	Arroche étalée	P																	
<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC., 1805	Arroche hastée	P																	
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle, Havenon	P																	
<i>Avena sterilis</i> L., 1762	Avoine à grosses graines	P																	
<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	Azolla fausse-fougère																		Fort
<i>Ballota nigra</i> L., 1753	Ballote noire	P																	
<i>Ballota nigra</i> subsp. <i>foetida</i> (Vis.) Hayek, 1929	Ballote du Midi	P																	
<i>Barbarea vulgaris</i> W.T.Aiton, 1812	Barbarée commune	P																	
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident feuillé																		Fort
<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan., 1955	Cotonnière dressée	P												EN					X

<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	Galinsoga cilié										Moyen	
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé	P										
<i>Gastridium ventricosum</i> (Gouan) Schinz & Thell., 1913	Gastridie	P							EN			X
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	Gentiane des marais, Gentiane pulmonaire des marais, Gen	P						Art. 1				X
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluet	P										
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes	P										
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	Gnaphale des marais	P										
<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	Topinambour, Patate de Virginie											
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	P										
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore								LC			
<i>Hieracium argillaceum</i> Jord., 1849	Épervière de Lachenal	P										
<i>Hieracium glaucinum</i> Jord., 1848	Épervière précoce, Épervière bleuâtre	P										
<i>Hieracium maculatum</i> Schrank, 1789	Épervière tachée	P										
<i>Hieracium murorum</i> L., 1753	Épervière des murs	P										
<i>Hieracium umbellatum</i> L., 1753	Épervière en ombelle	P										
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	P										
<i>Hylocomi Adelphus triquetrus</i> (Hedw.) Ochyra & Stebel, 2008												
<i>Hypecoum pendulum</i> L., 1753	Cumin pendant	P							EN			
<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché, Petit Millepertuis	P										
<i>Hypochaeris maculata</i> L., 1753	Porcelle à feuilles tachées, Porcelle tachetée	P							EN			X
<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	Balsamine à petites fleurs										Faible	
<i>Jacobaea erucifolia</i> subsp. <i>erucifolia</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801		P										
<i>Juncus articulatus</i> subsp. <i>articulatus</i> L., 1753		P										
<i>Juncus bufonius</i> var. <i>bufonius</i> L., 1753		P										
<i>Juncus compressus</i> Jacq., 1762	Jonc à tiges comprimées	P										
<i>Noccaea perfoliata</i>												
<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort., 1827	Linaires bâtarde	P										
<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P.Beauv., 1812	Koelérie pyramidale	P										
<i>Lactuca perennis</i> L., 1753	Laitue vivace, Lâche	P						DD		VU		X
<i>Lactuca virosa</i> L., 1753	Laitue vireuse	P										
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc	P										
<i>Lamium hybridum</i> Vill., 1786	Lamier hybride	P										
<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763	Lamier maculé	P										
<i>Lappula squarrosa</i> (Retz.) Dumort., 1827	Bardanette faux Myosotis	P										
<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	Gesse hérissée, Gesse hirsute	P							LC			
<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler, 1971	Gesse des montagnes, Gesse à feuilles de Lin	P										
<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw., 1788	Léersie faux Riz	P										
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule										Fort	
<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide	P										
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill., 1768	Linaires rampante	P										
<i>Linum salsoloïdes</i>	Lin à feuilles de Salsola	P										
<i>Linum suffruticosum</i> L., 1753	Lin souffré	P								VU		X
<i>Linum usitatissimum</i> L., 1753	Lin cultivé	P										
<i>Lipandra polysperma</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode à graines nombreuses	P										

VII. Données complémentaires

La base de données STERNE 2.0 administrée par le PNR Loire Anjou Touraine fait état de 85 espèces sur la commune de PORTS-sur-Vienne. Base de données liée au PNR, elle comprend des données provenant majoritairement du CPIE Touraine Val de Loire, mais aussi des données provenant du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

La base de données Obs'37 administrée par la SEPANT fait état de 232 espèces connues sur la commune de PORTS-sur-Vienne. Base de données relativement récente, elle comprend essentiellement des données provenant de naturalistes locaux (SEPANT et bénévoles, autres structures naturalistes) et elles proviennent d'observations réalisées depuis peu (<5 ans en règle générale).

Le SINP, base de données administrés par la DREAL Centre Val de Loire fait état de 721 espèces. On compte de nombreux contributeurs comme : le CPIE Touraine Val de Loire, le Conservatoire botanique nationale du bassin parisien, L'ANEPE Caudalis, la SEPANT, la Société botanique ligérienne, ainsi que plusieurs contributeurs non nommés. On trouve des données très anciennes, datant de 1908, concernant des espèces qui sont possiblement disparues depuis.

L'INPN, base de données administrées par le MNHN fait état de 802 espèces. Cette base capitalise l'ensemble des données existantes et est la plus exhaustive possible. Elle regroupe cependant des données anciennes pouvant ne plus être valides. On retrouve en effet celles de Loup datant de 1815, la liste est donc à pondérer en ce sens.

En recoupant l'ensemble des données disponibles, la commune de PORTS-sur-Vienne totalise 970 espèces. Ce chiffre est à modérer par le fait que des données datent de plus de 200 ans, et que certaines

ne sont plus valables, les espèces ayant disparues de la commune (exemple du Loup ou du Chat forestier, pour la faune). C'est régulièrement le cas avec les données émanant du SINP, intégrant des données historiques de Tourlet, botaniste locale herborisant au début du XXème siècle. Il existe par ailleurs de possibles doublons, du fait de noms d'espèces ayant évolués.

En s'appuyant sur des données produites entre 2000 et 2020, on obtient une liste d'espèces de 521 espèces sur la commune de PORTS-sur-Vienne, uniquement avec celles du CPIE.

Elle comprend :

- 3 Amphibiens (+3 espèces provenant des données recueillies)
- 2 Araignées (+1 espèce provenant des données recueillies)
- 4 Coléoptères (+8 espèces provenant des données recueillies)
- 5 Hémiptères (+18 espèces provenant des données recueillies)
- 46 Lépidoptères (+22 espèces provenant des données recueillies)
- 10 Mammifères (+19 espèces provenant des données recueillies)
- 2 Mollusques (+4 espèces provenant des données recueillies)
- 21 Odonates (+8 espèces provenant des données recueillies)
- 73 Oiseaux (+29 espèces provenant des données recueillies)
- 28 Orthoptères (+5 espèces provenant des données recueillies)
- 3 Reptiles (+1 espèce provenant des données recueillies)
- 2 Autres (+38 espèces provenant des données recueillies dont poissons)

Soit 202 espèces animales et 322 espèces végétales. En combinant ce jeu de données, on peut rajouter 150 espèces animales (comprenant poissons, chauves-souris, punaises – non inventoriés, ainsi que des taxons non observés malgré les inventaires, ou encore

des taxons disparus) et 290 espèces végétales (comprenant également des taxons disparus). De nombreuses espèces déjà connues ont été observées par le CPIE, il ne s'agit pas ici que d'espèces nouvelles. Cependant, le CPIE a permis de mettre en avant des espèces encore non répertoriées dans les différentes bases de données sur la commune, comme le Dectique verrucivore, le Perdrix rouge, la Cymbalaire des murailles, etc.

Les secteurs bénéficiant d'un fort intérêt d'un point de vue biodiversité et patrimonialité sur la commune de PORTS-sur-Vienne sont : les habitats de pelouses sèches, les bords de Vienne, la Vienne, les ruisseaux, les prairies de bords de Vienne.

VIII. Espèces patrimoniales

Les expertises naturalistes menées par le CPIE, complétée par l'importante quantités de données émanant des partenaires entre 1815 (année des données les plus anciennes), et 2020 (fin des inventaires) ont permis de recenser 612 espèces de flore et 331 espèces de faune, dont de nombreuses espèces patrimoniales et/ou protégées sur le territoire communal (détails dans les tableaux précédents).

Patrimonialité	Faune	Flore	Total
Espèces déterminantes ZNIEFF	55	84	139
Liste rouge régionale	32	30	62
Liste rouge nationale	13	12	25
Liste rouge Européenne	6	/	6
Protection régionale	27	13	40
Protection nationale	105	1	106
Directives Européennes	64	/	64

Tableau 12 : synthèse des espèces patrimoniales

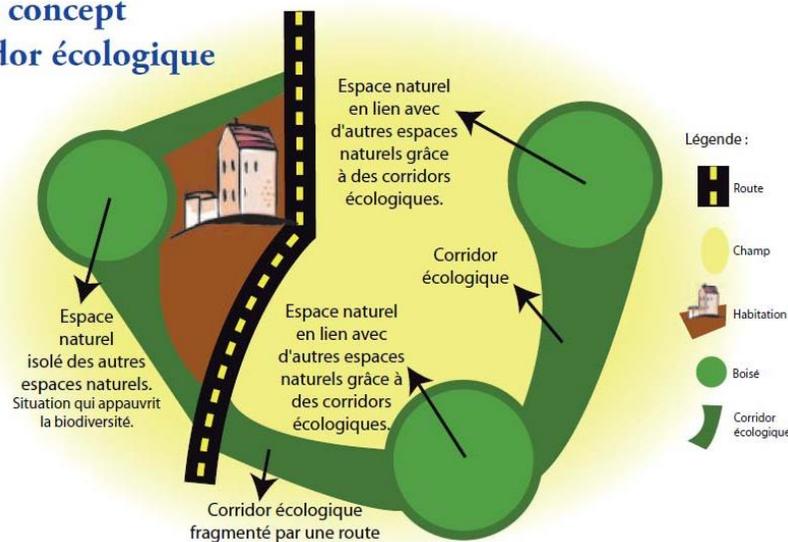
IX. La démarche Trame verte et bleue

1) Définition

a. Concept clé de la TVB

La Trame verte et bleue est l'un des engagements phare du Grenelle de l'Environnement. Elle entend enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles (article L371-1 C.Env.). Ces continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent aux espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. **La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.**

Le concept de corridor écologique

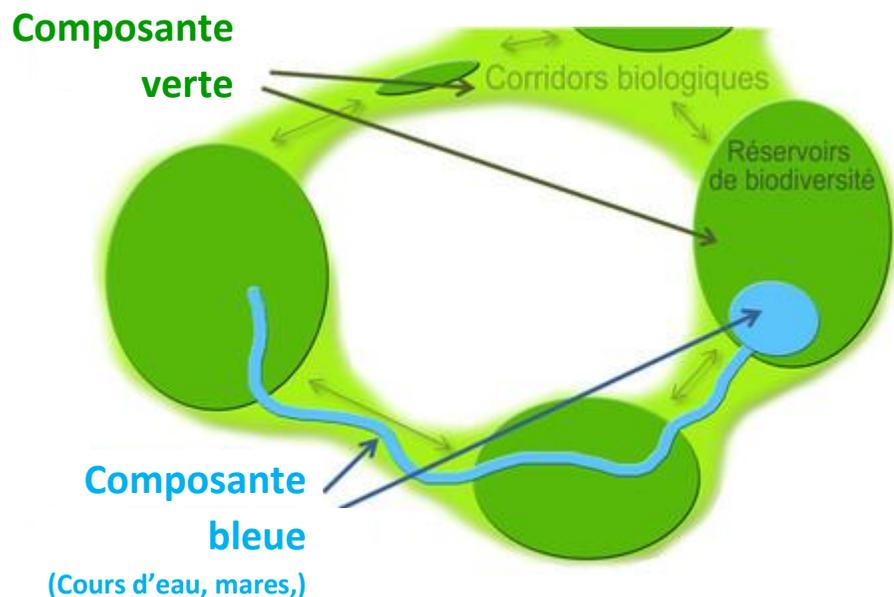


La Trame verte et bleue permet de prendre en compte le fonctionnement écologique des espaces et des espèces dans les décisions d'aménagement du territoire. Elle vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent à l'échelle nationale, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à bien fonctionner, tout en étant compatible avec les activités humaines, et réciproquement.

Ces grandes orientations stratégiques s'appliquent aux différentes échelles des politiques territoriales à travers une démarche d'emboîtement généralement descendante, qui implique donc de traduire et de préciser à une échelle inférieure les recommandations issues du niveau supérieur :

- **Nationale** : définition de critères de cohérence des trames verte et bleue entre les différentes régions et élaboration d'une carte nationale des enjeux de continuité écologique,
- **Régionale** : mise en place d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique dans chaque région (le projet du SRCE de la région Centre-Val de Loire a été accepté le 15 janvier 2015. Ici, c'est le bassin de vie de Chinon qui est concerné),
- **Locale** (intercommunale et communale) : adéquation des documents d'urbanisme (**SCOT, PLU, PLUi, PLUi-H ...**) aux orientations des documents de programmation de norme supérieure.

La Trame verte et bleue est constituée d'une **composante verte** se rapportant aux milieux naturels et semi-naturels terrestres (forêts, prairies, ...) et d'une **composante bleue** qui fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, étangs, marais...). Ces deux composantes forment un tout indissociable.



b. Réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

Les « réservoirs de biodiversité » sont constitués d'un réseau de sites naturels d'intérêt biologique majeur, offrant des conditions favorables au développement de la biodiversité tant remarquable qu'ordinaire. Deux catégories de réservoirs de biodiversité ont été distinguées au cours de cette approche :

- Les **réservoirs de biodiversité dits « majeurs »**, abritant des habitats naturels et des espèces à forte valeur patrimoniale,
- Les **réservoirs de biodiversité dits « secondaires »**, de superficie moindre mais présentant néanmoins un intérêt biologique au regard du contexte local.

Ces deux types de réservoirs biologiques forment l'ossature principale de la TVB, car c'est essentiellement depuis ces pôles d'attractivité majeurs que s'organisent les déplacements des espèces et l'articulation de la TVB.

c. Corridors de biodiversité

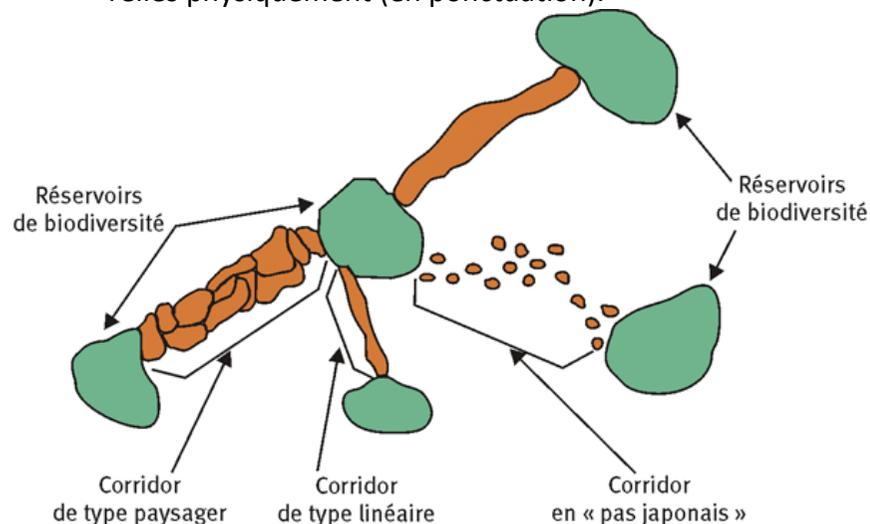
Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L. 211-14 du code de l'environnement (article L. 371-1 II et R. 371-19 III du code de l'environnement).

Les « corridors écologiques » sont des voies de déplacement favorables, permettant aux espèces animales et végétales de circuler d'un réservoir de biodiversité à l'autre et d'assurer ainsi leur développement et leur dispersion sur le territoire et au-delà. Ces corridors sont formés par l'ensemble des sous-trames (bocage, zones forestières, zones prairiales, pelouses, zones humides...) auxquelles s'ajoutent ponctuellement divers éléments semi-naturels du paysage (jardins de particuliers, talus routiers).

Il existe trois types principaux de corridors :

- **Matrices paysagères** : mosaïque de structures paysagères variées. Ils peuvent s'étendre sur des largeurs de quelques centaines de mètres. Dans ce type de corridor, les lisières forestières et agricoles sont particulièrement importantes pour la circulation des espèces.
- **Corridors linéaires** : haies, cours d'eau, chemins et bords de chemins, ripisylves, ... Ils peuvent mesurer plusieurs dizaines de mètres de large.
- **Corridors en pas japonais** : ponctuation d'espaces relais ou d'îlots-refuges, tels que des mares, des bosquets,

fonctionnant entre eux d'un point de vue écologiques sans être reliés physiquement (en ponctuation).



2) Éléments de la Trame verte et bleue

Les Trame verte et bleue se déclinent en plusieurs sous-trames suivant les types de milieux favorables à certains groupes d'espèces. Une même sous-trame rassemble les espaces constitués par un même type de milieu, ainsi que réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés. Ainsi, elle est composée de réservoirs de biodiversité, de corridors et d'autres espaces qui contribuent à former la sous-trame du milieu correspondant.

Pour le territoire d'étude, quatre sous-trames principales ont été identifiées :

La sous-trame forestière	Boisements caducifoliés Peupleraies Plantations de Pins
--------------------------	---

La sous-trame pelouses sèches calcicoles xéro-thermophiles	Pelouses
La sous-trame bocagère	Prairies mésophiles Prairies humides Haies
La sous-trame aquatique	Mares Pièces d'eau Cours d'eau

a. Sous-trame boisée et lande

Description

Les massifs forestiers, espaces boisés ainsi que les landes à genévriers constituent le second milieu le plus représenté sur le territoire de PORTS-sur-Vienne après les zones agricoles.

La sous-trame forestière ou sous-trame boisée, est majoritairement composée de boisements caducifoliés (chênaies-charmaies) ou de chênaies à Chêne pubescent, correspondant finalement à une imbrication de différents types de boisements essentiellement induits par la nature des sols. Ils sont, pour la plupart, exploités pour la production de bois de chauffage. Ces boisements, de tailles réduites et variables, forment une constellation d'îlots boisés éclatés au sein d'une matrice agricole dominante (grande culture). Leur existence permet de varier la monotonie paysagère liée aux grandes cultures et offrent des zones de repli pour certaines espèces, et facilitent la circulation d'animaux (oiseaux, ongulés, etc.). Le bois au nord de la commune, constituant une grande partie de l'ENS est composite de plusieurs habitats forestiers, d'un fait, d'une géologie,

d'une pédologie et d'une topographie très variée sur site. On trouve ici les boisements les plus variés et concentrant une biodiversité intéressante, avec des recoupements d'habitats dont les landes à genévriers ou les chênes pubescents. Les autres bois de la commune sont des boisements mixtes, d'un intérêt biologique modéré, puisque plutôt anthropisés. Cependant, cet intérêt est renforcé par le contexte environnant et il est donc important de conserver les îlots de boisement qui peuvent réellement fonctionner en pas japonais du point de vue de la continuité écologique.

La plupart des boisements sont vieux de plus de soixante ans, puisque les photographies aériennes des années 1960 traduisent leur présence, à l'exception du boisement du coteau du Vieux-Ports, qui était alors bien moins développé qu'aujourd'hui, laissant vraisemblablement place à des espaces de pelouses sèches et de fourrés arbustifs plus importants.

On peut également associer à cet habitat la ripisylve, composée de différentes espèces hygrophiles, comme les Saules ou les Frênes, par exemple.

Habitats : Boisements mixtes

Espèces caractéristiques ; Grimpereau des arbres, Sittelle Torchepot, Pic épeiche, Chênes, Saules, Charmes, Ficaire fausse renoncule, Chauve-souris forestières, Ecureuil roux, Castor d'Europe (ripisylve).

Continuité écologique

- **Réservoirs de biodiversité**

L'ensemble des boisements sont des réservoirs de biodiversité, dans le cas de PORTS-sur-Vienne, dans ce contexte paysager dominé par les cultures. Le secteur de l'ENS est le boisement le plus intéressant. Les îlots où le bois mort est laissé sur pied ou au sol sont plus

favorables à une biodiversité liée à des écosystèmes forestiers complexes.

En effet, les parcelles de bois cultivées (plantations entretenues) ou les parcelles de forêts jardinées sont généralement plus aseptisées et moins propices à l'implantation d'une faune/flore typique. Une partie du cycle de la matière est tronquée, ainsi que le cortège d'organismes saproxylophages et les décomposeurs, qui se trouve fortement amoindri quand on enlève le bois mort.

Les boisements sur coteaux calcaires ou mitoyens de pelouses sèches sont généralement assez intéressants puisqu'ils diversifient les habitats méso-xéro-thermophiles. La ripisylve est également intéressante car facilite le déplacement de passereaux et offre un habitat à la lisière entre terre et eau.



Figure 58 : Secteur forestier, au centre de la commune de PORTS-sur-Vienne - CPIE TVI

- **Corridors écologiques**

Tous les milieux boisés, quels qu'ils soient (massifs, bosquets, arbres isolés, haies, landes), participent aux continuités écologiques. Néanmoins, les boisements « artificiels » ou trop jardinés peuvent constituer un obstacle à la biodiversité en raison de leur mono-fonctionnalité et ne sont attractifs que pour des espèces peu exigeantes.

La majorité des boisements constitue des réservoirs de biodiversité. Aucun boisement n'est à plus de 500 mètres d'un autre boisement. Cela permet de favoriser les échanges entre îlots, et favorise les interactions écologiques (déplacement d'espèces, fonctionnement en métapopulation, etc.).

Il semblerait cependant intéressant de renforcer cette trame dans la moitié sud de la commune où le maillage de boisement est moins important, *a fortiori* quand on constate l'absence de boisement permettant la connexion avec celui de La Fosse au loup, par exemple, sur la commune voisine.

Corine Biotope	EUNIS
31.81211- Fruticées médio-européennes à Prunelliers et Troènes	F3.11211 - Fourrés à Prunellier et Troène médio-européens
31.881 - Landes à Genévriers	F3.161 - Fourrés des collines calcaires à Genévrier
41.22 - Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes	G1.A12 - Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes
41.4 - Forêts mixtes de pentes et ravins	G1.A4 - Forêts de ravin et de pente
41.71 - Chênaies blanches occidentales et communautés apparentées	G1.7 - Forêts caducifoliées thermophiles
41.711- Bois occidentaux de <i>Quercus pubescens</i>	G1.711 - Chênaies à <i>Quercus pubescens</i> occidentales
43. - forêts mixtes	G4. - Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères
44.1 - Formations riveraines de Saules	G1.11 Saulaies riveraines
83.311 - plantations de conifères	G3.F1 - Plantations de conifères indigènes
83.321 - Plantations de Peupliers	G1.C1 - Plantations de <i>Populus</i>

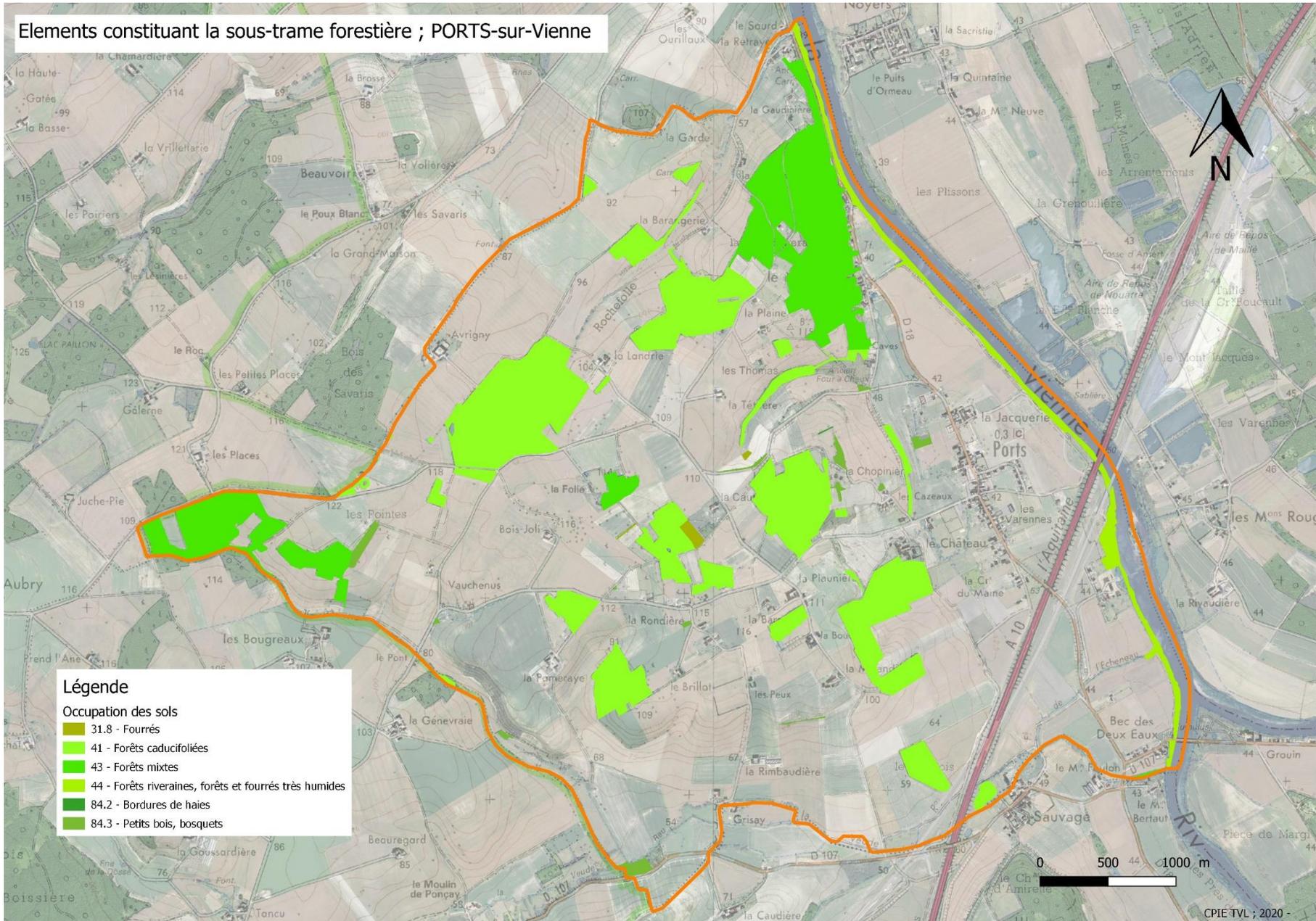


Figure 59 : Cartographie des espaces forestiers sur la commune de PORTS-sur-Vienne – CPIE TVL

- **Éléments de fragmentation**

Les éléments « fragmentant » mettent à mal le déplacement naturel des espèces et des individus au sein de leur aire de répartition, ainsi que le brassage génétique, provoquant alors leur régression ou leur disparition.

Les corridors arborés sont interrompus par de nombreuses coupures ou passages difficiles liés principalement aux cultures intensives.

Les infrastructures routières et la présence de clôtures constituent également des obstacles aux échanges entre les différents massifs, notamment pour les mammifères, tels que les cervidés, les blaireaux et les renards qui ont des territoires de vie très étendus et doivent donc se déplacer sur de grandes distances.

À noter aussi que cette sous-trame est particulièrement vulnérable à la structure des peuplements, à la gestion et aux actions de replantation. Ainsi, la banalisation des milieux, autrement dit les peuplements d'une seule essence (plantations de pins ou des peupleraies) mais aussi les forêts gérées de façon « jardinée » (sous-bois rabattu, entretenu raz, privé de son bois mort systématiquement enlevé), compromettent la biodiversité végétale et animale.

Enjeux majeurs

Les enjeux majeurs pour la sous-trame forestière sont :

- Conserver et préserver les forêts caducifoliées et mixtes ;
- Limiter les peuplements d'une seule essence ;
- Conserver et favoriser la présence de milieux naturels associés tels que des mares, des prairies, des landes, des pelouses, etc. ;
- Maintenir des bosquets et des arbres isolés au sein de la matrice agricole servant de corridors écologiques en pas japonais ;

- Adopter tant que possible la conservation de bois morts sur pied ou au sol pour permettre une meilleure biodiversité et la réalisation d'un cycle complet de la matière.

Précisons ici qu'une partie du coteau, actuellement boisée, pourra faire l'objet de coupe rase en vue de restaurer les habitats de pelouses sèches présent il y a encore quelques dizaines d'années. Cela permettrait également de mettre en sécurité la route en contrebas.



Figure 60 : Boisement mixte sur les hauts de PORTS-sur-Vienne – CPIE TVL

b. Sous-trame pelouses sèches

Description

Les pelouses sèches sont des milieux ouverts, à formations végétales herbacées basses dominantes qui se développent généralement sur des sols calcaires, bien exposés et bénéficiant d'un fort ensoleillement. Peu productives d'un point de vue végétal et agricole, elles présentent une faune et une flore très riche, généralement à tendance méridionale, comme certaines espèces d'orchidées, de papillons ou d'oiseaux, mais surtout d'un point de vue floristique. De nos jours, avec la modernisation de l'agriculture et l'évolution des mœurs, la majorité des pelouses sont abandonnées et tendent à se reboiser peu à peu naturellement, perdant ainsi leurs caractéristiques ainsi que la plupart des espèces remarquables qu'elles hébergent, ou bien sont grignotés par les cultures adjacentes, et souffrent d'isolement du point de vue de la continuité écologique.

La commune de PORTS-sur-Vienne est déjà bien identifiée pour ces habitats de pelouses sèches, que ce soit à l'échelle locale ou régionale. Le PLU communal a d'ailleurs intégré les fiches réalisées par le CPIE concernant les différents sites de pelouses calcaires, et la sous-trame pelouses sèches est signalée pour son intérêt écologique dans les documents de portée supérieure. On retrouve ainsi sept sites bien identifiés :

- Pelouse de la Plaunière (Plonière)
- Pelouses des Thomas
- Pelouses de la Gaudinière
- Pelouse des Cazeaux
- Pelouses de la Barangerie
- Pelouse des Bougreaux
- Pelouse de la Pommeraye (Pommerai)

Il existe d'autres sites pouvant se rapprocher des habitats que l'on retrouve sur ces pelouses mais leur intérêt est moins fort que les pelouses précitées. Cependant, leur présence et le maintien de leur intégrité est primordiale pour assurer la continuité écologique.

Ces pelouses sont le résultat de facteurs combinés : Bonne exposition, température élevée, sols drainants, sols calcaires, milieux pauvres, gestion passée ou présente limitant l'enfrichement (pâturage ovin, fauche légère, etc).

Habitats : Pelouses sèches et habitats connexes

Code Corine Biotope	Code EUNIS
34.32 - Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides	E1.26 - Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques
34.322 - Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	E1.262 - Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>
81.1 Prairies sèches améliorées	E2.61 - Prairies améliorées sèches ou humides

Tableau 13 : habitats de pelouse sur la commune de PORTS-sur-Vienne

La richesse de ces milieux découle aussi de leur imbrication dans une mosaïque d'habitats et notamment avec les landes à Genévrier ou les chênaies pubescentes. L'une des particularités de PORTS est d'avoir, le long de son coteau, des habitats particulièrement rares : les source tuffières, combinant ainsi des habitats de pelouses sèches et des habitats de zones humides perchés lié à une résurgence. Cette combinaison rarissime est à signaler. Le fait que les anciennes cavités d'extraction pour la chaux se trouve à proximité renforce cela, offrant un complexe d'habitats d'une richesse et d'une diversité biologique et écologique rare.

Espèces : Azuré de Serpolet, Sylvandre, Ehippigère des vignes, Caloptène ochracé, Céphalanthère, Orchis, Ophrys, Chêne

pubescent, Raiponce orbiculaire, Alisier de Fontainebleau, Brome, etc.

C'est sur ces différents secteurs que la biodiversité est la plus patrimoniale, constituant des noyaux écologiques à préserver prioritairement sur la commune.

Continuité écologique

- **Réservoirs de biodiversité**

Les pelouses sèches comprises dans un ou plusieurs zonages environnementaux constituent des réservoirs de biodiversité majeurs. Il existe d'autres secteurs qui peuvent s'apparenter à des pelouses sèches comme les secteurs de prairies sèches amendées.

L'intérêt et la richesse de ces milieux est identifié dans plusieurs documents abordant la thématique environnementale, cités précédemment. En effet, on y trouve un cortège d'espèces très spécifiques ayant pour certaines des affinités méditerranéennes. Le nombre d'espèces patrimoniales sur ces sites est le plus important de la commune, avec des espèces protégées à l'échelle de l'Europe, ou bien nationalement, voire régionalement. Les conditions de sols bien particulières entraînent une nécessaire spécialisation des espèces pour s'adapter au mieux à ces conditions difficiles. La richesse en Orthoptères, en Rhopalocères, en flore est remarquable, notamment sur les pelouses associées à l'ENS, mais également sur les autres pelouses de la commune.

Les **pelouses sèches** ne faisant pas partie d'un zonage environnemental n'en présentent pas moins des enjeux patrimoniaux.

- **Corridors écologiques**

Ces ensembles d'habitats regroupés sous le terme de pelouses calcaires xérophiles (pelouses, landes à genévriers, pré-bois calcicoles) apparaissent globalement déconnectés les uns des autres. En effet, ces pelouses couvrent des surfaces peu importantes et sont souvent éparpillées au cœur d'une matrice culturale. Par ailleurs, la capacité de dispersion de bon nombre d'espèces liées à ces sites est faible (moins de quelques centaines de mètres). Il est donc important de chercher à reconnecter ces milieux entre eux, afin de pallier à l'isolement écologique qui existe actuellement pour ces pelouses sèches.



Figure 61 : Coteau de PORTS-sur-Vienne , partie sud – CPIE TVL

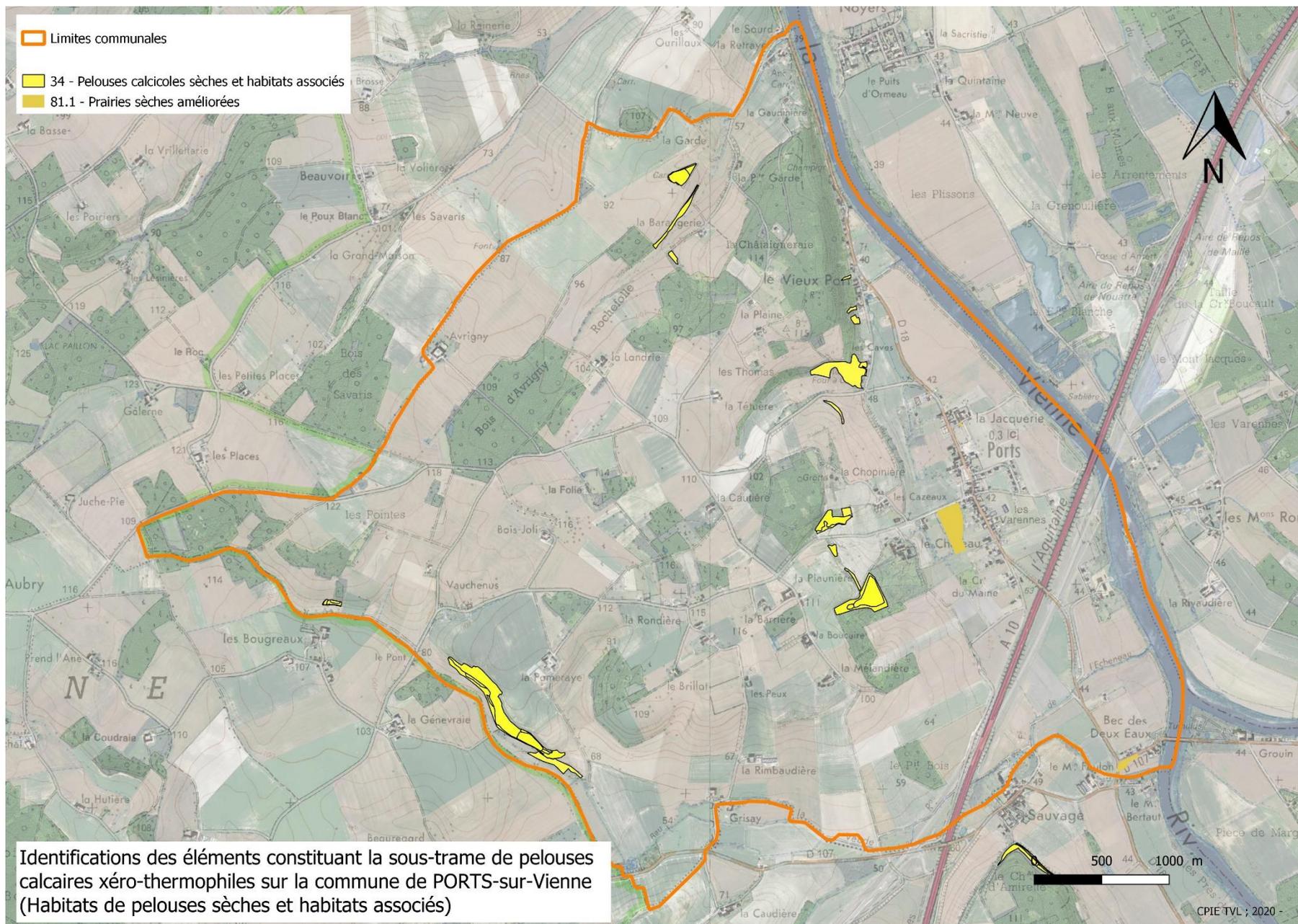


Figure 62: Cartographie des espaces de pelouses sèches et habitats associés sur la commune de PORTS-sur-Vienne

Éléments fragmentant

Les éléments fragmentant mettent à mal le déplacement naturel des espèces et des individus au sein de leur aire de répartition, ainsi que le brassage génétique, provoquant alors leur régression ou leur disparition.

En ce qui concerne la sous-trame pelouses sèches, les principales discontinuités sont liées à un espace trop important entre les sites isolés et fragmentés, ainsi qu'à la présence d'espaces culturels ne permettant pas toujours les déplacements des espèces entre les différentes pelouses de la commune de PORTS-sur-Vienne.

Au-delà de l'aspect fragmenté, l'évolution spontanée de ces pelouses tend vers une fruticée, et il est très fréquent d'observer ces pelouses se faire envahir par la friche, au détriment des espèces plus patrimoniales. L'action de gestion engagée par l'Homme lutte contre l'évolution naturelle des sites, mais ces habitats de pelouses étant devenus rares, il est important de les maintenir pour assurer la présence des espèces y étant rattachées. En effet, certaines espèces ne se retrouvent que sur ces sites. Qui plus est, leur capacité de déplacement est parfois très limitée, les contraignant à rester sur place, d'où l'intérêt de maintenir le bon état écologique des pelouses sèches sur la commune de PORTS-sur-Vienne, mais également les pelouses présentes sur les communes voisines.

Enjeux majeurs

Les principaux enjeux de cette sous-trame sont :

- Maintenir les pelouses sèches existantes en bon état écologique ;
- Eviter la fermeture des milieux par embroussaillage ;
- Lutter contre les dépôts de déchets sauvages et le piétinement (moto-cross, véhicules) ;

- Empêcher la conversion des pelouses sèches en cultures ;
- Mettre en place une stratégie de renforcement écologique du réseau de pelouses sèches sur la commune (reconnexion inter-sites, restauration de site, etc).

Cartographie : Le CPIE a actualisé la cartographie d'habitats pour les sites de pelouses hors ENS en s'appuyant sur une classification simple. Les pelouses incluses dans le périmètre ENS pourront bénéficier d'une actualisation de cartographie d'habitats ultérieure, dans le cadre d'inventaires spécifiques missionnés par le CD37 afin d'avoir un niveau de précision élevé et une définition fine des enjeux pour ce site majeur sur la commune. En effet, la pelouse des Thomas et la Pelouse de la Gaudinière, comme les autres pelouses, ont bénéficié d'inventaires, mais leur cartographie étant potentiellement rattachable à un plan de gestion précis, le degré de précision des cartographies réalisées dans le cadre de l'ABC n'est pas en cohérence avec les attentes d'une cartographie de plan de gestion.

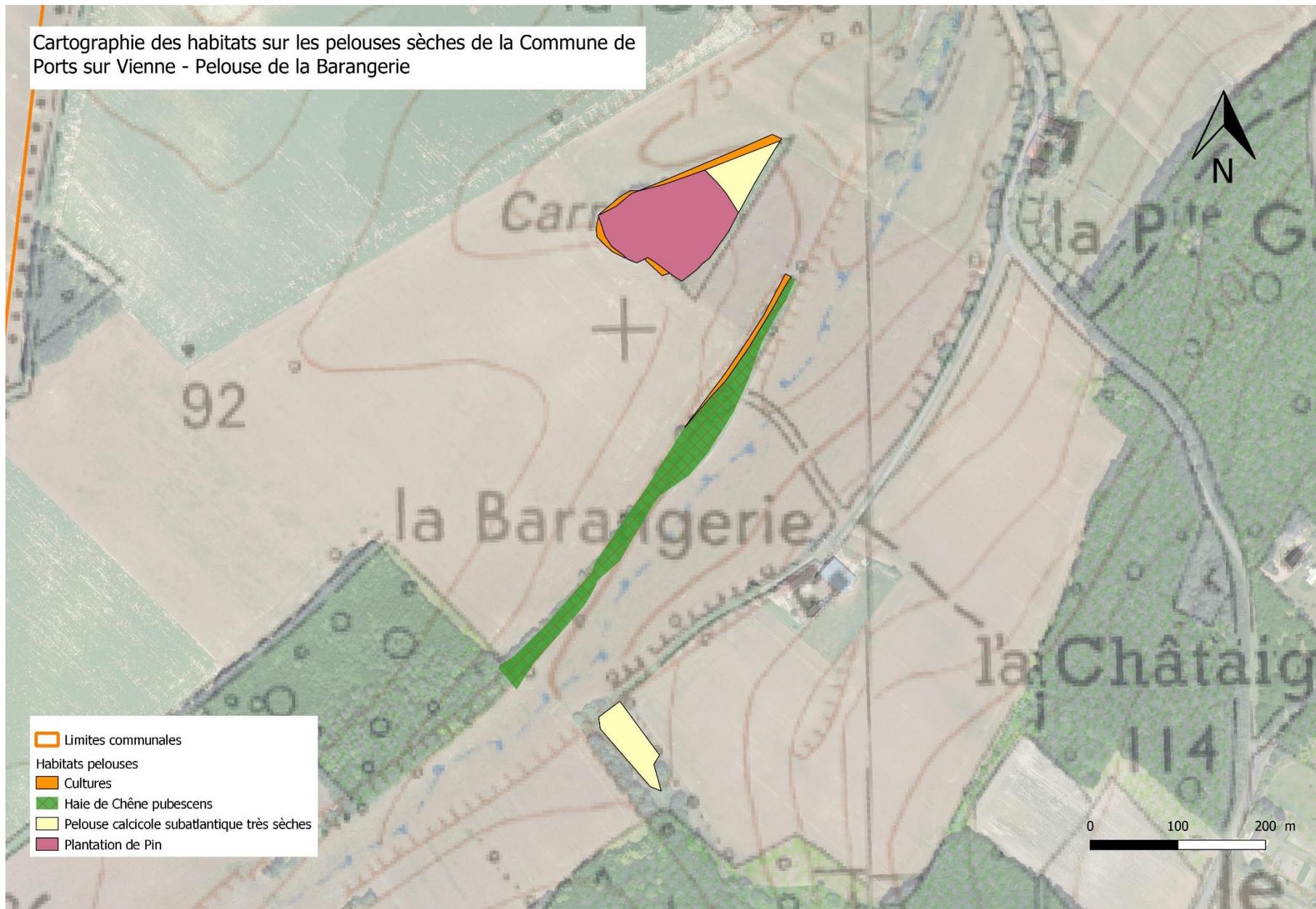


Figure 63 : Cartographie d'habitats sur le site de la Barangerie- CPIE TVL 2020

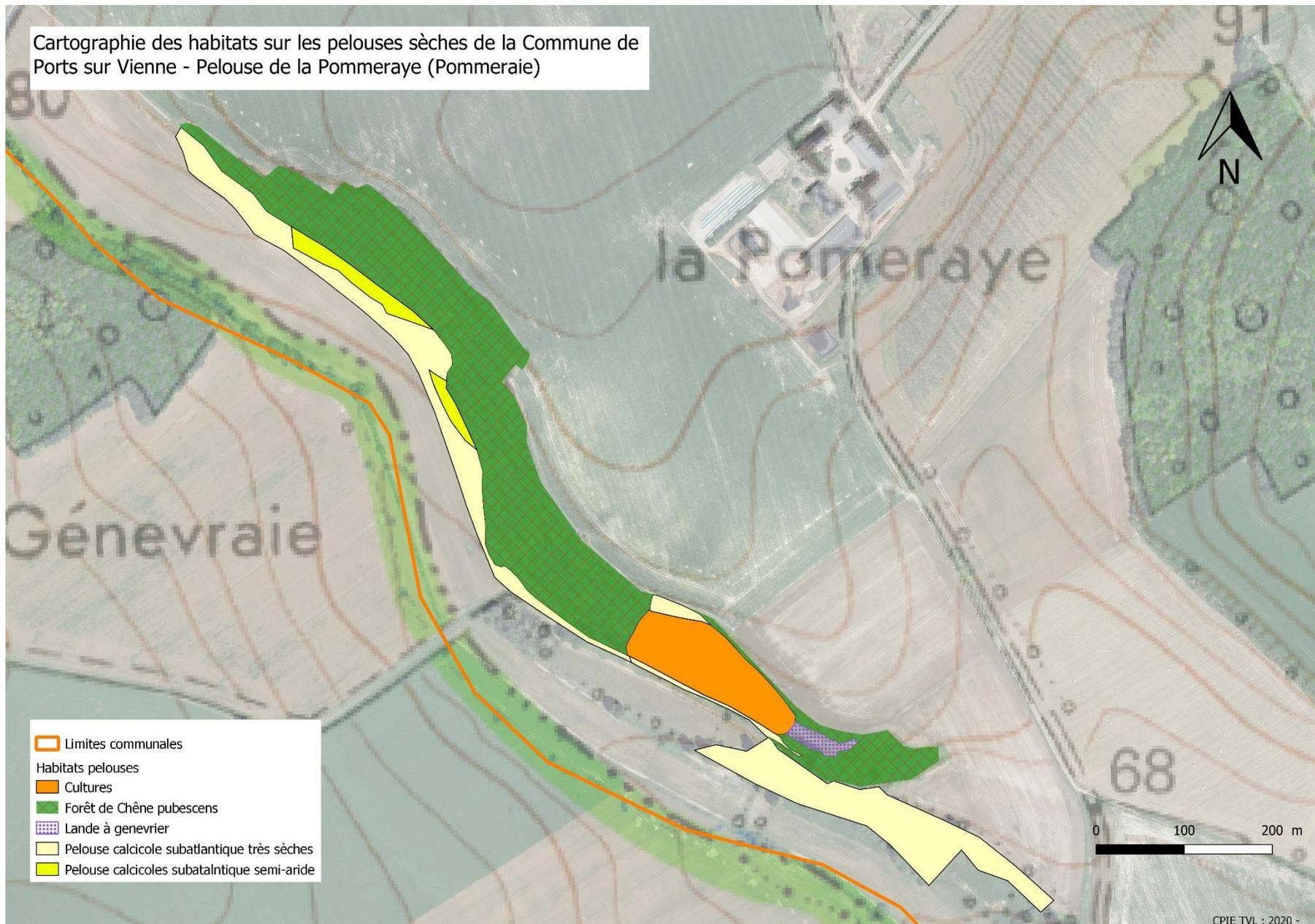


Figure 64 : Cartographie d'habitats sur la pelouse de la Pomeraye - CPIE TVL 2020

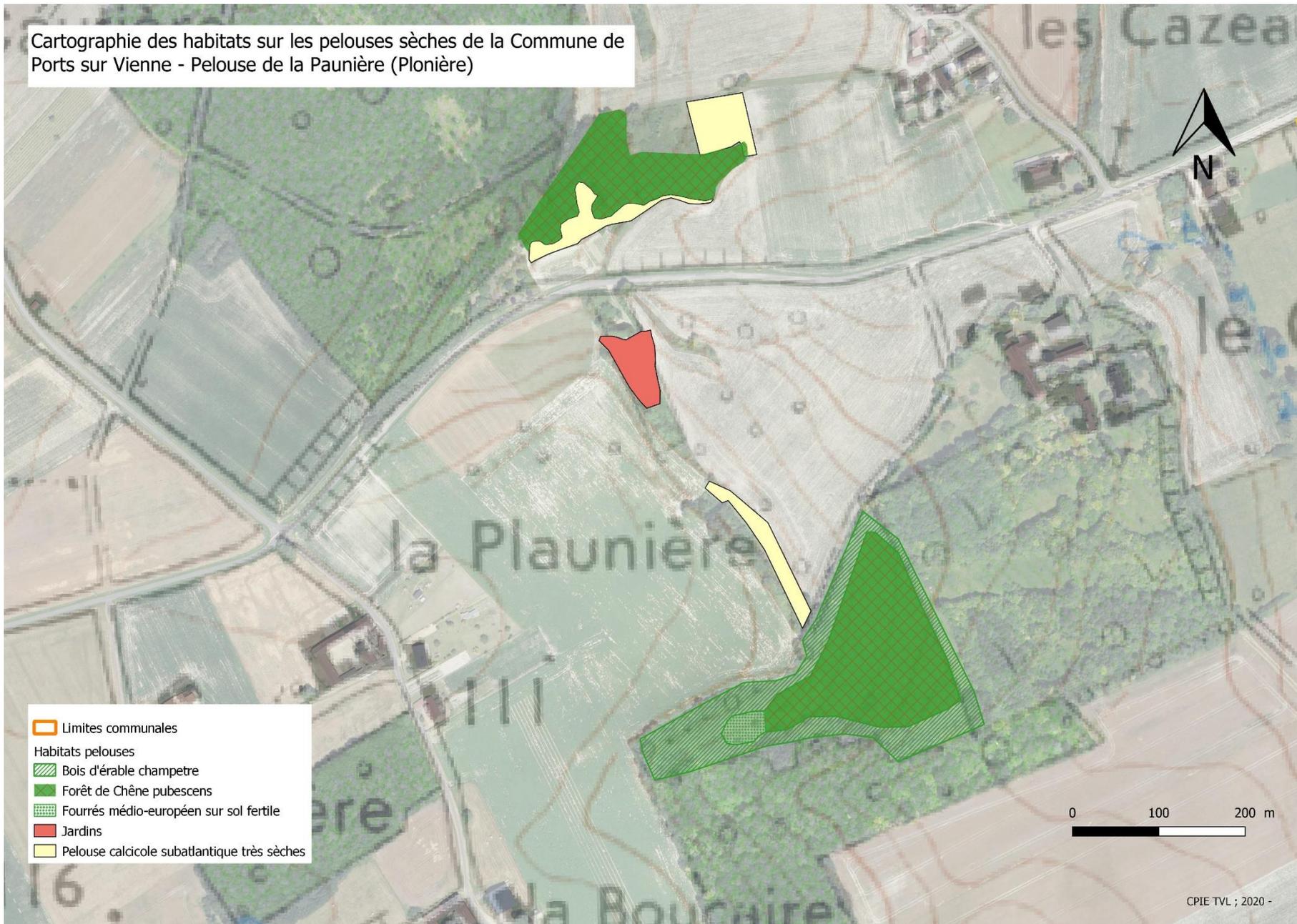


Figure 65 : Cartographie d'habitats de la Plaunière

Cartographie des habitats sur les pelouses sèches de la Commune de Ports sur Vienne - Pelouse des Bougreaux



Figure 66 : Cartographie d'habitats sur les Bougreaux

c. Sous-trame prairiale/milieus herbacés hors pelouses sèches

Description

Le milieu prairial est un vaste ensemble constituant un écosystème qui se compose de prairies mésophiles ou humides entrecoupées par des linéaires de haies, pouvant être enrichi par un réseau de mares (ici répertoriées sur la matrice cours d'eau et zones humides). Il constitue une interface entre milieu forestier, zones humides et espaces agricoles, d'où son importance en tant que trame verte. Néanmoins, il permet, par sa complexité, d'abriter un grand nombre d'espèces aussi bien ordinaires que remarquables (oiseaux, reptiles, amphibiens, insectes, mammifères ...).

Malgré les multiples services écosystémiques rendus, le milieu prairial est un paysage qui régresse constamment sous l'effet des remembrements et de la déprise de l'élevage.

On associe à ces milieux les zones de friches et les zones rudérales, ainsi que les parcs et jardins et certains secteurs des bords de Vienne (secteur de Maison rouge par exemple).

Sur le territoire, cette sous-trame est assez peu représentée, la commune n'étant pas une terre d'élevage historique comme le secteur du Véron, en aval de la Vienne, au niveau de sa confluence avec la Loire. On retrouve assez peu de grande prairie pâturée ou de prairie de fauche et la structuration de la Vienne et des prairies attenantes offre la possibilité à de grandes cultures de s'implanter au détriment de prairies de fauches, le secteur étant peu inondable. Par ailleurs, quelques haies relictuelles semblent ponctuer ici et là les cultures et permettent d'éviter que ces espaces ne soient complètement ouverts. Les prairies humides, très localisées (à l'est du site de Maison rouge et au sud de la commune) sont intéressantes car elles offrent un peu de diversité à ces habitats. Quant aux prairies mésophiles, elles occupent une très faible surface des terres agricoles présentes sur la zone d'étude (faible part d'élevage sur le

secteur qui n'incite pas à la conservation de prairies). Les secteurs en bordures d'infrastructures linéaires (zones rudérales) occupent une part importante de cette sous-trame, avec un linéaire continu traversant le quart est/sud-est de la commune.

Habitats :

Code Corine Biotope	Code EUNIS
37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques	E3.41 - Prairies atlantiques et subatlantiques humides
38.11 - Pâturages continus	E2.11 - Pâturages ininterrompus
38.21 - Prairies de fauche atlantiques	E2.21 - Prairies de fauche atlantiques
85.3 - Jardins	I2.2 - Petits jardins ornementaux et domestiques
86.3 - Sites industriels	J1.4 - Sites industriels des zones urbaines et périphériques
87.1 - Terrains en friche	I1.53 Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles ou vivaces
87.2 - Zones rudérales	E5.13 - Communautés d'espèces rudérales des constructions rurales récemment abandonnées

Tableau 14: Habitats de sous-trame prairiale rencontrée sur la commune de PORTS-sur-Vienne

Espèces : Grillon champêtre, Criquet tricolore (prairies humides) Robert le Diable, Piéride, Myrtil, Vulcain, Azuré des Coronilles, Consoude officinale, Berce commune, Vesce cultivée, Oseille, Carotte sauvage, Tarier pâtre, Couleuvre à collier, Agrion élégant, Anax empereur.

Continuité écologique

- **Réservoirs de biodiversité**

Les milieux prairiaux ainsi que les friches et zones rudérales peuvent être des milieux intéressants d'un point de vue biodiversité. Cependant, ces milieux gagnent en intérêt quand ils constituent des ensembles vastes, pouvant ainsi favoriser différentes déclinaisons d'habitats proches. Ici, on constate que cette sous-trame est très éclatée et disparate sur la commune de PORTS-sur-Vienne. Ce chapelet de zones herbacées présente de nombreux faciès mais elles sont de surfaces réduites et peu connectées entre elles. On trouve une biomasse intéressante et plusieurs espèces vivent et exploitent ces milieux, mais on ne retrouve que peu d'espèces très spécialisées des milieux prairiaux.

Le plus grand ensemble est constitué par le complexe au sud-est de la commune, avec le barrage de Maison Rouge, sur la partie basse proche de la Vienne, puis les zones rudérales. Cela constitue un ensemble de taille supérieure aux autres milieux prairiaux. Il est colonisé à la fois par des espèces végétales vivaces et annuelles, mais aussi par un cortège varié d'espèces faunistiques.

Les secteurs de prairies isolées ne forment pas de réservoirs de biodiversité mais constituent des corridors écologiques en pas japonais.

Dans cette sous-trame, plusieurs espèces intéressantes ont été observées malgré un état écologique jugé moyen.



Figure 67 : Prairie au nord de la commune de PORTS-sur-Vienne – CPIE TVL 2019

- **Corridors écologiques**

Bien que très éclatées sur le territoire, ces zones de végétations herbacées peuvent permettre la circulation d'espèces. Les infrastructures linéaires et la matrice culturale impactent fortement la fonctionnalité écologique de la commune ainsi que la continuité. Mais ce réseau prairial permet malgré tout une circulation d'espèces, bien que limitée aux espèces plutôt peu exigeantes ou ayant de bonnes capacités de déplacement. Les haies, associées à cette sous-trame prairiale, sont-elles aussi en sous-nombre dans le paysage et bien qu'elle contribue à la continuité écologique, elles sont en quantités trop faibles pour permettre la circulation du plus grand nombre d'espèces.

- **Éléments fragmentant**

Les éléments fragmentant mettent à mal le déplacement naturel des espèces, des individus au sein de leur aire de répartition, ainsi que le brassage génétique, provoquant alors leur régression ou leur disparition.

Les éléments fragmentant correspondent essentiellement aux espaces agricoles de grandes cultures et aux infrastructures linéaires. En effet, les routes et voies ferrées constituent pour plusieurs taxons des barrières écologiques difficilement franchissables. La traversée de la Vienne permet cependant de maintenir au sol une continuité écologique en passant sous les ponts. Pour les grandes cultures monospécifiques, celles-ci peuvent constituer des obstacles aux mouvements d'espèces, d'autant que les capacités de dispersion des espèces fréquentant le milieu prairial varient de manière considérable. Par exemple, à la différence des oiseaux qui peuvent parcourir de grandes distances, les reptiles, très fréquents dans ce genre de milieu, les lépidoptères et les coléoptères ont une capacité de dispersion très faible. Il leur est donc difficile, voire impossible de

traverser de grandes étendues de champs cultivés en s'appuyant sur la sous-trame prairiale.

Enjeux majeurs

Les enjeux pour la sous-trame prairiale sont :

- Favoriser la diversité d'habitats en maintenant les différents types de milieux herbacés et leur intégrité ;
- Préserver les prairies humides et mésophiles avec une gestion adaptée ;
- Favoriser le développement d'une bande enherbée en pied de haie, bords de routes et sur les espaces non productifs en n'engageant pas la sécurité ;
- Maintenir en bon état de conservation les haies ;
- Maintenir et entretenir les arbres isolés.

d. Sous-trame aquatique

Description

La sous-trame aquatique désigne l'ensemble du réseau hydrographique ainsi que différentes typologies de milieux humides tels que les mares et les plans d'eau. Ces milieux sont souvent source de biodiversité et représentent un enjeu fort dans la fonctionnalité écologique globale du territoire. Le territoire est structuré, sur ce point, par la Vienne qui borde la commune sur la partie est, et les deux ruisseaux qui sillonnent la commune.

Pour les mares, leur répartition est hétérogène puisqu'on en retrouve très peu sur la commune. Il en est de même pour les plans d'eau.

Habitats :

Code Corine Biotope	Code EUNIS
22.1 - Eaux douces	C1 - Eaux dormantes de surface
24 - Eaux courantes	C2 - Eaux courantes de surface
44.1 - Formations riveraines de Saules	G1.11 Saulaies riveraines
37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques	E3.41 - Prairies atlantiques et subatlantiques humides

Espèces : Castor d'Europe, Loutre d'Europe, Martin pêcheur d'Europe, Bergeronnette grise, Grenouille du complexe des grenouilles vertes, Libellules et demoiselles dont Agrion de Mercure, Grande mulette, Brochet, Grande Alose, Lamproie marine, Anguille.

Continuité écologique

- **Réservoirs de biodiversité**

La Vienne ainsi que les deux cours d'eau présents sur la commune constituent à eux trois un réservoir de biodiversité intéressant. La sous-trame aquatique est presque exclusivement constituée par ces cours d'eau, la présence de masse d'eaux dormantes étant très limitée sur la commune.

La Vienne est clairement le poumon bleu de la commune et permet la présence de nombreuses espèces patrimoniales comme la Grande Mulette, espèce particulièrement menacée (OFB, DREAL Centre val de Loire). Sa présence encore observée il y a quelques années, bien qu'en effectif réduit, atteste de la responsabilité de la commune à contribuer et à maintenir l'intégrité physique du cours d'eau, sa continuité et son bon état écologique. La présence d'espèces migratrices de poissons et de sites de reproduction de ces espèces appuie cet aspect.

On trouve également d'autres espèces patrimoniales, comme les mammifères amphibies (castor et Loutre), l'avifaune, ou bien les Odonates. Les zones d'eau étant très limitées sur la commune, la Vienne concentre les espèces patrimoniales.

Cependant, les ruisseaux ne sont pas en restant, et permettent eux aussi à des espèces de s'épanouir comme l'Agrion de Mercure, présent au sud de la commune. Cette petite demoiselle bleue portant un motif de casque gaulois sur le second segment préfère les ruisseaux à la rivière. C'est donc la présence des ruisseaux et de la Vienne qui permet à une faune et une flore bien spécifique d'être présentes sur la commune.

Les plans d'eau et les mares ne constituent pas des réservoirs majeurs de biodiversité à proprement parler, mais leur présence est nécessaire à la vie des amphibiens, des odonates et de l'ensemble des arthropodes aquatiques.

- **Corridors écologiques**

La continuité écologique se définit par la libre circulation des espèces biologiques et le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

À l'évidence, les **cours d'eau** jouent tous un rôle de corridors écologiques pour la flore et la faune aquatique. Ils permettent notamment aux poissons migrateurs de se déplacer et d'accomplir ainsi leur cycle biologique.

Un cours d'eau, accompagné de sa **ripisylve**, est également un support de vie pour des mammifères semi-aquatiques (Campagnol amphibie, Crossope), des amphibiens (Anoures et Urodèles), une faune de petits invertébrés aquatiques et une végétation spécifique parfois rare. Ils forment ainsi un corridor écologique pour de nombreuses espèces, qu'elles soient aquatiques ou terrestres. Les mammifères comme les castors, les musaraignes et les loutres vont longer les rivières, tandis que les berges et les milieux annexes peuvent être utilisés par certaines espèces d'oiseaux, d'amphibiens, et de reptiles tels que le Martin-pêcheur, la Couleuvre à collier ... Par ailleurs, le maintien d'une zone rivulaire végétalisée a de nombreux effets positifs. Elle agit comme filtre contre les pollutions. Elle permet aussi de fixer les sédiments et d'apporter les nutriments nécessaires à l'écosystème aquatique. Contrairement aux cours d'eau qui serpentent dans le paysage, les rares **mares** et plans d'eaux sont éparpillées sur tout le territoire et constituent ainsi des corridors en pas japonais. Les espèces de ces milieux ayant souvent des capacités de dispersion faibles, il est nécessaire que les mares ne soient pas trop éloignées les unes des autres et qu'elles soient présentes en assez grand nombre, ce qui n'est le cas que sur PORTS-sur-Vienne.

Pour la Vienne, la présence de poissons migrateurs reproducteurs attestent d'une continuité écologique depuis l'estuaire de la Loire. Cela doit être maintenu, voire développé à l'échelle du bassin versant.



Figure 69 : Sympetrum, au repos, à proximité de la Vienne, PORTS-sur-Vienne - CPIE TVL 2020

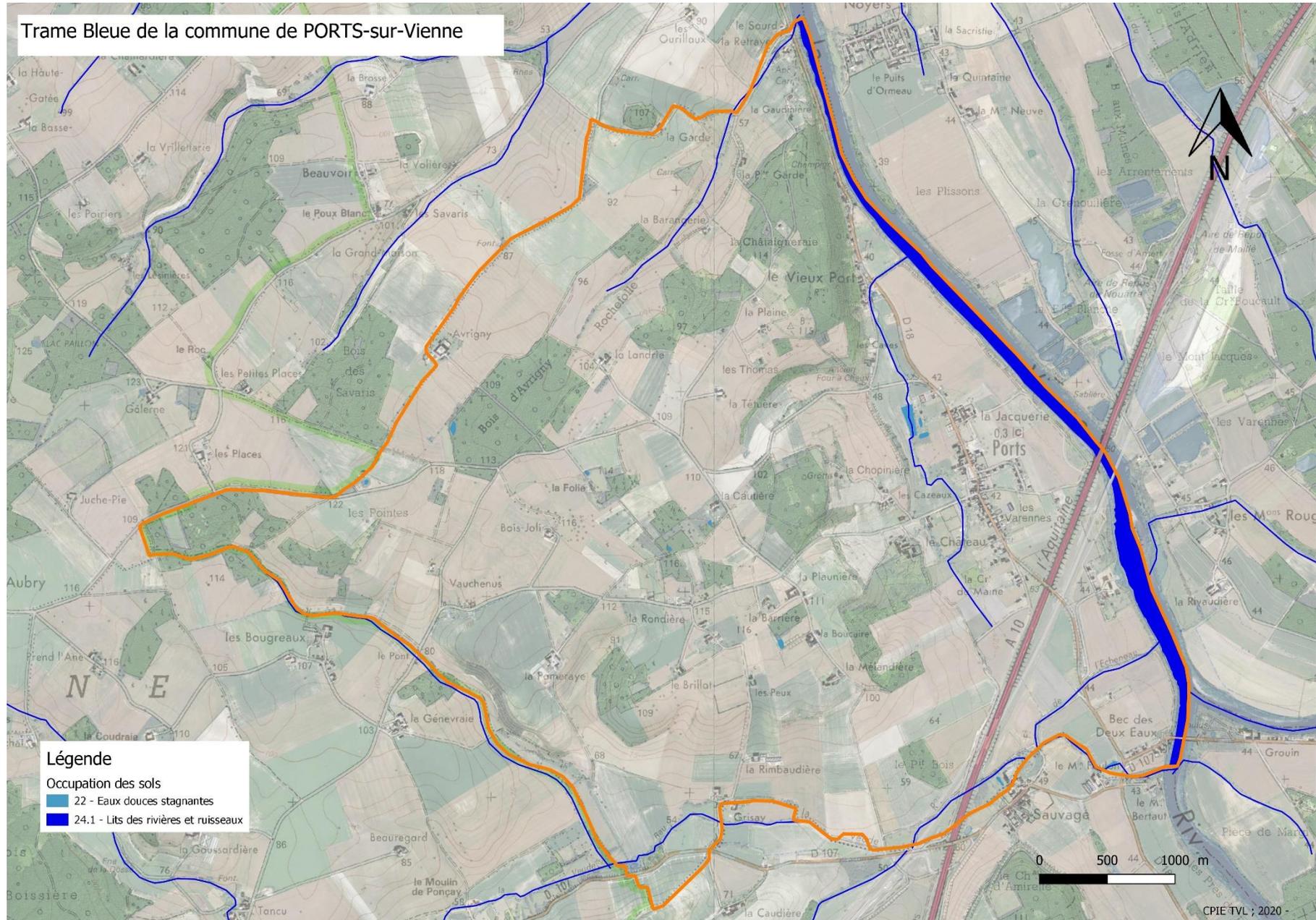


Figure 70 : Cartographie de la Trame bleue sur PORTS-sur Vienne

- **Éléments fragmentant**

Les éléments fragmentant mettent à mal le déplacement naturel des espèces, des individus au sein de leur aire de répartition, ainsi que le brassage génétique, provoquant alors leur régression ou leur disparition.

Les cours d'eau sont en continuité au sein de leur lit mineur mais leur continuité écologique n'est pas assurée pour autant.

Les ruptures de *continuums* peuvent être linéaires à l'image des infrastructures de déplacements (routes, voies ferrées) ou surfaciques comme les secteurs dominés par les cultures intensives et plus rarement les secteurs urbanisés.

Pour les espèces strictement aquatiques, leurs déplacements peuvent être entravés par la présence d'ouvrages hydrauliques mais aussi par la dégradation de la qualité de l'eau. Sur la commune de PORTS-sur-Vienne, aujourd'hui, rien n'entrave la continuité écologique de la Vienne.



Figure 71 : La Vienne depuis la berge de PORTS-sur-Vienne – CPIE TVL

Enjeux majeurs

Les enjeux majeurs pour la sous-trame aquatique sont :

- Préserver et restaurer les continuités aquatiques ;
- Réduire les risques liés à l'agriculture intensive : utilisation de produits phytopharmaceutiques, drainage, irrigation ;
- Maintenir et entretenir les mares, voire en créer ;
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Limiter les ruptures des corridors par l'agriculture intensive ou par les infrastructures linéaires ;
- Concilier entretien des bords de cours d'eau et préservation de la faune/flore.

3) Mise en œuvre de la Trame verte et bleue

a. Corridors de biodiversité

La superposition de toutes les sous-trames (forestière, bocagère, pelouses sèches, landes et aquatique) avec les matrices urbaines et agricoles a permis de mettre en avant les secteurs d'intérêt écologique à l'échelle intercommunale, que sont les réservoirs de biodiversité, ainsi que les secteurs où les corridors écologiques sont à renforcer ou à remettre en bon état, appelés ici zones à enjeu. Cela a été fait dans le but de reconstituer un réseau écologique cohérent et efficient.

Il apparait ainsi que la Vienne et les ruisseaux ainsi que les bords de Vienne, les pelouses sèches et habitats associés (pré-bois calcicoles, lande à genévriers, grottes et sources tuffeuses) représentent les principaux enjeux du territoire en termes d'intérêt écologique et de biodiversité. Il existe d'autres secteurs, notamment les boisements, qui constituent des zones favorables à la biodiversité et permettent une continuité écologique. A l'échelle de la commune, les réservoirs de biodiversité majeurs couvrent ainsi une part relativement faible du territoire, auquel s'ajoutent quelques réservoirs secondaires constitués par les boisements, majoritairement.

L'analyse des zones de fragmentation et des corridors pour l'ensemble des sous-trames a permis de mettre à jour l'état des continuités écologiques qui s'avèrent relativement préservées pour la trame bleue, mais très inégales pour la trame verte. La TVB a déjà été traitée dans le cadre de documents cadres et documents d'urbanisme, mais le CPIE propose ici son expertise et les préconisations en faveur de l'amélioration de la continuité écologique de la commune.



Figure 72 : Ruisseau sur la commune de PORTS-sur-Vienne - CPIE TVL 2020

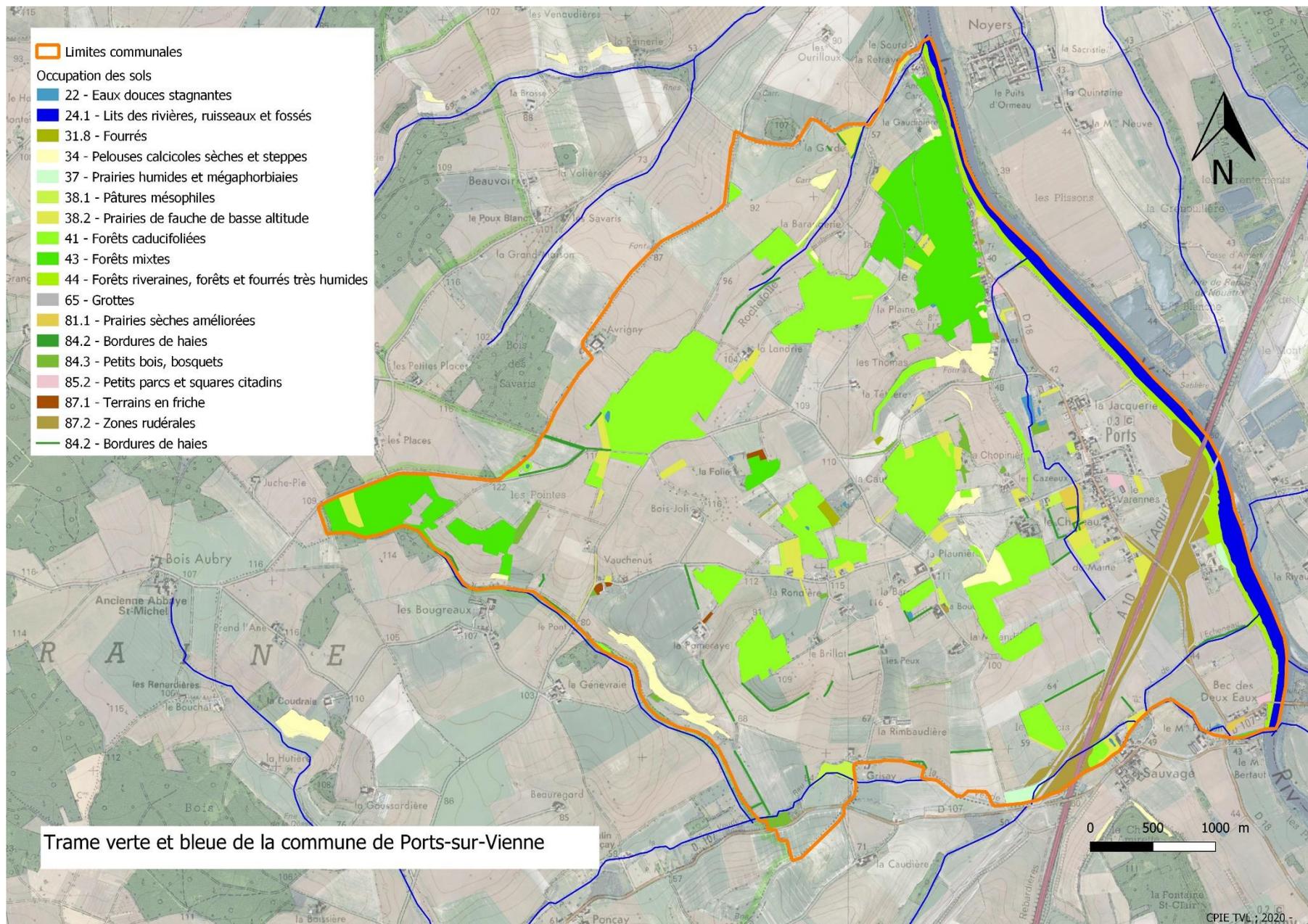


Figure 73 : Trame verte et bleue de la commune de PORTS-sur-Vienne - CPIE TVL 2020

b. Principales zones à enjeux de la TVB et secteurs d'intérêts

Les zones à enjeux TVB correspondent aux portions de territoire communal sur lesquelles l'absence ou la faible représentativité des composantes de la TVB (haies, prairies, zones humides...) empêche la mise en réseau global de l'ensemble des sites naturels identifiés sur l'intercommunalité.

Ainsi, au regard de la répartition et de la composition des sous-trames écologiques, plusieurs secteurs sensibles, autrement dit où l'absence d'infrastructures écologiques fragilise le fonctionnement de la TVB, apparaissent en rouge sur la carte ci-après. Ces zones sont identifiées en tant que zones de discontinuité écologique car les habitats en place ne permettent pas la circulation facile des espèces. Mais une amélioration semble possible sous réserve de quelques aménagements dans la gestion ou le paysage.

Les secteurs bénéficiant d'un enjeu écologique du point de vue de la capacité d'accueil pour la faune et de leur déplacement sont : les habitats de pelouses sèches, les bords de Vienne, la Vienne, les ruisseaux, les prairies de bords de Vienne, les boisements et les zones de friches.

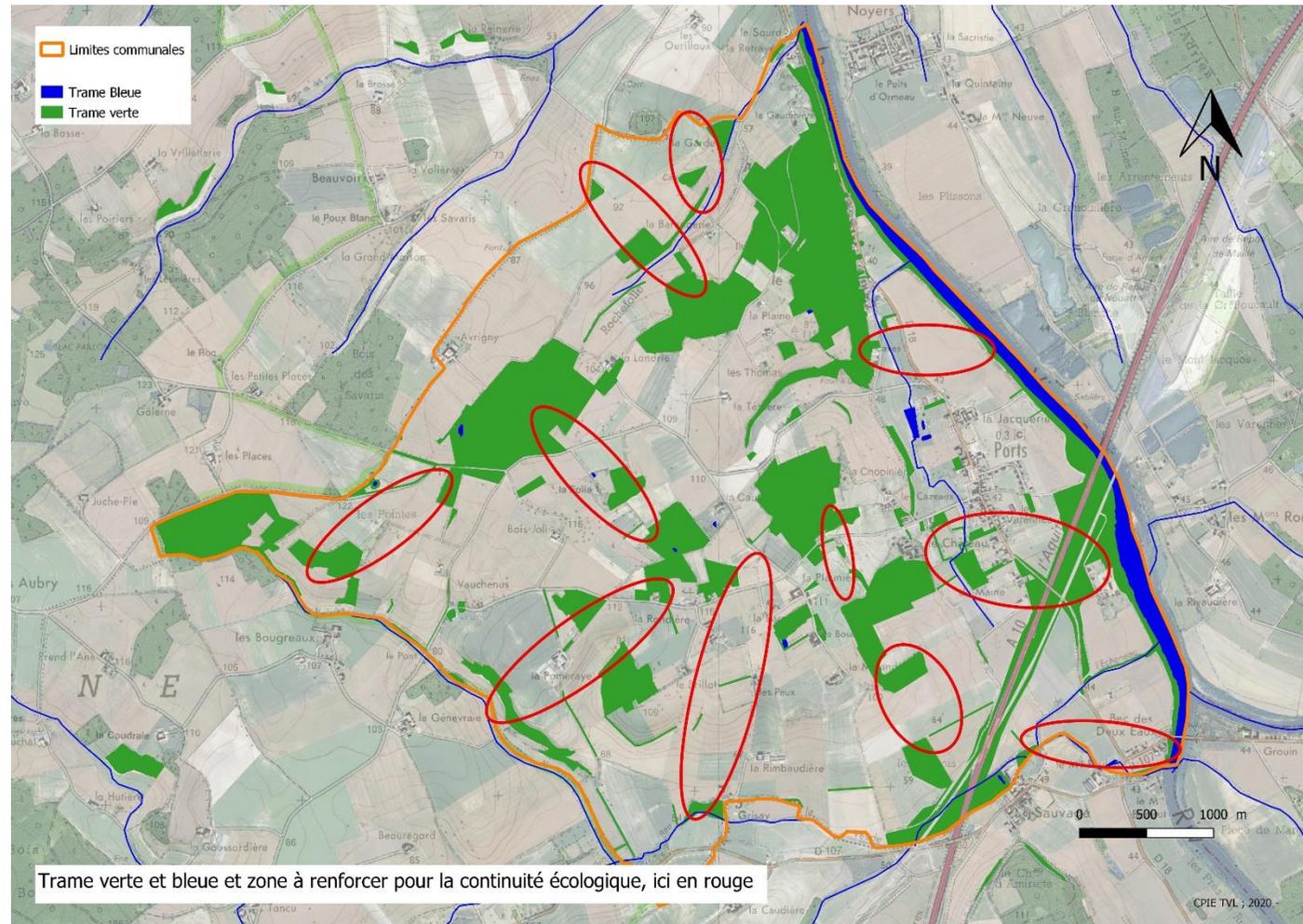
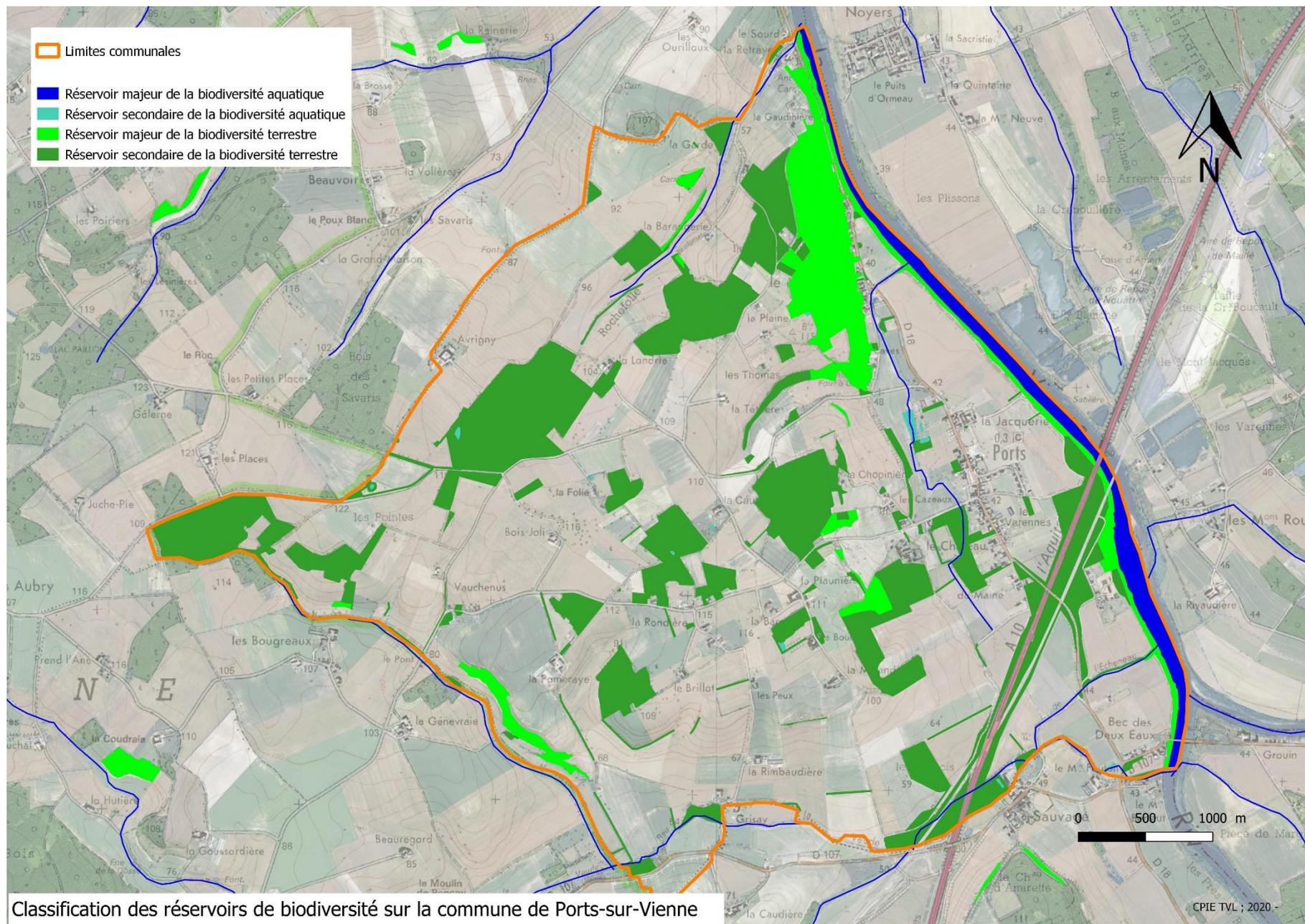


Figure 74 : Carte des zones à renforcer pour la continuité écologique



X. Pistes potentielles d'améliorations de la TVB – Boîte à outils et préconisations

Plusieurs éléments du paysage peuvent limiter les déplacements d'espèces ou leurs implantations. C'est notamment le cas pour la matrice urbaine et la matrice agricole (notamment les étendues de cultures monospécifiques) ou encore les infrastructures linéaires. Bien que ces habitats aient leur propre cortège d'espèces pouvant parfois revêtir un aspect patrimonial (Chiroptères dans le bâti, Chouette effraie dans les clochers, oiseaux de plaine céréalière au sein de la matrice agricole), ces cortèges sont souvent moins riches que d'autres espaces et les espèces présentes utilisent ces zones comme habitats de substitution, ayant vu leurs milieux originels disparaître.

Les zones agricoles étant des zones de productions économiques importantes, on ne cherchera pas à les réduire, mais plutôt à en améliorer la capacité d'accueil. Pour l'aspect urbain, les préconisations iront aussi dans ce sens, c'est-à-dire favoriser l'implantation d'espèces, sans modifier la nature de la matrice.

Il est présenté ici un ensemble de préconisations, qui une fois appliquées, peuvent permettre de favoriser une implantation plus importante de la biodiversité.

- **Pour l'infrastructure linéaire** comme les routes communales, les chemins, voire les routes départementales, un fauchage raisonné des talus et bords de routes est à privilégier. Il existe alors deux types de techniques :
 - réduire le nombre de fauche sur ces espaces et ainsi gagner du temps ailleurs. Cela permet à une flore plus diversifiée de s'implanter au cours de l'année (fauche possible entre octobre et mars) ;
 - ne broyer qu'une fois par an les secteurs identifiés comme « sensibles Faune/Flore » c'est-à-dire à proximité des réservoirs de

biodiversité de la commune, afin de favoriser des cycles biologiques complets *a minima* pour des espèces au développement annuel.

Si la technique des fauches différenciées venait à être appliquée, il faut alors également réfléchir aux heures de fauches, afin d'éviter un maximum de mortalité. En effet, on peut éviter de surprendre bon nombre d'espèces animales en respectant quelques préconisations (pas de fauches aux heures de « chauffe » des espèces par exemple, car c'est le moment où les espèces sont les plus vulnérables – pas avant 10h en été par exemple). En décalant les dates de fauches ou en respectant certains horaires, les espèces sont moins mises à mal pour cet entretien souvent trop régulier. Les reptiles font régulièrement les frais de fauches trop précoces, contribuant ainsi à leur raréfaction.

Les bords de chemins peuvent également conserver une ceinture végétale plus importante, permettant de favoriser les espèces liées à ces espaces et augmentant les possibilités de déplacements pour des espèces jusqu'alors limitées à leur habitat, faute de *continuum*.

Ainsi, en ne broyant/fauchant régulièrement que les secteurs ayant un enjeu de sécurité (visibilité dans un virage, par exemple), et en laissant se développer la végétation ailleurs, on laisse un cortège de plante s'implanter, favorisant fortement la biodiversité.



Figure 76 : Couple de perdrix rouge profitant des bords de routes pour se nourrir et se déplacer, PORTS-sur-Vienne - CPIE TVL 2019

- **Pour les espaces agricoles** (cultures de céréales et oléo-protéagineux notamment), le but recherché n'est pas d'obtenir des écrins de nature entre chaque parcelle. Chaque espace ayant sa vocation, on ne cherche pas à réviser l'aspect agricole. Toutefois, il est possible d'**accroître le potentiel d'accueil de la biodiversité de ces espaces culturels**. Pour cela, il est possible de laisser une place dans les cultures aux plantes messicoles, dont le Coquelicot est l'ambassadeur. Il existe en Indre-et-Loire un **Conservatoire des plantes messicoles**, qui cherche des exploitants pour ensemercer des graines de ces plantes sauvages : Orlaya, Bleuet, Buplèvre, Coquelicots, Souci, etc. Sous réserve de respecter des pratiques favorables, ces espèces peuvent se développer sans nuire aux cultures et ainsi diversifier les grands espaces de monocultures. **Il est donc recommandé de se rapprocher dudit conservatoire afin de développer cet aspect.**

Au-delà de ça, il est possible de **laisser des bandes enherbées sans intervention mécanique ou chimique en périphérie extérieure des milieux de culture**. En ce sens, il est préconisé un broyage annuel unique de fin de saison, pour là encore favoriser la réalisation de cycles biologiques complets pour les espèces au développement annuel. Il faut cependant surveiller la végétation afin de limiter la présence de plantes non désirées dans les cultures (Chardon et Cirses par exemple).

Par ailleurs, les arbres anciens des campagnes sont en train d'arriver au stade ultime de leur développement, et commencent même à être sénescents. Il est trop peu souvent envisagé de leur assurer une relève et leur abattage est synonyme de disparition de ces marqueurs du paysage. **Il est donc fortement préconisé de continuer sur la dynamique de replantation d'arbres de haut jet, isolés ou en alignements courts**, pour que plus tard, la relève soit assurée par ces jeunes plants.

Les haies et arbres isolés sont des éléments particulièrement importants dans la continuité écologique. Leur présence, encore

importante avant le remembrement, est aujourd'hui réduite fortement sur la commune. Des secteurs comme Bois Joli, La Folie, La Cautière, La Landrie, Les Peux, le Brillat et tant d'autres sont aujourd'hui très ouverts et parfois complètement dépourvus d'arbres isolés. A l'est de la commune, entre le Vieux Ports et La Croix du Maine, on trouvait un linéaire de haies important ainsi que des alignements d'arbres, aujourd'hui disparus.

On cherche à planter des sujets qui seront laissés en haut jet, sans taille particulière. Laisser le port libre d'un arbre se développer naturellement est possible si l'endroit de plantation est bien défini et que la perspective d'un arbre bien développé, dans quelques dizaines d'années, n'impacte pas les activités alentour. Il est également possible de planter des alignements d'arbres le long de routes communales, dont l'entretien est plus facile à gérer en régie que le long d'axes gérés par le conseil départemental, par exemple.

Pour les haies, il est préconisé d'en replanter en priorité dans les secteurs où leur présence était notifiée auparavant (est de la commune, d'après les photographies aériennes des années 1950 à 1960, par exemple).

L'actuel PLUi a identifié la plupart des arbres isolés qui bénéficient d'un classement au titre de l'article L151-19 ou 23. Depuis la réalisation de l'atlas, des arbres ont été coupés. L'idée n'est pas de convertir les cultures en forêt, mais bien de **maintenir un nombre d'arbres minimum, voire de développer un peu la présence de ces grands sujets autrefois bien plus nombreux**, comme en atteste la comparaison entre des photos anciennes et des photos actuelles *via* l'application « Remonter le temps » :

<https://remonterletemps.ign.fr/comparer/basic?x=0.539462&y=47.007675&z=17&layer1=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS&layer2=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS.1950-1965&mode=doubleMap>

Ces arbres isolés, en maillage plus dense, peuvent fortement contribuer à l'implantation et à la circulation de la biodiversité sur le territoire.

La réflexion autour d'implantation de linéaire de haies est donc également à considérer. Il existe plusieurs types de haies, pouvant s'adapter à différentes situations agricoles. Les haies basses entretenues avec du matériel viticole peuvent par exemple facilement border une culture sur les espaces ou les engins de manœuvrent pas. Il existe de nombreuses essences locales adaptées à nos sols et à nos climats, qui trouveront rapidement leur place dans le paysage.

Des chantiers participatifs de plantations, d'entretiens ou de plessage de haies peuvent constituer des moments conviviaux où les habitants peuvent agir concrètement pour la biodiversité de leur commune. En annexe se trouve une liste des essences conseillées à la plantation, différents faciès de haies et des conseils de plantations (Annexe 4).

Cette action, simple à mettre en œuvre, est particulièrement bénéfiques aux chauves-souris, fort enjeu de la commune, mais également pour les oiseaux. La plantation de haies et d'arbres est probablement l'une des actions qui pourra avoir le plus de résultats favorables en termes de continuité écologique sur la commune. **Cette action, préconisée, peut se faire en commençant par le parcellaire communale,** afin de donner l'exemple aux particuliers. En fonction des possibilités, une haie, un alignement d'arbre de haut jet ou des



Figure 77 : Vieil arbre, bien seul dans ce paysage rural. Un jeune sujet gagnerait à l'accompagner, PORTS-sur-Vienne - CPIE TVL 2019

arbres isolés sont à privilégier. Les haies implantées pour casser les pentes sont d'une certaine importance, notamment dans l'optique de limiter l'érosion des sols. Les bosquets et arbres isolés, de même que les haies sont à planter dans les zones dégarnies, dans l'optique de reconnecter les différents réservoirs de biodiversité.

- **Pour les espaces urbains (bâti lâche et centre de bourg)** il existe également un ensemble de pratiques simples à mettre en œuvre. Comme pour les infrastructures linéaires (routes et chemins), **il est préconisé la mise en place d'une gestion différenciée** sur les espaces entretenus par la commune peut permettre à la flore dans un premier temps, puis à petite faune, de reconquérir la trame urbaine. Cela est également transposable au particulier. Une manière ludique de mettre en œuvre consiste à ne tondre qu'un chemin au cœur d'une parcelle. En entretenant le cheminement régulièrement, il est donc possible de circuler, mais préserver le reste de l'espace d'une tonte fréquente permettant l'apparition de nombreuses espèces, comme des pollinisateurs sauvages, des oiseaux granivores et insectivores ou encore des orchidées, parfois en nombre. On évitera les mélanges de graines exogènes et on favorisera les espèces locales.

Un autre point important consiste au **maintien des arbres urbains** anciens (thématique similaire aux arbres des campagnes) qui présentent fréquemment des cavités. Les alignements de Platane, de Tilleul, de Marronnier par exemple peuvent faire d'excellents gîtes pour les Noctules ou pour les Mésanges par exemple. Il faut toutefois bien faire comprendre qu'un arbre creux n'est pas systématiquement un arbre mort, ni un arbre dangereux, et que son abattage n'est pas systématique. La communication est un des facteurs clés pour que l'acceptation de nouvelles pratiques se fasse facilement au sein de la population.

Toujours pour les espaces urbains, sur le bâti, on constate à l'heure actuelle que plusieurs bâtisses correspondant à du vieux bâti sont souvent restaurées. Cette restauration est synonyme de perte de certains habitats souvent insoupçonnés, notamment pour la Chouette Chevêche, les Hirondelles ou les Chiroptères, par exemple. Ainsi, il existe des modalités faciles à mettre en place pour **éviter de faire disparaître les espaces favorables aux espèces**, ou simplement s'affranchir des potentiels désagréments engendrés par la présence de ces espèces (fiente, guano) : planche pour éviter la chute de fiente, parpaing creux, pose de nid de substitution, début des travaux avant ou après la période de présence, etc.

Pour la perte de cavité, il est possible d'insérer des parpaings spéciaux, destinés à accueillir les espèces cavernicoles, dans les murs en cours de restauration. Ces « **cavités de substitution** » seront alors adaptées à l'accueil des espèces cavernicoles et la restauration n'aura ainsi pas eu de conséquences négatives sur les espèces. Il s'agit du même principe que lorsque l'on pose des nichoirs « classiques », pour pallier à l'absence de cavité naturelle.

Toujours sur les zones de bâti lâche, un des problèmes importants concerne la condamnation trop régulière des accès de caves. Le problème n'est pas ici la condamnation de l'accès aux caves pour les tiers, mais plutôt le fait que cette condamnation est aussi effective pour les Chauves-souris. **La pose de grille à Chiroptères** qui condamne l'accès aux tiers mais laisse la possibilité d'accéder aux caves pour les Chiroptères leur offrent alors un havre de paix propice au repos hivernal.

La réduction de l'éclairage urbain : cette action simple, préconisée, est applicable partout. Il est donc possible de réduire le nombre de lampadaires, diminuer leur intensité ou réduire les plages horaires d'éclairage. De nombreuses communes procèdent d'ores et déjà à une extinction complète de leurs lampadaires. Bien que cela soit souvent établi avec une optique économique, les Chiroptères en bénéficient (moins de perturbations de leurs espaces de chasse).

Cette mise en place concrète d'actions en faveur de de la biodiversité en générale, mais plus spécifiquement en faveur des insectes des chiroptères et des oiseaux est tout à fait adaptée au contexte local, par le nombre important de cavités et d'anfractuosités liées au coteau de la Vienne, aux pelouses sèches et aux bâtis vieillissants.

- **Pour les pelouses sèches**

Les sites de pelouses sèches sont des habitats fragiles ayant une forte valeur patrimoniale pour ce qui a trait à la biodiversité. On y trouve des habitats parfois rares et sensibles, et des espèces spécialisées aux exigences particulières. Il convient donc de gérer ces milieux d'une manière adaptée si l'on souhaite préserver voire développer leur intérêt, *a fortiori* quand ces sites représentent des zones majeures pour la biodiversité sur la commune.

Plusieurs menaces pèsent sur ces sites. On trouve d'une part, la dégradation naturelle de l'habitat. En effet, si le site n'est pas géré convenablement, on observe sur du moyen terme un enfrichement progressif et réhibitoire à la présence des espèces qui font l'intérêt de ces milieux. La raréfaction de ce type de milieux au cours des dernières décennies incite à préserver les sites restant en bon état écologique. D'autre part, on trouve la destruction de ces milieux par l'agriculture et l'urbanisation. Pour les sites de pelouses sèches les mieux conservés sur la commune, il existe un zonage ZNIEFF, et leur identification en tant que zone naturelle dans le PLU limite le risque de changement de destination. Ce zonage permet d'éviter un changement de destination, mais l'enfrichement est toujours possible. Il existe alors plusieurs possibilités pour gérer ses habitats.

Gestion des pelouses par pâturage extensif : les sites de pelouses sont peu productifs en termes de végétation et correspondent à des pâturages maigres, d'un point de vue agricole. Difficile à valoriser de la sorte, il est cependant possible de les gérer par pâturage ovins extensif. Il peut être continu durant toute l'année, s'il est très extensif, ou plus important sur un pas de temps réduit, selon la dynamique de végétation et la sensibilité écologique. Cela doit faire

l'objet d'une veille naturaliste en amont et durant la période de pâturage afin de ne pas entraîner un surpâturage et de correspondre à la fragilité et à la résilience du site.

Les moutons permettent de faire un pâturage adapté à ces milieux, là ou d'autres animaux, comme les chevaux ou les vaches, ne seraient pas les espèces les plus propices.

Fauche mécanique avec export, aux périodes adaptées : Cette solution préconisée pour l'entretien de milieu de pelouse peut être mise en place pour imiter l'action de pâturage. Un broyage, à l'aide d'engin autoporté ou à dos d'agent, est réalisé entre mi-novembre et mi-février. Cela permet d'éviter la période la plus sensible pour les espèces faunistiques et floristiques. L'export de la matière fauchée permet de ne pas favoriser l'accumulation de matière organique, défavorable aux espèces des pelouses sèches qui apprécient les milieux oligotrophes (pauvres en nutriments) et de reproduire un peu plus l'impact qu'aurait un pâturage ovin.

Favorisation de l'implantation d'un couvert herbacé proche des secteurs de pelouses sèches : Sur plusieurs secteurs de la commune, la végétation des bords de chemins, des bords de routes, de fonds de jardins pourrait être favorable aux espèces de milieux de pelouses sèches si elle avait le temps de se développer. Des tontes trop fréquentes ou réalisées à des moments cruciaux pour le développement des plantes, empêcheraient cette végétation spécifique de se développer. En essayant de favoriser les espaces de végétation spontanée sans tonte (broyage annuel de fin de saison) sur les secteurs ayant de caractéristiques de sols identiques à celles des pelouses, il est possible de voir des habitats permettant la circulation des espèces de pelouses sèches se développer. Cela permet de développer des corridors entre pelouses sèches. Une plaquette de sensibilisation conçue par le CPIE il y a 4 ans permettant de vulgariser l'intérêt de ces habitats auprès des propriétaires figure en annexe 5.

- **Gestion des boisements**

Trop souvent, les bois sont jardinés, et il n'existe pas de différentes classes d'âges dans les sujets présents. La strate herbacée est très limitée, de même pour la strate arbustive du fait d'une intervention trop régulière. De même, le bois laissé mort sur pied ou au sol revêt une importance particulière, à la fois dans le cycle de la matière, mais aussi dans la biodiversité. Il est important de conserver.

En ce sens, **il est important de varier les classes d'âges et les essences au cœur d'un boisement, et de conserver du bois mort sur pied (sans que cela n'impacte la sécurité) ainsi que du bois mort de grosse section au sol.** On favorise ainsi un cortège de décomposeur vital pour la bonne santé des boisements. L'exploitation forestière domestique peut ainsi continuer, et on cherchera à revenir ponctuellement plutôt que de favoriser des coupes uniformes.

- **Création de mares**

Les mares constituent souvent de véritables oasis de biodiversité, *a fortiori* lorsqu'elle se trouvent dans des secteurs où la biodiversité est mal en point. Elles prennent tout leur sens dans des secteurs agricoles, lorsqu'elles sont en présence de haies et d'arbres. La présence de Triton crêté dans l'une des mares témoigne du potentiel d'accueil. La création de mares est fortement préconisée. Dans la mesure du possible (propriétaire privé ou communal favorable, conditions de sols adéquates), il serait intéressant de créer un ensemble de mares sur la commune, en commençant par restaurer les mares anciennes qui ont été comblées. Il est également possible de chercher à dédoubler les mares existantes, en créant de nouvelles mares à proximités des anciennes, afin de permettre l'émergence de populations d'espèces fonctionnant en archipels au sein de celles-ci. La présence de poissons est à éviter, ils sont fortement défavorables aux amphibiens et à la faune des mares constituée d'invertébrés aquatiques.

- **Gestion des bords de rivière et ruisseaux**

Les ruisseaux présents sur la commune gagneraient à être renaturés, avec des profils d'écoulements moins rectilignes que leur aspect actuel. La présence de méandres, même sur des petits cours d'eau, est favorable à la biodiversité grâce à la multiplication des faciès. Pour cela, le syndicat de la Manse étendu est l'interlocuteur privilégié, compétent en la matière. Il existe actuellement des espèces liées à ce cours d'eau, comme l'Agrion du Mercure, qu'il convient de prendre en considération avant de réaliser des travaux. Ceux-ci permettent de retrouver des habitats variés sur ces petits ruisseaux, et favorise le développement d'une faune et d'une flore plus variées. En termes de gestion de berges, il est important de limiter les broyages trop réguliers, qui ont un impact fort sur la faune. On veillera également à limiter le dépôt de la végétation broyée dans le cours du ruisseau. Cela entraîne une consommation excessive d'oxygène et enrichit le cours d'eau, accélérant le phénomène naturel de comblement, souvent au détriment des espèces patrimoniales.

- **Préservation de la Vienne**

Ce cours d'eau concentre une grande biodiversité, avec une richesse particulièrement forte, et la présence de nombreuses espèces protégées, et ce pour plusieurs groupes taxonomiques. Il est préconisé de limiter le plus possible l'aménagement du cours d'eau afin de favoriser la quiétude et le bon développement des espèces. La gestion de ses berges doit également être effectuée en prenant en considération la phénologie des espèces patrimoniales. Ainsi, les travaux d'entretien de la végétation des berges devront être limités afin de permettre aux Odonates, Rhopalocères, Oiseaux, Amphibiens, de s'y déplacer, s'y nourrir, s'y reproduire, etc. Des ouvertures ponctuelles sur le cours d'eau pourront permettre aux pêcheurs de s'installer et aux randonneurs de contempler le cours d'eau.

Pour aller plus loin ...

Le site de l'ancien barrage est aujourd'hui encore peu exploité. Compte tenu de la très grande richesse biologique du site, et notamment de la Vienne, il peut sembler intéressant de valoriser ce site en ce sens. Un projet conservant l'intégrité du cours d'eau, tout en mettant en valeur sa richesse biologique pourrait dynamiser le territoire, notamment pour le tourisme écosensible et les scolaires. Cela pourrait prendre la forme d'une **maison de la rivière**, qui expliquerait l'histoire du site, et son intérêt actuel suite à la restauration écologique. Les bâtiments pourraient faire l'objet de travaux de restauration, d'isolation, puis il pourrait être mis en place une scénographie dédiée au site et des expositions traitant de la biodiversité, notamment la biodiversité aquatique, ici très bien représentée. Les extérieurs peuvent aussi bénéficier d'aménagements légers, avec un cheminement pour s'approcher et découvrir le cours d'eau. La fragilité et la patrimonialité de la Vienne sont à préserver, mais aussi à mettre en avant.

XI. Conclusion

La commune de PORTS-sur-Vienne bénéficie **d'une biodiversité spécialisée, localisée et bien identifiée**, en tout cas sur les taxons habituellement suivis. Cette richesse est due à la présence de la Vienne et ses habitats rattachés (bords de Vienne arborés et prairies humides), ainsi qu'à la présence d'une mosaïque de pelouses sèches éclatée sur la commune. La présence de nombreux petits boisements et de zones de friches permet également à la biodiversité de s'implanter au cœur d'une commune dominée par une matrice de grandes cultures. Sur le coteau de PORTS-sur-Vienne, site terrestre le plus patrimonial pour la commune, la présence de grottes et de sources tuffières accroît grandement l'intérêt de la zone.

Au-delà de ces secteurs, il semble important de continuer à faire des efforts pour développer la biodiversité et accroître la continuité écologique. Certains secteurs peuvent donc être améliorés : Les grands espaces céréaliers sans haies, les plantations de pins, les espaces imperméabilisés (zone urbaine). Les infrastructures linéaires sont difficilement aménageables, mais la présence de secteurs de friches aux abords des axes favorise une biodiversité commune, l'implantation et la circulation d'espèces.

Il semble tout à fait possible de continuer à accroître la perméabilité d'espaces ne relevant pas des zones naturelles, et cela en suivant un ensemble de préconisations dont quelques-unes ont été énoncées ci-dessus. La visibilité des résultats se fera assez rapidement, à l'instar de zones plus urbanisées, compte tenu du contexte environnant et du potentiel de développement des espèces.

En allant en ce sens, davantage de connexions entre les milieux se feront plus facilement, augmentant les possibilités de circuler pour la faune et la flore. Ainsi, la présence de l'Homme sera plus intégrée dans l'environnement et les impacts négatifs seront plus modérés.

Version du document du 11/06/2021 – Rédaction CPIE Touraine Val de Loire – relecture Commune de PORTS sur Vienne et OFB

Annexe 3 : Liste complète des espèces flore puis faune connues sur PORTS-sur-Vienne de 1815 à 2020 - Sources multiples : CPIE TVL, INPN, LOGRAMI, SEPANT, DREAL Centre - Val de Loire, LPO Touraine, SBL, CBNBP, Caudalis, naturalistes bénévoles, CD37, OFB, Gilbert Cochet

Nom scientifique (Taxref V10.0)	Nom vernaculaire
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	Achillée sternutatoire
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante
<i>Aira caryophylla</i> L., 1753	Canche caryophyllée
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire
<i>Allium sphaerocephalon</i> L., 1753	Ail à tête ronde
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs
<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale
<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	Amarante hybride
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambrosie à feuilles d'Armoise
<i>Lycopsis arvensis</i> L., 1753	Lycopsidie des champs
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalium
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex-J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté

<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale
<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	Aspérule de l'esquinancie
<i>Avena sativa</i> L., 1753	Avoine cultivée
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette
<i>Bidens tripartita</i> L., 1753	Bident trifolié
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlore perfoliée
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné
<i>Brassica nigra</i> (L.) W.D.J.Koch, 1833	Moutarde noire, Chou noir
<i>Briza media</i> L., 1753	Brize intermédiaire
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé
<i>Bromus secalinus</i> L., 1753	Brome faux-seigle, Brome Seigle
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque
<i>Bupleurum falcatum</i> L., 1753	Buplèvre en faux
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis commun, Buis sempervirent
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull, 1808	Callune, Béruee
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies
<i>Campanula glomerata</i> L., 1753	Campanule agglomérée
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce
<i>Campanula trachelium</i> L., 1753	Campanule gantelée
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hirsute
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque
<i>Carex halleriana</i> Asso, 1779	Laïche de Haller
<i>Carex humilis</i> Leyss., 1758	Laïche humble
<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	Carline commune
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Châtaignier commun
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée
<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	Centaurée noire

<i>Centaurea scabiosa</i> L., 1753	Centaurée scabieuse
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn, 1800	Érythrée petite-centaurée
<i>Centaureum pulchellum</i> (Sw.) Druce, 1898	Érythrée élégante
<i>Centaureum tenuiflorum</i> (Hoffmanns. & Link) Fritsch, 1907	Petite centaurée à petites fleurs
<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	Céphalanthère à grandes fleurs
<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch, 1888	Céphalanthère à feuilles étroites, Céphalanthère à feuilles longues, Céphalanthère à feuilles en épée
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré
<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Chérophylle penché
<i>Cytisus hirsutus</i> L., 1753	Cytise couché, Cytise étalé
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Sariette commune
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille bigarrée
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., 1825	Aubépine à deux styles
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style
<i>Crepis setosa</i> Haller f., 1797	Crépide hérissée
<i>Crepis tectorum</i> L., 1753	Crépide des toits
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croquette
<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire, Ruine de Rome, Cymbalaire des murs
<i>Cyperus esculentus</i> L., 1753	Souchet comestible, Souchet sucré
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse

<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Stramoine
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Tamier commun
<i>Diplotaxis muralis</i> (L.) DC., 1821	Roquette des murailles
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère sauvage
<i>Draba verna</i> L., 1753	Drave de printemps
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloé Pied-de-coq
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune
<i>Elytrigia campestris</i> (Godr. & Gren.) Kerguelen ex Carreras, 1986	Chiendent des champs
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent rampant
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute
<i>Epilobium palustre</i> L., 1753	Épilobe des marais
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles
<i>Epipactis muelleri</i> Godfery, 1921	Épipactis de Müller
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis des marais
<i>Equisetum pratense</i>	Prêle des champs
<i>Erica cinerea</i> L., 1753	Bruyère cendrée, Bucane
<i>Erica scoparia</i> L., 1753	Bruyère à balais
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Vergerette du Canada
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de cigue
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre
<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès
<i>Euphorbia exigua</i> L., 1753	Euphorbe fluette
<i>Euphrasia stricta</i> D.Wolff ex J.F.Lehm., 1809	Euphrase raide
<i>Festuca ovina</i> L., 1753	Fétuque des moutons

<i>Festuca pratensis</i>	Féтуque des prés
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire fausse-renoncule
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier d'Europe
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier des bois
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé
<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren. & Godr., 1847	Fumana à tiges retombantes
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun
<i>Galium pumilum</i> Murray, 1770	Gaillet rude
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune
<i>Genista tinctoria</i> L., 1753	Genêt des teinturiers
<i>Geranium columbinum</i> L., 1753	Géranium des colombes
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium Herbe à Robert
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre
<i>Globularia bisnagarica</i> L., 1753	Globulaire commune
<i>Globularia vulgaris</i> L., 1753	Globulaire commune
<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	Orchis moucheron
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant
<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème des Apennins
<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune
<i>Hieracium pilosum</i> Schleich. ex Froel., 1838	Épervière de Moris, Épervière poilue
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc
<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	Hippocrepis à toupet
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse

<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée
<i>Iberis amara</i> L., 1753	Ibérus amer
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya
<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris des marais
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Séneçon jacobée
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal
<i>Juncus bulbosus</i> L., 1753	Jonc couché, Jonc bulbeux
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	Genévrier commun, Peteron
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs
<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P.Beauv., 1812	Petit-cytise couché
<i>Lactuca scariola</i> L., 1756	Laitue scariole
<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	Lamier embrassant
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune
<i>Legousia speculum-veneris</i> (L.) Chaix, 1785	Miroir de Vénus
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troëne commun
<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	Limodore avorté, Limodore sans feuille
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linnaire commune
<i>Linum catharticum</i> L., 1753	Lin purgatif
<i>Linum tenuifolium</i> L., 1753	Lin à feuilles menues
<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Grande Listère
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	lvraie vivace
<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des haies

<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet, 1987	Ludwigie à grandes fleurs, Jussie
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1963	Jussie
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycophe d'Europe
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune
<i>Malus sylvestris</i> Mill., 1768	Pommier sauvage
<i>Malva alcea</i> L., 1753	Mauve alcée
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Grande mauve
<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée
<i>Melampyrum arvense</i> L., 1753	Mélampyre des champs
<i>Melampyrum cristatum</i> L., 1753	Mélampyre à crêtes
<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélique uniflore
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Prêle des près
<i>Melissa officinalis</i> L., 1753	Mélicie officinale
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique
<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Menthe des champs
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	Myosotis des champs
<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Orchis brûlé
<i>Neottia nidus-avis</i> (L.) Rich., 1817	Néottie nid d'oiseau
<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop., 1772	Sainfoin à feuilles de Vesce

<i>Ononis natrix</i> L., 1753	Bugrane jaune, Bugrane fétide
<i>Ononis spinosa</i> L., 1753	Bugrane épineuse
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille
<i>Ophrys araneola</i>	Ophrys litigieux, Ophrys petit araignée
<i>Ophrys insectifera</i> L., 1753	Ophrys mouche
<i>Ophrys argensonensis</i> Guérin & Merlet, 1998	Ophrys de l'Argenson
<i>Orchis mascula</i> (L.) L., 1755	Orchis mâle
<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	Orchis pourpre
<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	Orchis singe
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun
<i>Orobanche amethystea</i> Thuill., 1799	Orobanche du Panicaut
<i>Orobanche hederæ</i> Vaucher ex Duby, 1828	Orobanche du lierre
<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753	Oxalis corniculé, Trèfle jaune
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot
<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire de Judée
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch., 1887	Vigne vierge à cinq feuilles
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée persicaire
<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau
<i>Phleum nodosum</i> L., 1759	Fléole de Bertoloni
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau
<i>Phyteuma orbiculare</i> L., 1753	Raiponce orbiculaire
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle
<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	Pin noir d'Autriche
<i>Pinus pinaster</i> Aiton, 1789	Pin maritime, Pin mésogéen
<i>Pinus sylvestris</i> L., 1753	Pin sylvestre

<i>Plantago coronopus L., 1753</i>	Plantain corne-de-cerf
<i>Plantago lanceolata L., 1753</i>	Plantain lancéolé
<i>Plantago major L., 1753</i>	Plantain majeur
<i>Platanthera chlorantha (Custer) Rchb., 1828</i>	Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres
<i>Poa annua L., 1753</i>	Pâturin annuel
<i>Poa compressa L., 1753</i>	Pâturin comprimé
<i>Poa pratensis L., 1753</i>	Pâturin des prés
<i>Poa trivialis L., 1753</i>	Pâturin commun
<i>Polygala calcarea F.W.Schultz, 1837</i>	Polygale du calcaire
<i>Polygala vulgaris L., 1753</i>	Polygale commun
<i>Polygonum aviculare L., 1753</i>	Renouée des oiseaux
<i>Populus nigra L., 1753</i>	Peuplier noir
<i>Populus tremula L., 1753</i>	Peuplier Tremble
<i>Stuckenia vaginata</i>	Potamot pectiné
<i>Potentilla reptans L., 1753</i>	Potentille rampante
<i>Poterium sanguisorba L., 1753</i>	Petite Sanguisorbe
<i>Primula veris L., 1753</i>	Primevère officinale
<i>Prunella grandiflora (L.) Schöller, 1775</i>	Brunelle à grandes fleurs
<i>Prunella vulgaris L., 1753</i>	Brunelle commune
<i>Prunus avium (L.) L., 1755</i>	Merisier
<i>Prunus spinosa L., 1753</i>	Prunellier
<i>Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879</i>	Fougère aigle
<i>Pulicaria dysenterica (L.) Bernh., 1800</i>	Pulicaire dysentérique
<i>Quercus pubescens Willd., 1805</i>	Chêne pubescent
<i>Quercus robur L., 1753</i>	Chêne pédonculé
<i>Ranunculus acris L., 1753</i>	Renoncule âcre
<i>Ranunculus bulbosus L., 1753</i>	Renoncule bulbeuse
<i>Ranunculus repens L., 1753</i>	Renoncule rampante
<i>Raphanus raphanistrum subsp. raphanistrum L., 1753</i>	Radis sauvage
<i>Reseda lutea L., 1753</i>	Réséda jaune

<i>Rhus typhina L., 1756</i>	Sumac de Virginie
<i>Ribes rubrum L., 1753</i>	Groseillier rouge
<i>Robinia pseudoacacia L., 1753</i>	Robinier faux-acacia
<i>Rosa canina L., 1753</i>	Rosier des chiens
<i>Rubia peregrina L., 1753</i>	Garance voyageuse, Petite garance
<i>Rubus fruticosus L., 1753</i>	Ronce de Bertram, Ronce commune
<i>Rumex acetosa subsp. acetosa L., 1753</i>	Oseille des prés
<i>Salix alba L., 1753</i>	Saule blanc
<i>Salix caprea L., 1753</i>	Saule marsault
<i>Salix purpurea L., 1753</i>	Saule pourpre
<i>Salix viminalis L., 1753</i>	Osier blanc
<i>Salvia pratensis L., 1753</i>	Sauge des prés
<i>Sambucus ebulus L., 1753</i>	Sureau yèble
<i>Sambucus nigra L., 1753</i>	Sureau noir
<i>Saponaria officinalis L., 1753</i>	Saponaire officinale
<i>Scrophularia auriculata subsp. auriculata L., 1753</i>	0
<i>Seseli montanum L., 1753</i>	Séséli des montagnes
<i>Setaria verticillata (L.) P.Beauv., 1812</i>	Sétaire verticillée
<i>Silene latifolia Poir., 1789</i>	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges
<i>Silene nutans L., 1753</i>	Silène nutans, Silène penché
<i>Sinapis arvensis L., 1753</i>	Moutarde des champs
<i>Solanum dulcamara var. dulcamara L., 1753</i>	0
<i>Solanum nigrum L., 1753</i>	Morelle noire
<i>Solidago canadensis L., 1753</i>	Solidage du Canada
<i>Sonchus oleraceus L., 1753</i>	Laiteron potager
<i>Sorbus aucuparia L., 1753</i>	Sorbier des oiseleurs
<i>Sorbus domestica L., 1753</i>	Cormier, Sorbier domestique
<i>Sorbus latifolia (Lam.) Pers., 1806</i>	Alisier de Fontainebleau, Élorsier
<i>Sorbus torminalis (L.) Crantz, 1763</i>	Alisier torminal
<i>Stachys palustris L., 1753</i>	Épiaire des marais

<i>Stachys recta</i> L., 1767	Épiaire droite
<i>Stellaria holostea</i> L., 1753	Stellaire holostée
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude
<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne
<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	Germandrée des montagnes
<i>Thymus serpyllum</i> L.	Thym serpolet
<i>Tilia tomentosa</i> Mönch, 1785	Tilleul argenté
<i>Torilis arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés
<i>Trigonella officinalis</i>	Mélicot officinal
<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore
<i>Typha angustifolia</i> L., 1753	Massette à feuilles étroites
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Genêt, Zépinard des hauts
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque
<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753	Molène lychnide, Bouillon femelle
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Véronique mouron-d'eau
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chêne
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne lantane
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée, Ers velu
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée

<i>Vincetoxicum hirundinaria</i> Medik., 1790	Dompte-venin
<i>Viola arvensis</i> Murray, 1770	Pensée des champs
<i>Viola riviniana</i> Rchb., 1823	Violette de Rivinus, Violette de rivin
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat
<i>Xanthium orientale</i> L., 1763	Lampourde à gros fruits
<i>Xanthium strumarium</i> L., 1753	Lampourde glouteron
<i>Stachys palustris</i> L., 1753	Épiaire des marais
<i>Adonis aestivalis</i> L., 1762	Goutte de sang d'été, Adonis d'été
<i>Adonis flammea</i> Jacq., 1776	Goutte de sang rouge vif, Adonis flamme, Adonis couleur de Feu
<i>Agrimonia procera</i> Wallr., 1840	Aigremoine élevée, Aigremoine odorante
<i>Agrostis capillaris</i> L., 1753	Agrostide capillaire
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère
<i>Alisma lanceolatum</i> With., 1796	Alisma lancéolée
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Alisma plantain d'eau
<i>Amaranthus blitum</i> L., 1753	Amarante livide, Amarante Blite
<i>Androsace maxima</i> L., 1753	Androsace des champs
<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières
<i>Angelica sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i> L., 1753	0
<i>Anisantha diandra</i> (Roth) Tutin ex Tzvelev, 1963	Brome à deux étamines
<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	Anthyllide vulnéraire
<i>Aphanes arvensis</i> L., 1753	Alchémille des champs
<i>Aquilegia vulgaris</i> L., 1753	Ancolie vulgaire, Clochette
<i>Arabis hirsuta</i> (L.) Scop., 1772	Arabette poilue
<i>Arabis sagittata</i> (Bertol.) DC., 1815	Arabette hérissée, Arabette sagittée
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet
<i>Asplenium ceterach</i> L., 1753	Cétérach
<i>Atriplex patula</i> L., 1753	Arroche étalée
<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC., 1805	Arroche hastée

<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle, Havenon
<i>Avena sterilis</i> L., 1762	Avoine à grosses graines
<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	Azolla fausse-fougère
<i>Ballota nigra</i> L., 1753	Ballote noire
<i>Ballota nigra</i> subsp. <i>foetida</i> (Vis.) Hayek, 1929	Ballote du Midi
<i>Barbarea vulgaris</i> W.T.Aiton, 1812	Barbarée commune
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident feuillé
<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan., 1955	Cotonnière dressée
<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng, 1936	Barbon pied-de-poule
<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode des rochers
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois
<i>Bromopsis ramosa</i> (Huds.) Holub, 1973	Brome âpre
<i>Bromopsis benekenii</i> (Lange) Holub, 1973	Brome de Beneken
<i>Bromus commutatus</i> Schrad., 1806	Brome confondu
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou
<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Schöller, 1775	Brunelle à grandes fleurs
<i>Buglossoides arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> (L.) I.M.Johnst., 1954	0
<i>Buglossoides purpureo-caerulea</i> (L.) I.M.Johnst., 1954	Bugrane rampante
<i>Bupleurum falcatum</i> L., 1753	Buplèvre en faux
<i>Bupleurum subovatum</i> Link ex Spreng., 1813	Buplèvre ovale, Buplèvre à ombelles réduites
<i>Butomus umbellatus</i> L., 1753	Butome en ombelle
<i>Campanula persicifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher
<i>Capsella rubella</i> Reut., 1854	Bourse-à-pasteur rougeâtre
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés
<i>Carduus crispus</i> L., 1753	Chardon crépu
<i>Carex acuta</i> L., 1753	Laïche aiguë, Laïche grêle

<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée
<i>Carex otrubae</i> Podp., 1922	Laïche cuivrée
<i>Carex panicea</i> L., 1753	Laïche millet, Faux Fenouil
<i>Carex paniculata</i> L., 1755	Laïche paniculée
<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	Laïche en épis
<i>Carex tomentosa</i> L., 1767	Laïche tomenteuse
<i>Carthamus tinctorius</i> L., 1753	Centaurée des teinturiers, Safran bâtard
<i>Centaurea decipiens</i> Thuill., 1799	Centaurée des prés
<i>Centaurea jacea</i> subsp. <i>timbalii</i> (Martrin-Donos) Braun-Blanq., 1952	Centaurée de Timbal-Lagrange
<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch, 1888	Céphalanthère à feuilles étroites, Céphalanthère à feuilles longues, Céphalanthère à feuilles en épée
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céaïste commune
<i>Ceratophyllum demersum</i> L., 1753	Cornifle nageant, Cornifle immergé
<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.) Lange, 1870	Petite Linaire
<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Chérophylle penché
<i>Chenopodium hybridum</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode à feuilles de Stramoine
<i>Chenopodium ambrosioides</i>	#N/A
<i>Chondrilla juncea</i> L., 1753	Chondrille à tige de jonc
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris
<i>Cirsium acaulon</i> (L.) Scop., 1769	Cirse sans tige
<i>Cirsium tuberosum</i> (L.) All., 1785	Cirse bulbeux
<i>Conringia orientalis</i> (L.) Dumort., 1827	Vélar d'Orient, Roquette d'orient, Conringie d'Orient
<i>Coronilla minima</i> L., 1756	Coronille naine
<i>Coronilla scorpioides</i> (L.) W.D.J.Koch, 1837	Coronille scorpion
<i>Corynephorus canescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Corynéphore blanchâtre, Canche des sables
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire
<i>Crepis pulchra</i> L., 1753	Crépide élégante, Crépide jolie

<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	Crépide de Nîmes
<i>Cuscuta europaea</i> L., 1753	Cuscute d'Europe, Grande cuscute
<i>Cyanus segetum</i> Hill, 1762	Bleuet
<i>Cynoglossum creticum</i> Mill., 1768	Cynoglosse de Crête, Cynoglosse peint
<i>Cyperus fuscus</i> L., 1753	Souchet brun
<i>Cyperus glomeratus</i> L., 1756	Souchet aggloméré
<i>Cyperus longus</i> L., 1753	Souchet long, Souchet odorant
<i>Cytisus hirsutus</i> L., 1753	Cytise couché, Cytise étalé
<i>Cytisus lotoides</i> Pourr., 1788	0
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soó, 1962	Orchis incarnat, Orchis couleur de chair
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine
<i>Diplotaxis viminea</i> (L.) DC., 1821	Diplotaxe des vignes, Diplotaxis flexible
<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse
<i>Draba muralis</i> L., 1753	Drave des murailles
<i>Dysphania ambrosioides</i> (L.) Mosyakin & Clemants, 2002	Chénopode fausse Ambroisie
<i>Echinaria capitata</i> (L.) Desf., 1799	Échinaire à têtes
<i>Egeria densa</i> Planch., 1849	Égéria, Élodée dense
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	Élodée à feuilles étroites
<i>Elymus caninus</i> (L.) L., 1755	Froment des haies
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	Épilobe cilié
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à quatre angles
<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	Épipactis pourpre noirâtre
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs
<i>Eragrostis pectinacea</i> (Michx.) Nees, 1841	Éragrostis en peigne, Éragrostide en peigne
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Barcelone
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée, Ers velu
<i>Ervum tetraspermum</i> L., 1753	Vesce à quatre graines

<i>Euphorbia seguieriana</i> Neck., 1770	Euphorbe de Séguier
<i>Euphorbia stricta</i> L., 1759	Euphorbe raide
<i>Falcaria vulgaris</i> Bernh., 1800	Falcaire de Rivin
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée faux-liseron
<i>Fallopia dumetorum</i> (L.) Holub, 1971	Renouée des haies, Vrillée des buissons
<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	Fétuque de Léman
<i>Festuca marginata</i> (Hack.) K.Richt., 1890	Fétuque de Timbal-Lagrange
<i>Filago germanica</i> L., 1763	Cotonnière commune
<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	Cotonnière spatulée, Cotonnière à feuilles spatulées
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites
<i>Fumaria parviflora</i> Lam., 1788	Fumeterre à petites fleurs
<i>Fumaria vaillantii</i> Loisel., 1809	Fumeterre de Vaillant
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	Galinsoga cilié
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé
<i>Gastroidium ventricosum</i> (Gouan) Schinz & Thell., 1913	Gastridie
<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	Gentiane des marais, Gentiane pulmonaire des marais, Gentiane pneumonanthe
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluet
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	Gnaphale des marais
<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	Topinambour, Patate de Virginie
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine
<i>Helosciadium nodiflorum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Ache nodiflore
<i>Hieracium argillaceum</i> Jord., 1849	Épervière de Lachenal
<i>Hieracium glaucinum</i> Jord., 1848	Épervière précoce, Épervière bleuâtre
<i>Hieracium maculatum</i> Schrank, 1789	Épervière tachée

<i>Hieracium murorum</i> L., 1753	Épervière des murs
<i>Hieracium umbellatum</i> L., 1753	Épervière en ombelle
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat
<i>Hylocomi Adelphus triquetrus</i> (Hedw.) <i>Ochyra & Stebel, 2008</i>	/
<i>Hypocoum pendulum</i> L., 1753	Cumin pendant
<i>Hypericum humifusum</i> L., 1753	Millepertuis couché, Petit Millepertuis
<i>Hypochaeris maculata</i> L., 1753	Porcelle à feuilles tachées, Porcelle tachetée
<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	Balsamine à petites fleurs
<i>Jacobaea erucifolia</i> subsp. <i>erucifolia</i> (L.) <i>G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801</i>	Sénéçon à feuille de roquette
<i>Juncus articulatus</i> subsp. <i>articulatus</i> L., 1753	Jonc articulé
<i>Juncus bufonius</i> var. <i>bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapaux
<i>Juncus compressus</i> Jacq., 1762	Jonc à tiges comprimées
<i>Noccaea perfoliata</i>	
<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort., 1827	Linaires bâtarde
<i>Koeleria pyramidata</i> (Lam.) P.Beauv., 1812	Koelérie pyramidale
<i>Lactuca perennis</i> L., 1753	Laitue vivace, Lâche
<i>Lactuca virosa</i> L., 1753	Laitue vireuse
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc
<i>Lamium hybridum</i> Vill., 1786	Lamier hybride
<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763	Lamier maculé
<i>Lappula squarrosa</i> (Retz.) Dumort., 1827	Bardanette faux Myosotis
<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	Gesse hérissée, Gesse hirsute
<i>Lathyrus linifolius</i> (Reichard) Bässler, 1971	Gesse des montagnes, Gesse à feuilles de Lin
<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw., 1788	Léersie faux Riz
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule
<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill., 1768	Linaires rampante

<i>Linum salsoloides</i>	Lin à feuilles de Salsola
<i>Linum suffruticosum</i> L., 1753	Lin souffré
<i>Linum usitatissimum</i> L., 1753	Lin cultivé
<i>Lipandra polysperma</i> (L.) S.Fuentes, <i>Uotila & Borsch, 2012</i>	Chénopode à graines nombreuses
<i>Buglossoides arvensis</i> (L.) I.M.Johnst., 1954	Grémil des champs
<i>Lithospermum officinale</i> L., 1753	Grémil officinal, Herbe aux perles
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois
<i>Lotus maritimus</i> L., 1753	Lotier maritime
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	Luzule champêtre
<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC., 1806	Luzule de Forster
<i>Lysimachia foemina</i> (Mill.) U.Manns & <i>Anderb., 2009</i>	Mouron bleu
<i>Lysimachia tenella</i> L., 1753	Mouron délicat
<i>Lythrum hyssopifolia</i> L., 1753	Salicaire à feuilles d'Hysope, Salicaire à feuilles d'Hysope
<i>Malva neglecta</i> Wallr., 1824	Morelle douce-amère
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire sans ligules
<i>Melilotus altissimus</i> Thuill., 1799	Mélicot élevé
<i>Microthlaspi perfoliatum</i> (L.) F.K.Mey., 1973	Tabouret perfolié
<i>Minuartia hybrida</i> subsp. <i>tenuifolia</i> (L.) <i>Kerguelen, 1993</i>	Minuartie à petites feuilles
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench, 1794	Molinie bleue
<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	Muscari négligé
<i>Myagrum perfoliatum</i> L., 1753	Myagre perfolié
<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel, 1814	Myosotis rameux
<i>Myosotis stricta</i> Link ex Roem. & <i>Schult., 1819</i>	Myosotis raide
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench, 1794	Stellaire aquatique, Céraiste d'eau
<i>Myriophyllum spicatum</i> L., 1753	Myriophylle à épis
<i>Najas marina</i> L., 1753	Naïade marine
<i>Najas minor</i> All., 1773	Petite Naïade

<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton, 1812	Cresson des fontaines
<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Grande Listère
<i>Neslia paniculata</i> (L.) Desv., 1815	Neslie paniculée
<i>Oenanthe pimpinelloides</i> L., 1753	Oenanthe faux boucage
<i>Ononis pusilla</i> L., 1759	Bugrane naine
<i>Onopordum acanthium</i> L., 1753	Onopordon faux-acanthe
<i>Ophrys aranifera</i> Huds., 1778	Ophrys araignée
<i>Ophrys virescens</i> M.Philippe, 1859	Ophrys verdissant
<i>Orobanche gracilis</i> Sm., 1798	Orobanche grêle, Orobanche à odeur de Girofle
<i>Orobanche hederæ</i> Vaucher ex Duby, 1828	Orobanche du lierre
<i>Orobanche minor</i> Sm., 1797	Orobanche à petites fleurs
<i>Oxybasis glauca</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode glauque
<i>Panicum capillare</i> L., 1753	Panic capillaire
<i>Paspalum distichum</i> L., 1759	Paspale à deux épis
<i>Peucedanum gallicum</i> Latourr., 1785	Peucedan de France, Peucedan de Paris
<i>Picris hieracioides</i> subsp. <i>hieracioides</i> L., 1753	Thym précoce
<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds., 1762	Thym serpolet
<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	Petit boucage
<i>Pinguicula vulgaris</i> L., 1753	Grassette commune, Grassette vulgaire
<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles
<i>Poa bulbosa</i> L., 1753	Pâturin bulbeux
<i>Polygonum bellardii</i> All., 1785	Renouée de Bellardi
<i>Persicaria mitis</i> (Schrank) Assenov, 1966	Renouée douce
<i>Potamogeton nodosus</i> Poir., 1816	Potamot noueux
<i>Potamogeton polygonifolius</i> Pourr., 1788	Potamot à feuilles de renouée
<i>Potentilla montana</i> Brot., 1804	Potentille des montagnes, Potentille brillante
<i>Potentilla verna</i> L., 1753	Potentille de Tabernaemontanus

<i>Primula vulgaris</i> Huds., 1762	Primevère acaule
<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	Brunelle laciniée
<i>Prunella x dissecta</i> Wender., 1831	Brunelle découpée
<i>Prunus cerasus</i> L., 1753	Cerisier acide, Griottier
<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de Saint-Roch, Pulicaire annuelle, Pulicaire commune
<i>Pulmonaria longifolia</i> (Bastard) Boreau, 1857	Pulmonaire à feuilles longues
<i>Quercus pyrenaica</i> Willd., 1805	Chêne tauzin, Chêne-brosse
<i>Ranunculus fluitans</i> Lam., 1779	Renoncule des rivières, Renoncule flottante
<i>Ranunculus parviflorus</i> L., 1758	Renoncule à petites fleurs
<i>Ranunculus sardous</i> Crantz, 1763	Renoncule sarde, Sardonie
<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Réséda jaunâtre
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe amphibie
<i>Rorippa sylvestris</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe des forêts
<i>Rosa agrestis</i> Savi, 1798	Rosier des haies, Églantier agreste
<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	Rosier des champs
<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm., 1812	Rosier à petites fleurs, Églantier à petites fleurs
<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	Rosier rubigineux, Rosier à odeur de pomme
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Ronce bleue
<i>Rubus discolor</i>	
<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'Orme
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	Oseille agglomérée
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Oseille crépue
<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	Patience sanguine
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule roux
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré
<i>Salix fragilis</i> L., 1753	Saule fragile
<i>Samolus valerandi</i> L., 1753	Samole de Valerand, Mouron d'eau
<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	Sanicle d'Europe

<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	Saxifrage à trois doigts
<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	Scabieuse colombarie
<i>Schoenus nigricans</i> L., 1753	Choin noirâtre
<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	Scorsonère des prés
<i>Scutellaria galericulata</i> L., 1753	Scutellaire casquée, Scutellaire à casque
<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Séneçon à feuilles de Roquette
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun
<i>Serratula tinctoria</i> L., 1753	Serratule des teinturiers
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire glauque, Sétaire naine
<i>Silene baccifera</i> (L.) Roth, 1788	Cucubale couchée
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage glabre
<i>Solidago virgaurea</i> L., 1753	Solidage verge d'or
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1790	Laiteron des champs
<i>Solidago virgaurea</i> L., 1754	Laiteron piquant
<i>Sparanium erectum</i> L., 1753	Rubanier dressé
<i>Spergula heldreichii</i> (Foucaud ex E.Simon & P.Monnier) G.López, 2010	Spergulaire de Heldreich
<i>Spirodela polyrhiza</i> (L.) Schleid., 1839	Spirodèle à plusieurs racines
<i>Stachys annua</i> (L.) L., 1763	Épiaire annuelle
<i>Stachys germanica</i> L., 1753	Épiaire d'Allemagne
<i>Stuckenia pectinata</i> (L.) Börner, 1912	Potamot de Suisse
<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	Succise des prés
<i>Symphotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster lancéolé
<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	Germadrée botryde
<i>Thelenella muscorum</i>	/
<i>Thuidium tamariscinum</i> (Hedw.) Schimp., 1852	/

<i>Thymus drucei</i> Ronniger, 1924	Serpolet de Druce
<i>Thymus praecox</i>	Thym précoce
<i>Tordylium maximum</i> L., 1753	Tordyle majeur
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil
<i>Tragopogon dubius</i> Scop., 1772	Grand salsifis, Salsifis douteux
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle Porte-fraises
<i>Trifolium medium</i> L., 1759	Trèfle intermédiaire
<i>Trifolium ochroleucon</i> Huds., 1762	Trèfle jaunâtre, Trèfle jaune pâle
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant
<i>Trifolium rubens</i> L., 1753	Trèfle rougeâtre
<i>Trisetum flavescens</i> subsp. <i>flavescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Avoine dorée
<i>Turgenia latifolia</i> (L.) Hoffm., 1814	Tordyle à larges feuilles, Caucalis à feuilles larges
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage
<i>Ulex minor</i> Roth, 1797	Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin
<i>Ulmus laevis</i> Pall., 1784	Orme lisse, Orme blanc
<i>Vaccaria hispanica</i> (Mill.) Rauschert, 1965	Saponaire des vaches, Vaccaire d'Espagne
<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill., 1779	Molène pulvérulente
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre
<i>Veronica praecox</i> All., 1789	Véronique précoce
<i>Viola hirta</i> L., 1753	Violette hérissée
<i>Viola odorata</i> L., 1753	Violette odorante
<i>Vulpia unilateralis</i> (L.) Stace, 1978	Vulpie unilatérale
<i>Xeranthemum cylindraceum</i> Sm., 1813	Xéranthème fétide

Nom scientifique (Taxref V10.0)	Nom vernaculaire
<i>Lissotriton helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé (Le)
<i>Pelophylax kl. esculentus</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille verte (La), Grenouille commune
<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile (La)
<i>Araneus diadematus</i>	Epeire diadème
<i>Argiope bruennichi</i>	Argiope frelon
<i>Libelloides longicornis</i> (Scopoli, 1763)	Ascalaphe commun
<i>Mantis religiosa</i> (Linnaeus, 1758)	Mante religieuse
<i>Carabus auratus</i>	/
<i>Coccinella septempunctata</i> Linnaeus, 1758	Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu
<i>Ocypus olens</i>	/
<i>Rhagonycha fulva</i>	/
<i>Coreus marginatus</i> (Linnaeus, 1758)	Corée marginée
<i>Graphosoma italicum</i> (O.F. Müller, 1766)	Punaise arlequin
<i>Henosepilachna argus</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	
<i>Pyrrhocoris apterus</i> (Linnaeus, 1758)	Gendarme, Pyrrhocore, Soldat, Suisse
<i>Tibicina haematodes</i> (Scopoli, 1763)	Cigale rouge (la)
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil -de-Paon-du-Jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')
<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique (La), Jaspé (Le)

<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')
<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-corail (Le), Argus brun (L')
<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite Violette (La), Nacré violet (Le)
<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	Silène (Le), Circé (Le)
<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passe-Rose (L'), Grisette (La), Hespérie de la Guimauve (L'), Hespérie de la Mauve (L')
<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'), Argus bordé (L'), Argiolus (L')
<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1760)	Céphale (Le), Arcanie (L')
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)
<i>Colias alfacariensis</i> Ribbe, 1905	Fluoré (Le)
<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (Le)
<i>Cupido alcetas</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Azuré de la Faucille (L'), Argus rase-queue (L'), Azuré frêle (L')
<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	Argus frêle (L'), Argus minime (L'), Lycène naine (La), Pygmée (Le), Azuré murcian (L')
<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	Point de Hongrie (Le), Grisette (La)
<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	/
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)

<i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)	Sylvandre (Le), Portier de la forêt (Le), Silène (Le), Grand Sylvandre (Le)
<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)
<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère (La), Satyre (Le)
<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Lotier (La), Piérade de la Moutarde (La), Blanc-de-lait (Le)
<i>Limenitis reducta</i> Staudinger, 1901	Sylvain azuré (Le), Camille (Le)
<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1760)	Cuivré commun (Le), Argus bronzé (L'), Bronzé (Le)
<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste (L'), Bel-Argus (Le), Argus bleu céleste (L'), Lycène Bel-Argus (Le), Argus bleu ciel (L')
<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx (Le), Sphinx du Caille-Lait (Le)
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)
<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'), Arge galathée (L')
<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain (La), Déesse à ceinturons (La), Damier du Plantain (Le), Damier pointillé (Le), Damier (Le), Mélitée de la Piloselle (La)
<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvaine (La), Sylvain (Le), Sylvine (La)
<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)

<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')
<i>Phengaris arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du Serpolet (L'), Azuré d'Arion (L'), Argus à bandes brunes (L'), Arion (L'), Argus Arion (L')
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou (La), Grande Piérade du Chou (La), Papillon du Chou (Le)
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piérade du Chou (La)
<i>Plebejus argus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré de l'Ajonc (L'), Argus bleu-violet (L'), Argus satiné (L'), Argus (L'), Argus bleu (L')
<i>Plebejus argyrognomon</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré des Coronilles (L'), Azuré porte-arceaux (L'), Argus fléché (L')
<i>Plebejus idas</i> (Linnaeus, 1760)	Azuré du Genêt (L'), Argus sagitté (L'), Bleu-violet (Le), Idas (L')
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis (L'), Satyre tithon (Le), Titon (Le)
<i>Satyrium ilicis</i> (Esper, 1779)	Thécla de l'Yeuse (La), Lyncée (Le), Porte-Queue brun à tâches fauves (Le)
<i>Thymelicus lineola</i> (Ochsenheimer, 1808)	Hespérie du Dactyle (L'), Hespérie européenne (au Canada) (L'), Ligné (Le), Hespérie orangée (L')

<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de l'Artichaut (La), Vanesse du Chardon (La), Nymphé des Chardons (La)
<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	Zygène du Pied-de-Poule (La), Zygène des Lotiers (La), Zygène de la Filipendule (La)
<i>Zygaena loti</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Zygène du Lotier (La), la Zygène du Fer-à-Cheval (La), Zygène de la Faucille (La), Zygène de l'Hippocrepis (La)
<i>Capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuil européen, Chevreuil, Brocard (mâle), Chevrette (femelle)
<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	Lièvre d'Europe
<i>Meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau
<i>Mus musculus</i> Linnaeus, 1758	Souris grise, Souris domestique
<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin
<i>Ondatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766)	Rat musqué
<i>Pipistrellus</i>	Pipistrelle sp
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux
<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier
<i>Vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux
<i>Helix aspersa</i>	Petit gris
<i>Pomatias elegans</i>	Pomatie striée
<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur (L')

<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1780)	Caloptéryx éclatant
<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge
<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	Agrion de Mercure
<i>Cordulegaster boltonii</i> (Donovan, 1807)	Cordulégastre annelé (Le)
<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	Crocothémis écarlate (Le)
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant
<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	Libellule déprimée (La)
<i>Onychogomphus forcipatus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphe à forceps (Le), Gomphe à pinces (Le)
<i>Orthetrum albistylum</i> (Selys, 1848)	Orthétrum à stylets blancs (L')
<i>Orthetrum brunneum</i> (Boyer de Fonscolombe, 1837)	Orthétrum brun (L')
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulé (L')
<i>Oxygastra curtisii</i> (Dale, 1834)	Cordulie à corps fin (La), Oxcordulie à corps fin (L')
<i>Platycnemis acutipennis</i> Selys, 1841	Agrion orangé
<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes, Pennipatte bleuâtre
<i>Pyrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Petite nymphe au corps de feu (La)
<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	Leste brun

<i>Sympetrum meridionale</i> (Selys, 1841)	Sympétrum méridional (Le)
<i>Sympetrum sanguineum</i> (O.F. Müller, 1764)	Sympétrum sanguin (Le), Sympétrum rouge sang (Le)
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum fascié (Le)
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvatte
<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue, Orite à longue queue
<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs
<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert
<i>Anthus trivialis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit des arbres
<i>Apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir
<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	Grande Aigrette
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré
<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna
<i>Burhinus oedicephalus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard
<i>Buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable
<i>Linaria cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse
<i>Carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins
<i>Cettia cetti</i> (Temminck, 1820)	Bouscarle de Cetti

<i>Chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire
<i>Corvus frugilegus</i> Linnaeus, 1758	Corbeau freux
<i>Cyanistes caeruleus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange bleue
<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1803)	Cygne tuberculé
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de fenêtre
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche
<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette
<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette
<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer
<i>Emberiza cirius</i> Linnaeus, 1758	Bruant zizi
<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres
<i>Fulica atra</i> Linnaeus, 1758	Foulque macroule
<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes

<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolais polyglotte, Petit contrefaisant
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle
<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux
<i>Oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe, Loriot jaune
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique
<i>Perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix grise
<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran
<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce
<i>Pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert
<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé
<i>Regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé
<i>Riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage
<i>Saxicola rubicola</i> (Linnaeus, 1766)	Tarier pâtre
<i>Serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot

<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	Tourterelle turque
<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire
<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette
<i>Troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne
<i>Turdus viscivorus</i> Linnaeus, 1758	Grive draine
<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Chouette effraie, Effraie des clochers
<i>Vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé
<i>Calliptamus barbarus</i> (O.G. Costa, 1836)	Caloptène ochracé, Criquet de Barbarie
<i>Calliptamus italicus</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptène italien, Criquet italien, Calliptame italique, Criquet italique
<i>Chorthippus albomarginatus</i> (De Geer, 1773)	Criquet marginé
<i>Chorthippus biguttulus</i> (Linnaeus, 1758)	Criquet mélodieux, Oedipode bimouchetée
<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste, Sauteriot
<i>Chorthippus dorsatus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet verte-échine
<i>Chorthippus vagans</i> (Eversmann, 1848)	Criquet des Pins
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun

<i>Decticus verrucivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Dectique verrucivore, Sauterelle à sabre, Sauterelle rondue, Dectique commun, Dectique
<i>Ephippiger diurnus</i> Dufour, 1841	Ephippigère des vignes
<i>Euchorthippus declivus</i> (Brisout de Barneville, 1848)	Criquet des mouillères, Criquet des Bromes
<i>Euchortippus elegantulus</i>	Criquet glauque, Criquet gaulois
<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	Grillon champêtre, Grillon des champs, Gril, Riquet, Cricri, Grésillon, Grillon sauvage, Petit Cheval du Bon Dieu, Grill
<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	Leptophye ponctuée, Sauterelle ponctuée, Barbitiste trèsponctuée
<i>Mecostethus parapleurus</i> (Hagenbach, 1822)	Criquet des Roseaux, Parapleure alliacé
<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	Grillon des bois, Grillon forestier, Nemobie forestier, Némobie forestière
<i>Oecanthus pellucens</i> (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie, Oecanthe transparent, Grillon transparent, Vairèt
<i>Oedipoda caerulescens</i> (Linnaeus, 1758)	OEdipode turquoise, Criquet à ailes bleues et noires, Criquet bleu, Criquet rubané, OEdipode bleue, Oedipode bleuâtre
<i>Paracinema tricolor</i> (Thunberg, 1815)	Criquet tricolore
<i>Pezotettix giornae</i> (Rossi, 1794)	Criquet pansu
<i>Phaneroptera falcata</i> (Poda, 1761)	Phanéoptère commun, Phanéoptère porte-faux, Phanéoptère en faux, Phanéoptère en faux
<i>Phaneroptera nana</i> Fieber, 1853	Phanéoptère méridional

<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée, Ptérolèpe aptère
<i>Platycleis albopunctata</i> (Goeze, 1778)	Decticelle grisâtre, Dectique gris
<i>Pseudochorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures, Oedipode parallèle
<i>Roeseliana roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée, Dectique brévipenne
<i>Ruspolia nitidula</i> (Scopoli, 1786)	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas
<i>Hierophis viridiflavus</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre verte et jaune (La)
<i>Lacerta bilineata</i> Daudin, 1802	Lézard vert
<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles
<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette verte (La)
<i>Pelophylax ridibundus</i> (Pallas, 1771)	Grenouille rieuse (La)
<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté (Le)
<i>Misumena vatia</i> (Clerck, 1757)	Misumène variable
<i>Exapion ulicis</i> (Forster, 1771)	/
<i>Exochomus quadripustulatus</i> (Linnaeus, 1758)	/
<i>Harmonia axyridis</i> (Pallas, 1773)	/
<i>Larinus turbinatus</i> Gyllenhal, 1835	/
<i>Lixus ochraceus</i> Boheman, 1842	/

<i>Psylliodes chalcomera</i> (Illiger, 1807)	/
<i>Rutpela maculata</i>	/
<i>Saperda scalaris</i> (Linnaeus, 1758)	/
<i>Faxonius limosus</i> (Rafinesque, 1817)	Ecrevisse américaine
<i>Procambarus clarkii</i> (Girard, 1852)	Ecrevisse de Louisiane
<i>Aelia acuminata</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise à tête allongée
<i>Alydus calcaratus</i> (Linnaeus, 1758)	/
<i>Brumus quadripustulatus</i>	/
<i>Cardiastethus fasciventris</i> (Garbiglietti, 1869)	/
<i>Carpocoris purpureipennis</i> (De Geer, 1773)	/
<i>Corizus hyoscyami</i> (Linnaeus, 1758)	Corise de la jusquiame
<i>Cyphostethus tristriatus</i> (Fabricius, 1787)	/
<i>Dolycoris baccarum</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise brune à antennes & bords panachés
<i>Geocoris erythrocephalus</i> (Lepeletier de Saint Fargeau & Audinet-Serville, 1825)	Géocore à tête rouge
<i>Gonocerus acuteangulatus</i> (Goeze, 1778)	Gonocère du buis
<i>Gonocerus juniperi</i> Herrich-Schäffer, 1839	Gonocère du genévrier
<i>Gonocerus juniperi</i> Herrich-Schäffer, 1839	/

<i>Himacerus mirmicoides</i> (O. Costa, 1834)	Nabide-fourmi
<i>Nabis pseudoferus</i> Remane, 1949	/
<i>Orsillus depressus</i> (Mulsant & Rey, 1852)	/
<i>Palomena prasina</i> (Linnaeus, 1760)	Punaise verte
<i>Rhopalus parumpunctatus</i> Schilling, 1829	/
<i>Tettigettalna argentata</i> (Olivier, 1790)	Cigalette argentée (la)
<i>Agapeta hamana</i>	/
<i>Anthophila fabriciana</i>	/
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant
<i>Callophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla de la Ronce (La), Argus vert (L')
<i>Ematurga atomaria</i>	/
<i>Heliothis viriplaca</i> (Hufnagel, 1766)	/
<i>Hemaris fuciformis</i>	/
<i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)	Virgule (La), Comma (Le)
<i>Idaea ochrata</i>	/
<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit Sylvain (Le), Petit Sylvain azuré (Le), Deuil (Le), Sibille (Le)
<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux (Le), Argus myope (L'), Polyommate Xanthé (Le)
<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré (L')
<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffmüller, 1775)	Mélitée des Centaurées (La), Grand Damier (Le)

<i>Minois dryas</i> (Scopoli, 1763)	Grand Nègre des bois (Le), Dryade (La)
<i>Pyrgus malvae</i> (Linnaeus, 1758)	Hespérie de l'Ormière (L'), Hespérie de la Mauve (L'), Hespérie du Chardon (L'), Tacheté (Le), Plain-Chant (Le), Hespérie Plain-Chant (L')
<i>Quercusia quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Chêne (La), Porte-Queue bleu à une bande blanche (Le)
<i>Scopula ornata</i>	/
<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	Hespérie de la Houque (L'), Thaumás (Le), Bande noire (La)
<i>Tyta luctuosa</i>	/
<i>Zygaena transalpina</i> (Esper, 1780)	Zygène transalpine (La)
<i>Zygaena trifolii</i> (Esper, 1783)	Zygène des prés (La), Zygène des Cornettes (La)
<i>Barbastella barbastellus</i> (Schreber, 1774)	Barbastelle d'Europe, Barbastelle
<i>Canis lupus</i> Linnaeus, 1758	Loup gris
<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Eurasie, Castor, Castor d'Europe
<i>Cervus elaphus</i> Linnaeus, 1758	Cerf élaphe
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe
<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	Char forestier
<i>Lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe
<i>Myotis daubentonii</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton
<i>Myotis emarginatus</i> (É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1806)	Murin à oreilles échanquées, Vespertilion à oreilles échanquées
<i>Myotis</i> (Borkhausen, 1797)	Grand Murin

<i>Myotis mystacinus</i> (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches
<i>Myotis nattereri</i> (Kuhl, 1817)	Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer
<i>Plecotus</i> sp. <i>Geoffroy Saint-Hilaire</i> , 1818	Oreillard sp
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Schreber, 1774)	Grand rhinolophe
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Bechstein, 1800)	Petit rhinolophe
<i>Pseudunio auricularius</i> (Spengler, 1793)	Grande Mulette
<i>Zonitoides nitidus</i> (O.F. Müller, 1774)	Luisantine des marais
<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	Aeschne mixte
<i>Boyeria irene</i> (Boyer de Fonscolombe, 1838)	Aeschne paisible (L')
<i>Erythromma lindenii</i> (Selys, 1840)	Agrion de Vander Linden, Naiade de Vander Linden
<i>Gomphus simillimus</i> Selys, 1840	Gomphe semblable (Le)
<i>Alectoris rufa</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix rouge
<i>Anser</i> (Linnaeus, 1758)	Oie cendrée
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse
<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc
<i>Bubulcus ibis</i> (Linnaeus, 1758)	Héron garde-boeufs, Pique bœufs
<i>Caprimulgus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Engoulevent d'Europe
<i>Ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche
<i>Circaetus gallicus</i> (Gmelin, 1788)	Circaète Jean-le-Blanc
<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	Busard Saint-Martin

<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard cendré
<i>Coccothraustes</i> (Linnaeus, 1758)	Grosbec casse-noyaux
<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1758	Choucas des tours
<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir
<i>Emberiza schoeniclus</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant des roseaux
<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau
<i>Galerida cristata</i> (Linnaeus, 1758)	Cochevis huppé
<i>Larus fuscus</i> Linnaeus, 1758	Goéland brun
<i>Larus michahellis</i> Naumann, 1840	Goéland leucophée
<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière
<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris
<i>Nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris
<i>Oenanthe</i> (Linnaeus, 1758)	Traquet motteux
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet
<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet à triple bandeau
<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i> (Latreille, 1804)	Grillon bordelais, Grillon d'été

<i>Gomphocerippus rufus</i> (Linnaeus, 1758)	Gomphocère roux, Gomphocère, Gomphocère fauve
<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène
<i>Paratettix meridionalis</i>	Tétrix des plages
<i>Uromenus rugosicollis</i>	Ephippigère à cou roux
<i>Abramis brama</i> (Linnaeus, 1758)	Brème commune
<i>Alburnoides bipunctatus</i> (Bloch, 1782)	Spirilin
<i>Alburnus</i> (Linnaeus, 1758)	Ablette
<i>Alosa</i> (Linnaeus, 1758)	Grande alose
<i>Alosa fallax</i> (Lacepède, 1803)	Alose feinte
<i>Anguilla</i> (Linnaeus, 1758)	Anguille européenne
<i>Barbus</i> (Linnaeus, 1758)	Barbeau fluviatile
<i>Blicca bjoerkna</i> (Linnaeus, 1758)	Brème bordelière
<i>Carassius gibelio</i> (Bloch, 1782)	Carassin argenté
<i>Chelon ramada</i> (Risso, 1827)	Mulet porc
<i>Chondrostoma nasus</i> (Linnaeus, 1758)	Hotu
<i>Cyprinus carpio</i> Linnaeus, 1758	Carpe
<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Brochet
<i>Gobio</i> (Linnaeus, 1758)	Chabot commun
<i>Gymnocephalus cernua</i> (Linnaeus, 1758)	Grémille
<i>Lampetra fluviatilis</i> (Linnaeus, 1758)	Lamproie fluviatile
<i>Lampetra planeri</i> (Bloch, 1784)	Lamproie de Planer
<i>Lepomis gibbosus</i> (Linnaeus, 1758)	Perche Soleil
<i>Leuciscus aspius</i> (Linnaeus, 1758)	Aspe

<i>Micropterus salmoides</i> (Lacepède, 1802)	Achigan à grande bouche
<i>Perca fluviatilis</i> Linnaeus, 1758	Perche
<i>Petromyzon marinus</i> (Linnaeus, 1758)	Lamproie marine
<i>Phoxinus</i> (Linnaeus, 1758)	Vairon
<i>Pseudorasbora parva</i> (Temminck & Schlegel, 1846)	Pseudorasbora
<i>Rhodeus amarus</i> (Bloch, 1782)	Bouvière
<i>Rutilus</i> (Linnaeus, 1758)	Gardon
<i>Salmo salax</i> (Linnaeus, 1758)	Saumon atlantique
<i>Salmo trutta</i> (Linnaeus, 1758)	Truite de mer
<i>Sander lucioperca</i> (Linnaeus, 1758)	Sandre
<i>Scardinius erythrophthalmus</i> (Linnaeus, 1758)	Rotangle
<i>Silurus glanis</i> Linnaeus, 1758	Silure glane
<i>Squalius cephalus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevaine
<i>Tinca</i> (Linnaeus, 1758)	Tanche
<i>Natrix helvetica</i> (Lacepède, 1789)	Couleuvre helvétique (La)
<i>Corbicula fluminea</i> (O.F. Müller, 1774)	Corbicule
<i>Unio crassus</i> (Philipsson 1788)	Mulette épaisse
<i>Theodoxus fluviatilis</i> (Linnaeus, 1758)	Nérîte des rivières
<i>Potomida littoralis</i>	Mulette des rivières
<i>Anodonta anatina</i>	Anodonte des rivières
<i>Stylurus flavipes</i> (Charpentier, 1825)	Gomphe à patte jaune

<i>Gomphus graslini</i> (Rambur, 1842)	Gomphe de Graslin
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe gentil
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot
<i>Scirus vulgaris</i>	Ecureuil roux
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulvent d'Europe
<i>Mustela nivalis</i>	Belette
<i>Martes foina</i>	Fouine
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne
<i>Martes</i>	Martre des pins
<i>Coturnix</i>	Caille des blés
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois

En orange figurent les données découlant de l'article de Gilbert Cochet, non intégrées aux listes dans le document mais intégrées dans les nombres d'espèces (page 72) et absentes des autres sources bibliographiques. En vert, les espèces observées durant les inventaires du PLUi et absentes des autres sources bibliographiques. En bleu les espèces observées par la fédération des chasseurs et absentes des autres sources bibliographiques.

Annexe 1 fournie en complément de ce document : convention de partenariat Commune de PORTS-sur-Vienne / CPIE TVL

Annexe 2 fournie en complément de ce document : Fiches ZNIEFF des zonages présents sur la commune.



Essences et types de haies conseillées à la plantation

La liste des essences ci-après mentionne un certain nombre d'arbres et d'arbustes, tous adaptés à la plantation sur le territoire de la communauté de communes. Ces espèces sont toutes locales, certaines sont mellifères, d'autres produisent des fruits qui peuvent être consommés par la faune. Leur combinaison permet de décliner des haies de différents types, adaptées à toutes les situations.

Les différentes essences utilisées ne peuvent cependant pas être plantées n'importe où. Il conviendra au préalable de s'intéresser à la nature du sol : est-il acide ou basique ? est-il plutôt sec ou plutôt humide ... ? Et de voir si celle-ci correspond aux exigences écologiques des essences que l'on envisage de planter.

Il sera également important de s'interroger sur la forme de haie souhaitée : une haie naturellement buissonnante, une haie qui puisse être taillée, une haie comportant une strate arborée capable de protéger du vent ... Les espaces entre les plants varieront en fonction des types d'essences et du rendu souhaité (haie plus ou moins dense). Les haies pourront être plantées sur une ligne ou deux lignes.

Nom latin	Nom commun	Port	Humidité du sol	pH du sol	Mellifère	Fruits attractifs pour la faune
<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre	Arbre > 10m	Sec à frais	Peu acide à basique		
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	Arbre > 10m	Inondé une partie de l'année	Acide à alcalin		
<i>Berberis vulgaris</i>	Epine-vinette	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec	Neutre à alcalin		
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	Arbre > 10m	Variable	Variable		
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec	Faiblement acide à alcalin		
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	Arbre > 10m	Assez sec à frais	Peu acide à basique		
<i>Castanea sativa</i>	Châtaigner	Arbre > 10m	Assez sec à frais	Acide		
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à assez humide	Neutre à basique		
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à assez humide	Peu acide à neutre		
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine épineuse	Petit arbuste [1m - 5m]	Frais à humide	Peu acide à basique		
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne	Arbuste [1m - 10m]	Très sec à frais	Peu acide à basique		
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	Petit arbuste [1m - 5m]	Assez sec à frais	Acide		

Nom latin	Nom commun	Port	Humidité du sol	pH du sol	Mellifère	Fruits attractifs pour la faune
<i>Daphne laureola</i>	Daphné lauréole	Arbrisseau < 1m	Sec à frais	Faiblement acide à alcalin		
<i>Erica scoparia</i>	Bruyère à balais	Petit arbuste [1m - 5m]	Assez sec à assez frais	Acide		
<i>Euonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	Petit arbuste [1m - 5m]	Assez sec à humide	Peu acide à basique		
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	Arbre > 10m	Sec à frais	Faiblement acide à neutre		
<i>Frangula alnus</i>	Bourdaie	Petit arbuste [1m - 5m]	Très humide	Acide		
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé *	Arbre > 10m	Frais à humide	Peu acide à basique		
<i>Hedera helix</i>	Lierre	Liane	Sec à humide	Acide à basique		
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	Arbre > 10m	Frais à humide	Acide à basique		
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier	Arbuste [1m - 10m]	Sec	Très variable		
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à frais	Neutre à basique		
<i>Lonicera xylosteum</i>	Chèvrefeuille à balais	Arbrisseau < 1m et Liane	Sec à frais	Neutre à basique		
<i>Malus sylvestris</i>	Poirier sauvage	Arbuste [1m - 10m]	Assez frais à sec	Acide à basique		
<i>Mespilus germanica</i>	Néflier	Petit arbuste [1m - 5m]	Assez sec à frais	Acide		
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir (variété « Loire »)	Arbre > 10m	Sol frais à humide	Neutre à basique		
<i>Populus tremula</i>	Tremble	Arbre > 10m	Sol frais à humide	Acide à basique		
<i>Prunus avium</i>	Merisier	Arbre > 10m	Assez sec à frais	Peu acide à neutre		
<i>Prunus dulcis</i>	Amandier	Arbuste [1m - 10m]	Sec à frais	Basique		
<i>Prunus mahaleb</i>	Cerisier de Sainte-Lucie	Arbuste [1m - 10m]	Sec	Neutre à basique		
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	Petit arbuste [1m - 5m]	Très sec à très humide	Peu acide à basique		
<i>Pyrus pyraeaster</i>	Pommier sauvage	Arbuste [1m - 10m]	Sec à frais	Acide à basique		
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	Arbre > 10m	Sec	Neutre		
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	Arbre > 10m	Assez sec à frais	Acide		
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	Arbre > 10m	Sec	Peu acide à basique		
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	Arbre > 10m	Assez sec à humide	Acide à neutre		
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec	Peu acide à basique		
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	Petit arbuste [1m - 5m]	Humide	Faiblement acide à neutre		

Nom latin	Nom commun	Port	Humidité du sol	PH du sol	Mellifère	Fruits attractifs pour la faune
<i>Rosa canina</i>	Eglantier	Petit arbuste [1m - 5m]	Frais à très sec	Neutre à basique		
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon petit-houx	Arbrisseau < 1m	Très sec à frais	Faiblement acide à alcalin		
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	Arbre > 10m	Inondé une partie de l'année	Faiblement acide à alcalin		
<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux	Arbuste [1m - 10m]	Sec à très humide	Acide		
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	Arbuste [1m - 10m]	Frais à très humide	Acide à basique		
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	Arbuste [1m - 10m]	Humide	Très variable		
<i>Salix fragilis</i>	Saule fragile	Arbre > 10m	Frais à très humide	Acide à neutre		
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers	Arbuste [1m - 10m]	Frais à très humide	Peu acide à basique		
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	Arbuste [1m - 10m]	Assez sec à humide	Peu acide à basique		
<i>Sorbus domestica</i>	Cormier	Arbre > 10m	Sec	Acide à basique		
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	Arbre > 10m	Assez sec à frais	Acide à neutre		
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles	Arbre > 10m	Sec	Peu acide à basique		
<i>Ulex europaeus</i>	Ajonc d'Europe	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à frais	Acide		
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	Arbre > 10m	Assez sec à très frais	Faiblement acide à alcalin		
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à frais	Neutre à basique		
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier	Petit arbuste [1m - 5m]	Frais	Peu acide à basique		

* : Le Frêne est actuellement touché par une maladie, la chalarose du Frêne. Elle entraîne une descente de cime puis une mort progressive de l'arbre. Il est actuellement déconseillé d'en planter.



Figure 78 : Haie haute de fond de vallée. Au printemps, les différences de couleurs mettent en avant les différentes essences présentes dans la haie.

Les types de haies proposées ci-dessous correspondent à des conditions de sols différentes et à des typologies de haies distinctes (haies arbustives, haies mixtes). Elles ne constituent que des exemples et chacun peut constituer sa haie au regard des contraintes qui sont les siennes.

Chaque type de haie comporte en moyenne de 12 à 15 essences différentes. Il est bien sûr possible de diversifier encore plus leur composition. A titre indicatif, le pourcentage de chaque essence est indiqué dans la dernière colonne. La plupart du temps, quelques espèces constituent « le fond du peuplement » de la haie et d'autres, en plus petite quantité, viennent apporter plus de diversité.

Haie buissonnante sur sol sec et calcaire 1 : En zone viticole, en limite de jardin, sur les coteaux...

Ce type de haie peut être maintenu bas par une taille régulière à l'exception de l'Amandier.

Nom commun	Port	Humidité du sol	pH du sol	Exemple de quantité en %
Cornouiller sanguin	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à assez humide	Neutre à basique	15
Noisetier	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à assez humide	Peu acide à neutre	10
Aubépine monogyne	Arbuste [1m - 10m]	Très sec à frais	Peu acide à basique	5
Troène	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à frais	Neutre à basique	10
Chèvrefeuille à balais	Arbrisseau < 1m et Liane	Sec à frais	Neutre à basique	5
Amandier	Arbuste [1m - 10m]	Sec à frais	Basique	5
Cerisier de Sainte-Lucie	Arbuste [1m - 10m]	Sec	Neutre à basique	15
Prunellier	Petit arbuste [1m - 5m]	Très sec à très humide	Peu acide à basique	5
Nerprun purgatif	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec	Peu acide à basique	5
Eglantier	Petit arbuste [1m - 5m]	Frais à très sec	Neutre à basique	5
Viorne lantane	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à frais	Neutre à basique	15
Epine-vinette	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec	Neutre à alcalin	5



Figure 79 : Vielle haie arbustive dense laissée libre

Haie buissonnante sur sol sec et calcaire 2 : En zone viticole, en limite de jardin, sur les coteaux...
Ce type de haie peut être maintenu bas par une taille régulière.

Nom commun	Port	Humidité du sol	pH du sol	Quantité en %
Charme (en charmille)	Petit arbuste [1m - 5m]	Assez sec à frais	Peu acide à basique	15
Cornouiller sanguin	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à assez humide	Neutre à basique	15
Noisetier	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à assez humide	Peu acide à neutre	15
Aubépine épineuse	Petit arbuste [1m - 5m]	Frais à humide	Peu acide à basique	10
Fusain d'Europe	Petit arbuste [1m - 5m]	Assez sec à humide	Peu acide à basique	10
Troène	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à frais	Neutre à basique	10
Chèvrefeuille à balais	Arbrisseau < 1m et Liane	Sec à frais	Neutre à basique	5
Prunellier	Petit arbuste [1m - 5m]	Très sec à très humide	Peu acide à basique	5
Nerprun purgatif	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec	Peu acide à basique	5
Eglantier	Petit arbuste [1m - 5m]	Frais à très sec	Neutre à basique	5
Sureau noir	Arbuste [1m - 10m]	Assez sec à humide	Peu acide à basique	5



Figure 80 : haie basse entretenue en coupe droite



Figure 81 : Les haies arbustives peuvent être taillées avec des engins agricoles (lamiers). La taille peut être plus ou moins basse selon l'effet escompté et les essences utilisées.

Haie mixte sur sol calcaire plutôt frais : En zone agricole, en fond de vallée... Haie composée d'une strate arbustive et d'une strate arborée dépassant les 10 m de haut. Peut être utilisée comme haie brise vent.

Nom commun	Port	Humidité du sol	pH du sol	Quantité en %
Erable champêtre	Arbre > 10m	Sec à frais	Peu acide à basique	3
Charme	Arbre > 10m	Assez sec à frais	Peu acide à basique	8
Cornouiller sanguin	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à assez humide	Neutre à basique	8
Noisetier	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à assez humide	Peu acide à neutre	5
Fusain d'Europe	Petit arbuste [1m - 5m]	Assez sec à humide	Peu acide à basique	15
Lierre	Arbrisseau < 1m et Liane	Sec à humide	Acide à basique	8
Troène	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à frais	Neutre à basique	6
Poirier sauvage	Arbuste [1m - 10m]	Assez frais à sec	Acide à basique	1
Merisier	Arbre > 10m	Assez sec à frais	Peu acide à neutre	3
Prunellier	Petit arbuste [1m - 5m]	Très sec à très humide	Peu acide à basique	5
Chêne pédonculé	Arbre > 10m	Assez sec à humide	Acide à neutre	3
Eglantier	Petit arbuste [1m - 5m]	Frais à très sec	Neutre à basique	2
Sureau noir	Arbuste [1m - 10m]	Assez sec à humide	Peu acide à basique	10
Viorne lantane	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à frais	Neutre à basique	10
Aubépine monogyne	Arbuste [1m - 10m]	Très sec à frais	Peu acide à basique	10
Noyer commun	Arbre > 10m	Frais à humide	Acide à basique	3

Haie mixte sur sol calcaire sec : En zone agricole, sur pente, sur coteau...Haie composée d'une strate arbustive et d'une strate arborée dépassant les 10 m de haut. Peut être utilisée comme haie brise vent.

Nom commun	Port	Humidité du sol	pH du sol	Quantité en %
Erable champêtre	Arbre > 10m	Sec à frais	Peu acide à basique	2
Charme	Arbre > 10m	Assez sec à frais	Peu acide à basique	4
Cornouiller sanguin	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à assez humide	Neutre à basique	10
Noisetier	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à assez humide	Peu acide à neutre	3
Nerprun purgatif	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec	Peu acide à basique	8
Epine-vinette	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec	neutre à alcalin	8
Troène	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à frais	Neutre à basique	12
Merisier	Arbre > 10m	Assez sec à frais	Peu acide à neutre	3
Prunellier	Petit arbuste [1m - 5m]	Très sec à très humide	Peu acide à basique	12
Amandier	Arbuste [1m - 10m]	Sec à frais	Basique	3
Cerisier de Sainte-Lucie	Arbuste [1m - 10m]	Sec	Neutre à basique	10
Cormier	Arbre > 10m	Sec	Acide à basique	3
Viorne lantane	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à frais	Neutre à basique	8
Aubépine monogyne	Arbuste [1m - 10m]	Très sec à frais	Peu acide à basique	8
Fusain d'Europe	Petit arbuste [1m - 5m]	Assez sec à humide	Peu acide à basique	8



Figure 82 : Haie mixte, avec strate arborée et strate arbustive bien développées.



Figure 83 : Haie brise vent, taillée en largeur en partie basse

Haie mixte sur sol acide : En zone agricole, sur les plateaux, aux abords des massifs boisés...

Haie composée d'une strate arbustive et d'une strate arborée dépassant les 10 m de haut. Peut être utilisée comme haie brise vent.

Nom commun	Port	Humidité du sol	pH du sol	Quantité en %
Châtaigner	Arbre < 10m	Assez sec à frais	Acide	4
Noyer commun	Arbre < 10m	Frais à humide	Acide à basique	2
Poirier sauvage	Arbuste [1m - 10m]	Assez frais à sec	Acide à basique	1
Néflier	Petit arbuste [1m - 5m]	Assez sec à frais	Acide	5
Pommier sauvage	Arbuste [1m - 10m]	Sec à frais	Acide à basique	2
Chêne sessile	Arbre < 10m	Assez sec à frais	Acide	4
Chêne pédonculé	Arbre < 10m	Assez sec à humide	Acide à neutre	1
Rosier des champs	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à frais	Peu acide à basique	2
Saule marsault	Arbuste [1m - 10m]	Frais à très humide	Acide à basique	5
Noisetier	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à assez humide	Peu acide à neutre	10
Aubépine monogyne	Arbuste [1m - 10m]	Très sec à frais	Peu acide à basique	20
Fusain d'Europe	Petit arbuste [1m - 5m]	Assez sec à humide	Peu acide à basique	15
Prunellier	Petit arbuste [1m - 5m]	Très sec à très humide	Peu acide à basique	20
Bourdaine	Petit arbuste [1m - 5m]	Très humide	Acide	8
Groseillier rouge	Petit arbuste [1m - 5m]	Humide	Faiblement acide à neutre	5

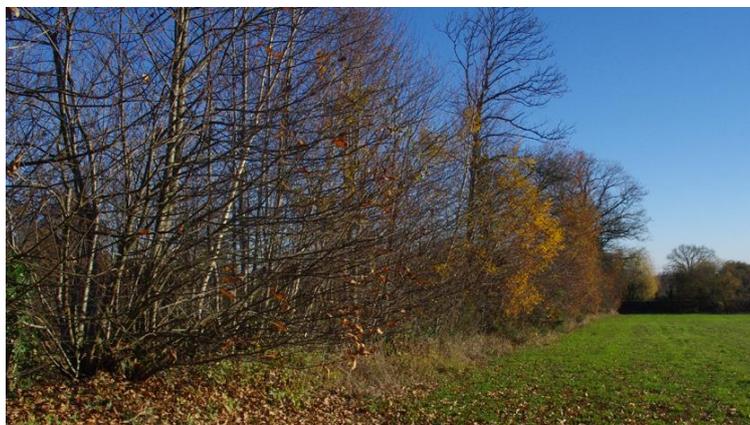


Figure 85 : Haies mixtes sur sol acide, la deuxième comporte une strate arborée composée de vieux arbres.

Figure 84 : Haie mixte avec houppier développé, entretenue pour le passage de véhicule



Haie bord de cours d'eau ou zone humide : Bord de cours d'eau, de fossé, prairies humides.

Nom commun	Port	Humidité du sol	pH du sol	Quantité en %
Aulne glutineux	Arbre >10m	Inondé une partie de l'année	Acide à alcalin	3
Frêne élevé	Arbre >10m	Frais à humide	Peu acide à basique	3
Troène	Petit arbuste [1m - 5m]	Sec à frais	Neutre à basique	10
Prunellier	Petit arbuste [1m - 5m]	Très sec à très humide	Peu acide à basique	15
Chêne pédonculé	Arbre >10m	Assez sec à humide	Acide à neutre	2
Saule marsault	Arbuste [1m - 10m]	Frais à très humide	Acide à basique	12
Saule cendré	Arbuste [1m - 10m]	Humide	Très variable	5
Saule fragile	Arbre > 10m	Frais à très humide	Acide à neutre	2
Saule des vanniers	Arbuste [1m - 10m]	Frais à très humide	Peu acide à basique	5
Sureau noir	Arbuste [1m - 10m]	Assez sec à humide	Peu acide à basique	6
Peuplier noir	Arbre > 10m	Sol frais à humide	Neutre à basique	2
Fusain d'Europe	Petit arbuste [1m - 5m]	Assez sec à humide	Peu acide à basique	15
Aubépine épineuse	Petit arbuste [1m - 5m]	Frais à humide	Peu acide à basique	10
Aubépine monogyne	Arbuste [1m - 10m]	Très sec à frais	Peu acide à basique	10



Figure 86 : Ancienne haie en bordure de prairie humide, composée d'une strate arbustive et d'une strate arborée (Frêne, prunellier, aubépine...)



Figure 87 : Végétation haute en bordure de cours d'eau (ripisylve)

Exemples d'essences à planter isolées ou en alignement

Nom scientifique	Nom commun	Port	Humidité du sol	pH du sol
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	Arbre < 10m	Sec	Neutre
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	Arbre < 10m	Assez sec à frais	Acide
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	Arbre < 10m	Sec	Peu acide à basique
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	Arbre < 10m	Assez sec à humide	Acide à neutre
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	Arbre < 10m	Frais à humide	Acide à basique
<i>Sorbus domestica</i>	Cormier	Arbre < 10m	Sec	Acide à basique
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir (variété « Loire »)	Arbre > 10m	Sol frais à humide	Neutre à basique
<i>Prunus avium</i>	Merisier	Arbre < 10m	Assez sec à frais	Peu acide à neutre
<i>Prunus dulcis</i>	Amandier	Arbuste [1m - 10m]	Sec à frais	Basique
<i>Pyrus pyraster</i>	Pommier sauvage	Arbuste [1m - 10m]	Sec à frais	Acide à basique
<i>Morus alba</i>	Murier blanc	Arbre < 10m	Sec	Neutre à basique
<i>Malus sylvestris</i>	Poirier sauvage	Arbuste [1m - 10m]	Assez frais à sec	Acide à basique
<i>Castanea sativa</i>	Châtaigner	Arbre < 10m	Assez sec à frais	Acide
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	Arbre > 10m	assez sec à frais	Acide à neutre
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles	Arbre > 10m	Sec	Peu acide à basique
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	Arbre >10m	inondé une partie de l'année	acide à alcalin
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	Arbre >10m	inondé une partie de l'année	faiblement acide à alcalin



Figure 88 : Jeune plantation de noyers en alignement.



Figure 89 : Alignement d'arbres taillés en têtards (ici des frênes)



Figure 90 : Alignement de Chênes

Quelques informations sur la plantation et l'entretien des haies et arbres isolés

- **La plantation d'une haie**

Pour mémoire, il existe quelques règles de base à respecter pour réaliser une plantation dans les meilleures conditions :

- Il est conseillé, surtout sur des terrains tassés, de **préparer le sol pour l'aérer**, sans le retourner. Ces travaux sont à réaliser en amont de la plantation, donc début d'automne. Il est aussi **possible de sous-soler** jusqu'à 50 cm de profondeur pour préparer le terrain.
- **Rapporter un peu d'engrais environ un mois avant les plantations** (fumier décomposé, corne broyée, compost...)
- Pour une haie compacte et structurée, **les plants seront répartis en alternance, sur deux rangées** espacées de 40 à 50 cm. Chaque plant sera espacé d'environ un mètre sur son axe.
- La fosse de plantation doit être d'environ 30 à 40 cm en tous sens pour un jeune plant racines nues, davantage pour des plants de tailles plus importante.
- Lors du dépôt des plants dans les trous, **attention aux racines, veiller à ne pas les retourner**, couper les racines endommagées.
- Le remblaiement s'effectue avec la terre extraite. **Tasser légèrement et veiller à créer une petite dépression** (rétention d'eau).
- **Pailler abondamment** (20 cm d'épaisseur), et largement autour des plants. Utiliser des paillages biodégradables comme le bois déchiqueté, de la toile de coco ou de chanvre.
- L'arrosage est incontournable en fin de plantation et au cours des deux premières années.

- **La plantation d'arbres isolés**

Aux abords de bâtiments ou dans les petits espaces, pensez que votre arbre va pousser ! Renseignez-vous sur sa taille adulte.

Pour les arbres en mottes ou en pot :

- **Mettez la motte** dans un seau d'eau afin de réhydrater la terre et les racines de l'arbre.
- Creuser** le trou : environ 50-60cm de profondeur, ou davantage selon la taille des racines de l'arbre, et bien ameublir du fond du trou. Retirer les racines présentes et les cailloux.
- **Griffez manuellement les racines** et sans les abîmer afin de les détacher les unes des autres si elles sont trop croisées.

Pour les arbres racines nues ;

- **Une taille légère** des racines abimées est possible.

Dans tous les cas :

- **Installer l'arbre** dans la fosse jusqu'à ce que le collet soit au niveau du sol (se repère grâce au bourrelet à la jonction des racines et du tronc), puis combler le trou de plantation avec la terre extraite (vous pouvez ajouter du terreau de plantation). La terre du fond sera remise en premier et recouverte ensuite par la terre de surface.
- Les apports d'amendements au sol restent tout à fait facultatifs.
- **Tasser au pied de l'arbre** en formant une cuvette.
- Mettez en place un paillage épais autour de l'arbre (mélange herbe coupée et broya de branche par exemple).

- **Arrosez abondamment** à la plantation (et pendant les 2 premières années).
- Pour les arbres de plus de deux mètres, **la mise en place d'un tuteur** est indispensable afin de bien maintenir le plant jusqu'à ce que celui-ci soit correctement enraciné.

Tous ces arbres **gagneront à être paillés largement** (paillage biodégradable sur environ 1 mètre de diamètre, sur 20 cm d'épaisseur), et **le paillage devra être renouvelé annuellement** les trois premières années. **L'arrosage des plants est également primordial** dans les premières années. Toutes les **plantations se feront à l'automne**, idéalement. Les arbres de plein vent **devront être laissés sans taille afin que leur port soit le plus naturel**.

- **L'entretien d'une haie**

Entre les haies spontanées et les haies plantées, la gestion n'est pas la même au début, lors de l'implantation et au long-cours. Une haie est un élément vivant qu'il faut entretenir, quelle que soit son origine et sa finalité.

Les haies spontanées

Ces haies sont le résultat de la pousse d'espèces naturellement présentes sur le secteur. En fonction des espèces, l'entretien n'est pas le même. Une haie sur terrain argileux n'aura ni la même composition ni la même dynamique qu'une haie sur terrain sableux ou sur sol superficiel, par exemple.

Il est possible de n'intervenir que ponctuellement en contenant certaines branches *via* une taille sélective, ou intervenir de manière homogène à l'aide d'un bras équipé, de manière bisannuelle par exemple.

Ces haies étant naturelles, la strate herbacée et les lianes sont souvent bien présentes et contribuent à former une haie dense et bien équilibrée.

Les haies plantées

Elles ont parfois un aspect moins naturel, en raison de l'alternance très systématique des espèces au cœur de la haie, mais leur rôle est tout aussi important.

Une fois les plants bien implantés, il est possible d'effectuer un premier recepage. Cette action permet à la plante de concentrer son développement sur les parties résiduelles l'année suivante, et à densifier le plant à la base. Cette action s'effectue sur la partie basse du plant, entre 10 et 20 cm depuis la base.

Pour gagner en largeur, il est possible de n'effectuer qu'une coupe sur la partie sommitale de la haie.

Les arbres isolés

Ce sont des éléments forts dans la composition du paysage. Il est possible de les implanter en limite de parcelle, comme autrefois, dans le cadre d'une parcelle cultivée. Sinon, ils s'implantent ou bon vous semble : vallée, haut de colline ... On évitera de les planter sur les secteurs sous-cavés, notamment les arbres ayant une racine pivot. Il faut garder à l'esprit que ces arbres ont vocation à devenir des sujets importants, et leur port naturel, à favoriser, peut représenter une emprise au sol relativement forte. Des arbres plantés en alignement auront tendance à limiter leur pousse, par effet de voisinage. Les alignements de Noyer, de Chêne ou de Tilleul sont les plus courants, mais aussi les Frênes et les Peupliers, en secteurs plus frais.



Figure 91 : Deux arbres isolés, implantés entre des parcelles de vignes depuis des dizaines d'années

Il est possible de traiter les arbres « en têtard ». On appelle ainsi les arbres dont l'entretien, par émondage tous les dix ans environ, induit une forme caractéristique, avec un fût souvent très développé par rapport aux rameaux. Cette technique particulière était très utilisée auparavant, et est à l'origine de bon nombre des plus beaux arbres de la région.



Figure 92 : Vieil arbre têtard, centenaire, bordant une culture

Sources :

- *Notice pour le choix d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en région Centre* - CBNBP – Juin 2014

- *Flore forestière française. Guide écologique illustré. Tome 1 : Plaines et collines*, Institut pour le développement forestier – RAMEAU, J.-C., MANSION, D., DUME, G. TIMBAL, J., LECOINTE, A., DUPONT, P. & KELLER, R. – 1989

- *L'arbre et la haie* – Dominique SOLTNER, 1980

Crédit photographique : Photographies tirées du référentiel National sur la typologie des haies réalisé par l'AFAC agroforesterie ou prise par le CPIE TVL (f14 et f15)



Des milieux naturels originaux

Elles portent le nom de pelouse, et pourtant elles ne ressemblent en rien au gazon qui investit nos jardins...

Les **pelouses sèches** sont des formations végétales rases dominées par des plantes vivaces formant un tapis plus ou moins dense.

Elles se rencontrent généralement sur des sols pauvres en éléments nutritifs, peu profonds, bien exposés au soleil et majoritairement calcaires. Seuls les végétaux adaptés à des conditions de sécheresse grâce à différentes stratégies (bulbe, forte pilosité, plantes succulentes, etc.) peuvent s'y développer.

L'existence des pelouses sèches est étroitement **liée aux activités agro-pastorales**, et en particulier au pâturage ovin, qui permet de maintenir ces milieux ouverts. L'abandon des pratiques pastorales traditionnelles ainsi que les conditions abiotiques ont largement contribué à la **régression** de ces milieux naturels.

Les pelouses sèches sont des milieux d'intérêt **écologique majeur** car elles abritent une faune et une flore originales, riches et diversifiées.

Une biodiversité remarquable

Elles accueillent 30 % des espèces végétales françaises et **26 % des espèces végétales protégées** au niveau national.



Ascalaphe ambré

Quelques proies du Circoète Jean-le-Blanc

Couleuvre verte et jaune

Lézard vert



Cigale rouge

Elles abritent une multitude d'espèces animales **rares ou menacées**, pouvant bénéficier d'un **statut de protection**, parmi lesquels des oiseaux, des papillons, des criquets, des sauterelles, etc.



Azuré du serpolet



Raiponce orbiculaire

Les pelouses sèches sont surtout réputées, auprès du grand public, pour la présence de nombreuses espèces d'**orchidés**.

Des habitats en voie de disparition

En l'absence d'entretien, les pelouses sèches évoluent progressivement vers la friche et le boisement entraînant ainsi la disparition de la biodiversité qui les caractérise.

On estime qu'entre 50 à 75 % des pelouses ont disparu depuis le début du XXème siècle. Celles qui subsistent encore se trouvent sur des petites surfaces, souvent dispersées.



Céphalanthère à longues feuilles



Orchis singe

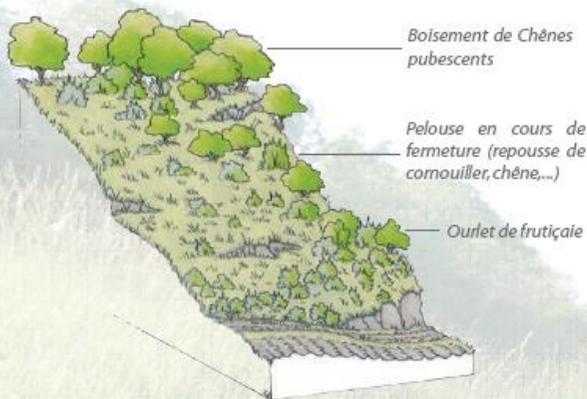


Limodore à feuilles avortées

Restauration et gestion des pelouses

Objectifs :

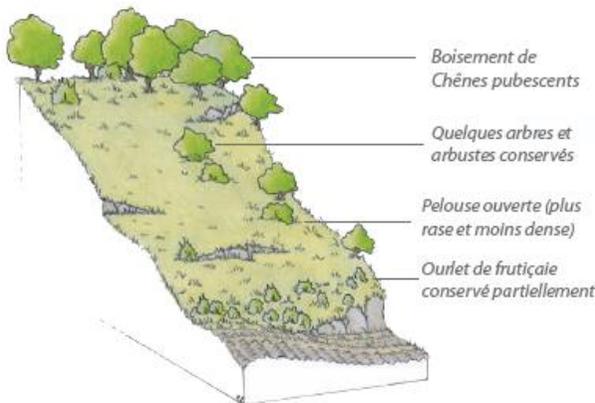
- Empêcher la pelouse de se boiser
- Conserver une diversité d'habitats et de stades d'évolution (pelouse ouverte, ourlet, frutiçaie, pré-bois)
- Conserver, voire développer la biodiversité
- Assurer le maintien des espèces patrimoniales inventoriées au préalable, en favorisant de nouvelles.



Gestion à mettre en oeuvre :

- Lorsque la pelouse est à un stade de **fermeture** avancée, des **travaux de restauration** (débroussaillage, bûcheronnage) sont nécessaires.
- On veillera à **ne pas supprimer totalement la végétation arbustive**. Celle-ci, en lien avec la pelouse, constitue un habitat pour de nombreuses espèces d'insectes. De façon générale, on veillera au **maintien des divers stades d'évolution de la pelouse** afin de conserver l'ensemble des cortèges d'espèces des milieux ouverts et fermés.

- La gestion des pelouses peut se faire soit par **fauche**, soit par **pâturage extensif**. Cette deuxième technique est toutefois beaucoup plus délicate à mettre en œuvre. Les **fauches** doivent être **exportatrices** (les produits de coupes sont ramassés et évacués) afin de ne pas enrichir le sol en matière organique.



Elles ne doivent **pas être réalisées en même temps** sur la totalité du site afin de ménager des refuges pour la faune et notamment les insectes. Les fauches peuvent, dans certains cas, contribuer à l'homogénéisation de la structure de la végétation, pénalisant ainsi certaines espèces.



Abbaye de Seully
37500 SEULLY
Tel. 02 47 95 93 15
Fax 02 47 95 84 06
info@cpievaldeloire.org
www.cpievaldeloire.org



TOURAINES - VAL DE LOIRE

Agir pour un développement durable des territoires

CPIE Les pelouses sèches

Un patrimoine exceptionnel à sauvegarder

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Touraine - Val de Loire
Abbaye de Seully 37500 Seully
www.cpievaldeloire.org